DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12915 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 7 AOUT 1986

Les tensions entre les Etats-Unis et leurs partenaires

L'égoïsme sacré

Bien que diplomate, M. Shultz ne mâche pas ses mots pour critiquer la vente par son pays à l'URSS de 4 millions de tonnes de blé subventionné. Le secrétaire d'Etat avait déjà qualifié ce projet de « ridicule ». Il répète qu'il n'y voit aucun avantage, et observe que les Soviétiques doivent « glousser » en constatant qu'ils vont payer le blé qui leur est livré moins cher que les consommateurs américains.

Il n'est pas d'usage que les membres du gouvernement américain critiquent publiquement et si sévèrement une décision du président, après que celle-ci eut été arrêtée – comme c'est le cas depuis le 1er août pour les ventes de blé à l'URSS. Mais la grande colère de M. Shultz illustre les contradictions de plus en plus flagrantes entre les aspects intérieurs et extérieurs de la politique de M. Reagan.

Des élections auront lieu en novembre aux Etats-Unis. Le vote des Etats céréaliers du Middle-West sera décisif pour les républicains, s'ils veulent conserver le contrôle du Sénat. Tant pis, donc, pour les principes du libéralisme, théoriquement chers à M. Reagan ; d'une façon ou d'une autre, une satisfaction doit être donnée à des fermiers-électeurs qui croulent déjà sous leurs excédents.

Le fait que ces préoccupations électoralistes aboutissent, comme le note le « Wall Street Journal », à « faire plaisir à M. Gorbatchev » n'est qu'un des paradoxes de cette affaire. Ce n'est pas, semble-t-il, celui qui inquiète le plus le chef de la diplomatie américaine.

Car la décision de M. Reagan risque d'avoir des conséquences beaucoup plus graves sur les relations entre les Etats-Unis et leurs alliés à travers le monde. D'autant que le même esprit protectionniste a déjà joué pour d'autres productions – le sucre, par exemple, au détriment des Philippines. S'agissant du blé, le coup est durement ressenti en Argentine, où l'on a déjà fait savoir que la décision américaine pourrait conduire le gouvernement à cesser le remboursement de sa dette extérieure.

Les réactions sont vives également au Canada et, plus encore, en Australie, grosse exportatrice de céréales, où ce qui est considéré comme une opération de concurrence déloyale alimente un courant d'opinion déjà critique à l'égard des obligations imposées par l'alliance avec les Etats-Unis.

A Bruxelles, le dernier geste du président américain suscite d'autant plus de morosité que les hostilités commerciales étaient déjà bien engagées avec les Etats-Unis, en particulier au sujet des agrumes en provenance des pays méditerranéens de la Communauté. Les négociations du dernier week-end sur ce sujet n'ayant donné aucun résultat, les responsables de la CEE n'excluent pas une escalade du conflit.

Pour respectable que soit le souci de M. Reagan de ne pas abandonner ses fermiers à leur triste sort, le résultat n'en est pas moins que les Etats-Unis font, une fois de plus, passer leurs intérêts immédiats avant ceux de leurs amis, ces derniers fussent-ils en difficulté. L'égoïsme sacré est, certes, la loi de la politique : il n'en oblige pas moins à réfléchir sur la véritable cohésion des alliances...

Bonn dénonce les «exigences» économiques de Washington

Dénonçant les « exigences accrues » de Washington, le ministre allemand des finances, M. Stoltenberg, a, le 5 août, mis en garde les Etats-Unis contre une chute excessive du dollar et a exclu toute relance « artificielle » en RFA.

Le temps de l'irritation discrète paraît révolu en RFA. Après avoir résisté courtoisement aux appels de plus en plus pressants des Etats-Unis en faveur d'une relance de la croissance allemande, les responsables de Bonn ont décidé de rompre la douce torpeur estivale et d'adopter un ton nettement plus polémique à l'égard de leur encombrant partenaire américain.

Stigmatisant la *« mauvaise analyse »* de la réalité allemande faite par Washington, le ministre des finances, M. Gerhard Stoltenberg, n'a pas hésité, le 5 août, à jouer les donneurs de leçons et à souligner les risques inflationnistes d'une chute excessive du dollar, ajoutant pour ne laisser aucun doute planer sur son opinion à l'égard de la politique américaine : *« Une dévaluation est toujours une défaite pour un pays. »*

On est loin du consensus qui avait permis d'engager une baisse concertée du dollar, le 22 septembre 1985, à New-York.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page 17.)

Une ordonnance acceptée par M. Mitterrand

Le gouvernement développe le travail temporaire

M. Alain Juppé a indiqué mercredi 6 août, à la sortie du conseil des ministres, que l'ordonnance « sur les facilités d'embauche », sur les contrats de travail à durée déterminée, sur le travail temporaire et à temps partiel, sera signée rapidement par le président de la République.

Selon le porte-parole du gouvernement, cette ordonnance examinée par le Conseil des ministres n'a posé « aucun problème ». Le président de la République, selon M. Juppé, a indiqué que ce texte *« semblait aller dans le bon sens »*. L'ordonnance va permettre un élargissement de la formule du travail temporaire, intérim et contrats à durée déterminée.

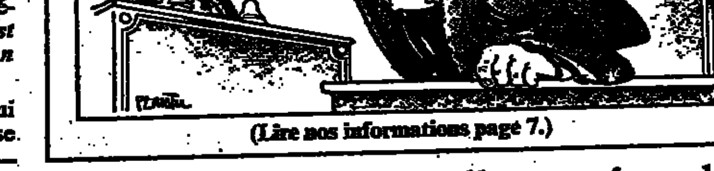
Au cours du conseil, le président a indiqué qu'il avait été informé du fait que cette ordonnance ne remet pas en cause les protections individuelles créées en 1982, en particulier l'égalité de traitement avec un salarié permanent de même qualification, l'octroi d'une indemnité de départ et la nécessité d'un contrat écrit. M. Mitterrand a pris note de la préoccupation du ministre des affaires sociales, M. Séguin, qui a évoqué le risque de « précarisation » de l'emploi pour souligner aussitôt qu'il s'emploierait à y faire face.

Compte tenu de ces précisions, M. Mitterrand a considéré que cette ordonnance ne soulevait pas *a priori* d'objection de sa part mais qu'il en regarderait les détails attentivement.

(Lire nos informations page 20.)

Procédure judiciaire contre M. Nucci

MON CLIENT N'EST PAS MON CLIENT, ET, EN PLUS, LE PS N'A RIEN A VOIR LA-DEDANS !!



(Lire nos informations page 7.)

Mainmise du parti, « nouvelle pensée politique »

Le new-look de la diplomatie soviétique

Les diplomates, soviétiques comme étrangers, ne reconnaissent plus leur « MID » – le ministère soviétique des affaires étrangères – qui a plus changé sous le règne de M. Gorbatchev que n'importe quelle autre branche du gouvernement.

par MICHEL TATU

En huit mois, les changements à la tête de la diplomatie ont égalé à eux seuls ceux qui s'étaient produits pendant les dix années précédentes : six nouveaux vice-ministres (les deux tiers), deux nouveaux premiers vice-ministres (la totalité), une cascade de remaniements dans les services et à la tête des principales ambassades.

Si l'on y ajoute les quelques remaniements auxquels avait déjà procédé Andropov, c'est d'un renouvellement total qu'il s'agit. Le seul vice-ministre des affaires étrangères encore en fonctions depuis la période Brejnev est l'octogénaire Léonide Ilitchev, l'ex-idéologue qui semble conserver – mais pour combien de temps encore ? – la responsabilité des négociations avec la Chine. Autant dire que le père de l'institution, Andréï Gromyko, ne reconnaît pas, lui non plus, son enfant. Et ce n'est pas par hasard que celui qui voulait rentrer dans l'histoire, après vingt-neuf ans de règne, comme le Metternich de la diplomatie soviétique n'a pas été invité à la grande réunion de tout l'appareil international du gouvernement et du parti qui a marqué, à la fin mai, le nouveau départ.

Le changement a été surtout institutionnel, avec le retour du MID dans son entier sous le contrôle du parti et de ce qui doit être l'organe suprême de décision en toute matière : le Politburo et le secrétaire général. Au fil des ans, et surtout à partir des dernières années de Brejnev, M. Gromyko avait pris l'habitude de décider souverainement de tout, ne consultant ses pairs que pour la forme. Tout cela est terminé, dit-on maintenant dans les milieux diplomatiques soviétiques, et le rôle de M. Dobrynine, nouveau secrétaire du parti et chef de son département international, est précisément d'y veiller.

Les plus récents visiteurs officiels occidentaux à Moscou confirment cette interprétation. Selon l'un d'entre eux, le nouveau ministre, M. Chevardnadze, n'est pas le personnage sans relief que l'on présente parfois, mais, tout membre du Politburo qu'il est, il se borne essentiellement à exécuter les directives de son vrai patron, M. Gorbatchev. Quant à M. Dobrynine, il est le conseiller principal du secrétaire général, auquel il apporte sa longue expérience et sa connaissance des dossiers. Sorte de concepteur « à la Kissinger » (lui aussi a été impressionné par l'exemple du « cher Henry » qu'il a longuement fréquenté pendant ses années à Washington), il centralise les études et propose des options sur les décisions à prendre à M. Gorbatchev et au Politburo, dont il n'est pas membre.

Une situation qui pourrait engendrer des conflits à terme, d'autant que M. Dobrynine semble avoir aussi la haute main sur les nominations dans l'appareil diplomatique et le service *ad hoc* du parti, que dirige M. Tchervonenko, ancien ambassadeur en France. Si M. Doubinine, un homme qui parle plutôt mal l'anglais, a été choisi pour lui succéder à l'ambassade de Washington, c'est tout simplement, rapporte-t-on, parce que le nouveau Kissinger soviétique entendait garder pour lui les relations avec les Etats-Unis : il ne voulait pas d'un nouveau Dobrynine à Washington...

(Lire la suite page 4.)

Trucages dans le loto sportif en Italie

Les ripoux du Totocalcio

Le « procès » du scandale du « totonero » organisé par les instances professionnelles du football italien s'est achevé le mardi 5 août à Milan. Les sanctions sont sévères. Udinese et Vicenze sont relégués en deuxième division. Le Lazio de Rome de deuxième en troisième. Des suspensions de quatre mois à quatre ans ont été infligées à quinze dirigeants et joueurs impliqués dans les matches truqués.

ROME
de notre correspondant

Le football italien, qui fait la pause entre la fin du Mundial et la reprise du championnat en septembre, n'a jamais autant fait parler de lui : comme si, même durant les vacances, il fallait assurer leur drogue aux « tifosi ».

Il y eut tout d'abord une polémique autour de l'insuffisante prestation à Mexico de l'équipe nationale. *« Vous nous donnez envie de vomir »*, lisait-on sur une des banderoles du « comité d'accueil » au retour des joueurs. Quelqu'un devait, bien entendu, payer : ce fut Enzo Bearzot, l'entraîneur national. L'homme qui avait dirigé en 1982 la *« squadra »*, vainqueur du Mundial, a été remplacé le 2 août par Azeglio Vicini.

Quant aux champions du monde de 1982, leur lustre a été un peu terni ces derniers jours. Les vingt-deux joueurs sélectionnés avaient profité de la « couverture » involontairement offerte par M. Sandro Pertini, qui les avait ramenés d'Espagne à bord de son avion présidentiel, pour faire passer clandestinement chacun... l'équivalent de 2 millions de francs, généreusement accordés par la maison d'équipement sportif dont ils portaient le maillot. Tous ont été inculpés.

Le mardi 5 août enfin, est survenu l'épilogue provisoire d'une affaire de paris clandestins : le jugement prononcé par la profession à l'encontre d'équipes, de joueurs, d'entraîneurs et de dirigeants ayant été mêlés à des « trucages » de parties. Sept équipes ont fait l'objet de rétrogradations d'une division à l'autre ou au sein de leur propre divisio. Une quinzaine de suspensions, allant de quelques mois à cinq ans, ont été prononcées à l'encontre de professionnels.

A la différence du précédent grand « procès » similaire, aucun joueur de premier plan n'est cette fois visé. En 1980, l'avant-centre Paolo Rossi, entre autre vedettes, avait été radié pour trois ans.

Le procès qui vient de s'achever a été mené selon les formes juridiques traditionnelles avec audiences, réquisitoires et plaidoiries. Il a été organisé à grands frais dans un hôtel de Milan.

JEAN-PIERRE CLERC.

(Lire la suite page 8.)

Etranger

CHINE : Selon M. Deng Xiaoping

Le discours de M. Gorbatchev comporte des « éléments positifs »

M. Deng Xiaoping a déclaré mardi 5 août que le discours de Mikhail Gorbatchev préconisant une amélioration des relations entre la Chine et l'URSS contenait des *« éléments positifs »*, ajoutant que la Chine devait l'étudier soigneusement, a-t-on indiqué de source japonaise à Pékin. Ces informations font suite à la rencontre, mardi, entre M. Susumu Nikaido, proche conseiller du Parti libéral démocrate au pouvoir au Japon, d'une part, et MM. Deng Xiaoping et Hu Yaobang, secrétaire-général du Parti communiste chinois, d'autre part. L'entretien a eu lieu à Beihaide, station balnéaire du nord de la Chine. M. Hu, toujours selon les Japonais, a déclaré que le discours de M. Gorbatchev à Vladivostok contenait des *« éléments nouveaux »*. Pour sa part, M. Deng Xiaoping y a décelé des *« éléments positifs »*. Selon lui, les trois obstacles s'opposant à une normalisation des rapports sino-soviétiques (présence militaire soviétique en Afghanistan, soutien soviétique à l'occupation du Cambodge par le Vietnam et concentration de forces soviétiques le long de la frontière chinoise), ne sont pas levés. – *(Reuter.)*

La nécessité des réformes politiques

Pékin *(AFP)*. – Des réformes politiques sont nécessaires pour garantir le succès des réformes économiques, mais elles ne doivent en aucun cas porter atteinte au système socialiste, viennent d'affirmer deux responsables chinois.

Le vice-premier ministre Tian Jiyun, cité mardi 5 août par l'agence Chine nouvelle, a déclaré : *« Nous allons établir un plan de réformes* (politiques) *après enquêtes et après avoir sollicité les opinions de toutes les sources »*, ajoutant cependant : *« la réforme du système politique en aucun cas ne signifie la négation du système socialiste de notre pays »*.

« La réforme politique sera conduite par une direction unifiée et d'une façon planifiée et progressive », a expliqué M. Tian, également membre du bureau politique du PCC, lors d'une conférence nationale sur les finances. Pour lui, ces réformes doivent servir à *« perfectionner et renforcer »* le système socialiste.

Le président de l'Assemblée nationale populaire, numéro quatre du régime, a de son côté affirmé que le système politique actuel ne correspondait pas entièrement aux besoins du développement économique et que la Chine entreprendrait des réformes dans ce domaine étape par étape. *« Des erreurs peuvent survenir au cours des réformes. Mais nous sommes convaincus de pouvoir les résoudre et les corriger avec nos propres efforts »*, a ajouté M. Peng Zhen, lors d'entretiens avec une délégation turque.

Les propos de M. Tian Jiyun sont en retrait par rapport aux déclarations de certaines personnalités politiques qui étaient allées jusqu'à demander un véritable multipartisme et une démocratisation du système parlementaire chinois en prenant exemple sur la Grande-Bretagne, relèvent les analystes à Pékin.

Les dernières déclarations indiquent, semble-t-il, les limites du débat d'idées auquel la presse officielle accorde cependant un large écho depuis la fin du mois de juin. Les réformes devront être élaborées avec prudence et sous la seule direction du Parti communiste.

Une revue théorique du PCC *Drapeau rouge*, considérée comme l'une des plus conservatrices, avait donné acte vendredi de la nécessité de réformes politiques mais avait aussi appelé à la prudence.

L'une des idées maîtresses des réformateurs est la séparation des pouvoirs entre le Parti et le gouvernement et entre les organes du parti et les chefs d'entreprises pour permettre une meilleure gestion des affaires.

JAPON

Les déboires d'un missionnaire français

Tokyo *(AFP)*. – Le gouvernement japonais a refusé un permis de retour à un missionnaire français qui voulait quitter le Japon pour assister aux obsèques de sa mère, a déclaré mardi 5 août ce prêtre à l'AFP.

Le Père Constant Louis, cinquante-neuf ans, a précisé que les autorités avaient décidé de ne pas lui accorder l'autorisation de rentrer au Japon, où il vit depuis trente ans, à cause de son opposition à une loi obligeant les résidents étrangers à donner leurs empreintes digitales. Les adversaires de cette loi la considèrent comme discriminatoire car elle ne s'applique pas aux Japonais, sauf aux criminels. Le Père Louis n'a pas assisté aux obsèques de sa mère décédée samedi et enterrée lundi.

Le prêtre possède un permis de séjour permanent et ne risque donc pas l'expulsion. Mais il ne pourra pas regagner le Japon s'il quitte le pays.

Selon le Père Louis, un autre prêtre français opposé à la loi, Jules Raud, de Sapporo, risque théoriquement l'expulsion. Son permis de séjour a expiré dimanche dernier. Un troisième, Maxime Debionne, refuse lui aussi de donner ses empreintes. Son visa expire le 5 septembre.

Les trois prêtres font partie d'un groupe de neuf missionnaires étrangers (quatre Français, deux Belges, un Italien et deux Espagnols) qui ont refusé l'an dernier de donner leurs empreintes digitales. Certains, comme le Père belge Etienne de Guchteneere ou le Français Edouard Brzostowski, ont cédé pour obtenir la prolongation de leur permis de séjour.

L'an dernier, treize mille étrangers avaient temporairement refusé de renouveler l'empreinte de leur index gauche comme l'exige la loi tous les cinq ans. La majorité des protestataires sont des Coréens qui représentent quelque sept cent mille des huit cent mille résident étrangers au Japon (*le Monde* des 21-22 juillet et 21 décembre 1985).

EGYPTE

M. Bush a déçu l'attente des dirigeants du Caire

LE CAIRE
de notre correspondant

Le vice-président américain M. George Bush, a quitté Le Caire le mardi 5 août sans être parvenu à concrétiser le souhait de Washington de voir l'Egypte et Israël parvenir à un accord sur la question du litige frontalier de Taba. La signature d'un document sur les conditions d'un arbitrage international concernant la plage de 1 kilomètre carré aurait couronné de succès la visite en Egypte de M. Bush. Toutefois les efforts déployés par les Américains pourraient se révéler payants à court terme si, comme l'espérait M. Bush avant de quitter Le Caire, les Egyptiens et les Israéliens parvenaient à un accord *« dans les vingt-quatre heures »*.

Côté égyptien on est plus réservé. *« Les négociations sont dans leur stade final, mais certains points importants nécessitent encore des entretiens avant la signature officielle d'un accord »*, indique, ce mercredi 6 août, le quotidien cairote *Al Ahram*. Le journal officieux ne fixe aucun délai mais souligne que *« l'aide des Etats-Unis sera déterminante pour résoudre les dernières questions en suspens »*. Cela équivaut à renvoyer la balle dans le camp américain, qui, jusqu'à présent n'a pas répondu favorablement aux appels du Caire pour une assistance économique accrue en cette période de crise due à la mévente du pétrole.

Le président Moubarak qui a consacré la majeure partie de son long tête-à-tête avec M. Busch, le lundi 4 août, aux difficultés économiques de l'Egypte, a sans doute été déçu par la réaction de son hôte. Le vice-président américain a, en effet, déclaré au terme de l'entretien, que *« les Etats-Unis avaient certaines difficultés à accroître leur aide économique à l'Egypte »*. Le Caire avait demandé à Washington de restructurer son aide civile de manière à faire passer la part de liquide de 150 millions de dollars à 500 millions et de réduire les taux d'intérêt sur la dette militaire de 4,6 milliards de dollars. *« M. Bush a d'autre part ajouté que, les Etats-Unis ne* [pouvaient] *pas d'un claquement des doigts pousser le Fonds monétaire international à assouplir ses conditions à l'égard de l'Egypte »*. Le responsable américain a toutefois indiqué qu'il informera dès son retour à Washington le président Reagan et le secrétaire au Trésor, M. James Baker *« de la situation économique de l'Egypte »*.

Dans ces conditions, signer un accord sur Taba signifierait, pour Le Caire, perdre un atout majeur. Le raïs a en effet surbordonné la normalisation des relations avec Israël, notamment l'envoi d'un ambassadeur égyptien à Tel-Aviv, souhait réitéré par les Américains, à la solution du litige frontalier de Taba. Accéder à la requête américaine sans contrepartie ne servirait donc qu'à se brouiller à nouveau avec la majorité des pays arabes pour une petite plage qui ne passionne même pas l'opinion publique égyptienne.

Une « plate-forme commune »

Faisant le bilan de sa tournée en Israël, en Jordanie et en Egypte, le vice-président américain a indiqué dans un communiqué lu avant son départ du Caire que ses entretiens avec les responsables de ces pays ainsi qu'avec *« de nombreux Palestiniens »* lui avaient permi de dégager *« une plate-forme commune pour l'instauration d'une paix juste et durable dans la région »*. Selon M. Bush, les points d'accord sont les suivants : *« La paix ne peut être réalisée qu'à travers des négociations débouchant sur des traités de paix garantissant le droit de tous les Etats et peuples de la région à vivre en paix et en sécurité. Ces négociations doivent prendre en considération les besoins israéliens en matière de sécurité ainsi que les aspirations du peuple palestinien. La question palestinienne doit être résolue sous tous ses aspects dans le cadre d'une relation entre la Jordanie, la Cisjordanie et Gaza sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies. »* Le vice-président américain a, par ailleurs, ajouté que les Etats-Unis étaient favorables à des négociations directes entre les parties au conflit du Proche-Orient, soulignant toutefois qu'il [reconnaissait] *« que des négociations directes* [pouvaient] *amener à l'organisation d'un forum international ou d'une conférence conçus de manière à permettre un progrès et non une paralysie, un accord et non un diktat »*.

Il a enfin implicitement accepté le principe d'une présence soviétique dans le cadre d'une telle conférence en estimant que *« les membres du Conseil de sécurité des Nations unies pourraient y participer »*.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 455 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

ISRAËL

Tout contact avec l'OLP est désormais passible de prison

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Finies les rencontres entre Yasser Arafat et des Israéliens d'extrême gauche ? A l'issue d'une séance marathon qui s'est prolongée tard dans la nuit, la Knesset a finalement adopté, mercredi 6 août, deux textes qui depuis des mois font l'objet de difficiles tractations entre les différents partenaires du gouvernement d'union nationale : la loi interdisant tout contact avec l'OLP et la loi antiraciste.

C'est le Likoud qui avait établi un lien entre ces deux textes en subordonnant son soutien à la loi antiraciste à l'adoption d'une loi interdisant tout contact avec l'OLP, plaçant ainsi les travaillistes dans une position délicate. Le premier ministre, M. Shimon Pérès, a cependant donné son aval au texte revu et corrigé qui était approuvé par la Knesset. la nouvelle loi prévoit une peine allant jusqu'à trois ans de prison pour tout Israélien qui rencontre délibérément un membre d'une instance dirigeante de l'OLP (le texte précise : *« Un responsable, un membre du conseil palestinien ou un représentant officiel »*). Certaines réserves ont malgré tout été prévues. La loi n'est pas applicable s'il s'agit de rencontres *« familiales »* à l'étranger ou si la rencontre avec un dirigeant de l'OLP a lieu à l'occasion d'une conférence de presse ou d'une conférence internationale.

Cette loi a été adoptée par 47 voix contre 25. Plusieurs députés travaillistes n'ont pas participé au scrutin en huit ont voté contre. Parmi eux, le professeur de droit, M. David Libai, pour qui *« il s'agit d'une loi digne d'un pays qui nie les droits de l'homme »*. Le député du Likoud, M. Dan Meridor, s'est en revanche félicité d'un texte qui *« contribue à battre en brèche la légitimité de l'OLP »*.

La loi antiraciste

Quant à a loi antiraciste adoptée par la Knesset (par 57 voix contre 28 et 7 abstentions), elle a été quelque peu édulcorée à la demande des partis religieux. Le texte était en chantier depuis l'élection il y a deux ans à la Knesset du rabbin raciste Meir Kahane. Il punit toute forme de persécution contre des personnes en raison de leur couleur, leur appartenance à une race ou leur origine ethnique. Cependant, les citations de certains livres sacrés et religieux (contenant des formules qui peuvent être considérées comme racistes) ne tombent pas sous la coupe de cette loi à moins de prouver que ces livres sont utilisés à des fins racistes.

Plusieurs députés de gauche ont préféré voter contre ce texte, alors qu'à la surpise générale le rabbin Kahane a levé la main en sa faveur provoquant un indéniable désarroi. Le président de la Knesset, M. Shlomo Hillel, qui depuis des mois mène une campagne contre le rabbin Meir Kahane, s'est néanmoins félicité qu'une loi antiraciste *« malgré ses imperfections ait été approuvée »*, et il a exprimé l'espoir que cette loi *« serve de norme en Israël »*.

(Intérim.)

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Offensive soviétique contre la guérilla à l'ouest de Kaboul

Islamabad. – *Des milliers de soldats soviétiques équipés d'armements lourds et appuyés par l'aviation ont lancé la semaine dernière une grande offensive contre la guérilla à Paghman, à l'ouest de Kaboul, ont affirmé mardi 5 août des diplomates occidentaux à Islamabad.*

« Toute la région est le théâtre de sérieux combats », ont-ils affirmé. Selon eux, quelque quatre mille soldats soviétiques ont pris part à l'attaque. La plus importante bataille a eu lieu dans la nuit du 29 au 30 juillet. Les Soviétiques ont fait usage d'avions SU-25.

Par ailleurs, selon des récits de voyageurs, une importante bataille a eu lieu à la mi-juillet dans le principal bazar de Kandahar dans le sud. Des tirs d'artillerie y auraient fait vingt-cinq tués dans la population civile. Des combats ont également eu lieu à Herat (ouest), où les résistants ont tendu la semaine dernière une embuscade à un convoi de troupes soviéto-afghanes. – *(AFP.)*

Chypre

La République turque du Nord en crise

L'un des partis membres de la coalition au pouvoir dans la République turque de Chypre du Nord, le Parti de la libération communautaire (TKP), s'est retiré mardi 5 août du gouvernement. Cette défection risque d'entraîner la démission du gouvernement, désormais minoritaire, et la convocation d'élections anticipées. La République turque de Chypre du Nord (RTCN), auto-proclamée en 1983 dans la zone de l'île occupée par l'armée turque, n'est pas reconnue par la communauté internationale, hormis par le régime d'Ankara. Lors de la visite du premier ministre turc, M. Turgut Ozal, en juillet, le chef du gouvernement de la RTCN, M. Dervis Eroglu, chef du Parti d'Union nationale (droite), avait présenté un programme économique libéral prévoyant notamment la privatisation d'une partie du secteur public. Les syndicats de gauche avaient alors organisé une grève générale le 23 juillet, et c'est pour protester contre ces nouvelles orientations économiques que le TKP a quitté la coalition. – *(AFP)*.

El Salvador

Des officiers liés aux « escadrons de la mort » entraînés aux Etats-Unis ?

Selon la chaîne de télévision américaine CBS, trois officiers de l'armée salvadorienne, liés aux « escadrons de la mort » d'extrême droite, auraient suivi un entraînement antiterroriste aux Etats-Unis. Ils auraient, selon CBS, été reçus en juillet dans un camp de la police de Phœnix, dans l'Arizona, dans le cadre du *programme d'aide antiterroriste destiné* aux forces des pays amis des Etats-Unis.

Les trois officiers seraient le colonel Hernandez, commandant en chef adjoint de la garde nationale, le colonel Jose Adolfo Medrano et le commandant Balthazar Lopez, également de la garde nationale. La CBS cite des sources proches des services de *renseignement salvadoriens* et américaines pour justifier ses accusations. – *(Reuter.)*

Haïti

Les Etats-Unis envisagent de renforcer l'armée haïtienne

Washington (AFP). – Le département d'Etat a annoncé le mardi 5 août qu'une délégation composée de onze experts du Pentagone était arrivée en Haïti pour évaluer *« les besoins actuels et à long terme des forces armées haïtiennes »*. Cette mission, selon le porte-parole du *département d'Etat*, pourrait déboucher sur un programme *« d'aide et d'entraînement »* de l'armée haïtienne afin de renforcer son *« professionnalisme »* et le *« soutien institutionnel »* qu'elle apporte au processus démocratique.

Aucune décision concrète n'a encore été adoptée à Washington, mais les Etats-Unis étudient toutes les possibilités d'assistance à Haïti. Selon M. Redman, le porte-parole du département d'Etat, l'aide militaire américaine à ce pays ne représente encore 1 % du total de l'assistance approuvée pour l'exercice fiscal en cours.

Commentant cette mission du Pentagone, le *New York Times* se fait l'écho des inquiétudes des groupes américains et haïtiens de défense des droits de l'homme, selon lesquels un renforcement des forces armées haïtiennes pourait faciliter le retour à des méthodes répressives de gouvernement.

Afrique

TUNISIE : la lutte contre l'intégrisme

Une importante maison d'édition mise sous scellés

TUNIS
de notre correspondant

Les locaux d'une des principales maisons d'édition de Tunis, « les Editions Bouslama », ont été mis sous scellés mardi 5 août à la suite d'une perquisition effectuée par les services de police dans le cadre d'une enquête sur la diffusion d'ouvrages à vocation fondamentaliste et intégriste.

Quelque 130 000 exemplaires, dont un grand nombre imprimés sans le visa légal, ont été saisis. Dans cette collection, on touve des biographies de Hassen El Banna, fondateur des Frères musulmans, et d'autres chefs de mouvements religieux, des fascicules exposant, à partir du Coran, la théorie du « Djihad », des pamphlets contre « les incroyants » etc. L'enquête qui se poursuit doit notamment déterminer dans quelle mesure ces publications ont pu bénéficier de l'aide de l'Etat en matière d'assistance à l'édition (compensation sur l'encre, sur le papier, garantie d'une vente minimale) et, dans l'affirmative, elle pourrait alors remonter jusqu'au ministère des affaires culturelles dont le responsable a été remplacé sans explication il y a quelques mois.

Les Editions Bouslama s'était déjà distinguées il y a plusieurs années par une réédition des « Protocoles des Sages de Sion » (1), largement diffusés à l'époque nazie, mais que les autorités tunisiennes avaient très vite interdits à la vente. Au printemps dernier, la même maison avait aussi inondé de ses publications la Foire du livre, à la grande irritation, dit-on, du président Bourguiba.

De tout temps soucieux de concilier *islam et modernisme*, traditions et progrès et de maintenir à son pays l'image de tolérance confessionnelle qu'il a su lui forger, M. Bourguiba se montre préoccupé actuellement, devant ses visiteurs, par une montée de l'intégrisme dont il se dit convaincu. Dans les milieux politiques, on ne cache pas sa volonté de faire procéder à un contrôle plus accentué des diverses manifestations qui, même sous le couvert culturel ou religieux, peuvent favoriser le prosélytisme de certains courants extrémistes dont les adeptes n'hésitent pas à prôner la violence. Le *retour de la direction du culte – qui* dépendait du premier ministre – au ministère de l'intérieur et l'enquête en cours dans les milieux de l'édition sont déjà significatifs de ces regains de vigilance.

L'affaire du groupe de Tunisiens récemment condamnés par le tribunal militaire, dont le chef, exécuté la semaine dernière *(le Monde* du 2 août), se réclamait de l'idéologie du Djihad islamique, et les récentes attaques de policiers de faction devant des bâtiments diplomatiques par des inconnus cherchant à s'emparer de leurs armes auraient particulièrement sensibilisé le chef de l'Etat. Et, aujourd'hui, disent ses proches, il entend non seulement s'opposer à *« un retour à l'obscurantisme »* mais éviter surtout au pays de verser dans l'insécurité.

Mais, pour bon nombre de Tunisiens, encore faudrait-il que cette fermeté ne s'exerce pas aux dépens *des libertés publiques* fondamentales garanties par la loi.

MICHEL DEURÉ.

(1) Faux fabriqué jadis par la police tsariste en Russie pour justifier les *pogroms* (NDLR).

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : Après le mini-sommet du Commonwealth

Mesures de représailles commerciales contre la Zambie et le Zimbabwe

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha ne comprend pas pourquoi le monde s'acharne sur son pays. Il ne comprend pas pourquoi les nations occidentales veulent imposer des sanctions contre Pretoria, pour que le gouvernement abolisse l'apartheid, alors qu'il est disposé à le faire et qu'il a déjà *« supprimé ou modifié au cours des derniers mois des douzaines de textes discriminatoires »*.

Parlant au cours d'une conférence de presse, mardi 5 août, de l'attitude de six des sept membres du Commonwealth réunis à Londres pour le mini-sommet (le septième étant la Grande-Bretagne), M. Botha a affirmé : *« Ils ne s'intéressent pas au partage du pouvoir, à la disparition de l'apartheid, à l'extension de la démocratie, à l'amélioration de la condition des Noirs. Ils doivent avoir un calendrier caché et nous n'en connaissons pas la teneur. C'est tout simplement impossible pour le gouvernement sud-africain de croire qu'ils agissent dans un but de moralité. Le gouvernement croit fermement que le monde – à l'exception de M. Reagan, de Mme Thatcher, du chancelier Kohl et du premier ministre portugais – n'est pas vraiment intéressé par le processus d'extension de la démocratie. Je crois en la démocratie et je peux certainement assuré que nous voulons créer une nouvelle Afrique du Sud, basée sur des valeurs et des concepts fondamentaux auxquels souscrivent les nations civilisées à travers le monde »*.

Le chef de la diplomatie de Pretoria a avoué ne pas être soulagé par la *« manière irrationnelle et cynique »* avec laquelle ont agi les chefs d'Etat du Commonwealth. Il a laissé entendre que si le gouvernement cedait aux exigences actuellement formulées, c'est-à-dire la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et la légalisation de l'ANC (Congrès national africain), d'autres exigences suivraient, assorties d'autres menaces de sanctions. Un enchaînement fatal, qu'il convient donc de briser dès maintenant. *« Nous montrerons au monde*, a-t-il indiqué, *que nous ne sommes pas prêts à remettre le futur de ce pays entre ses mains ; nous ne sommes pas prêts à ce que des dirigeants qui gouvernent leur pays de manière répressive nous disent comment bâtir une nouvelle Afrique du Sud. »*

M. Botha ne comprend pas ce qu'il a qualifié de *« vendetta »*, accusant le monde d'*« assister les instigateurs de la violence, pour aboutir à leurs objectifs »* : s'emparer du pouvoir. Il ne voit pas en quoi les sanctions vont améliorer la condition des Noirs ; il a une nouvelle fois brandi la menace du renvoi des travailleurs étrangers chez eux. Fustigeant la position des dirigeants du Zimbabwe et de la Zambie, MM. Robert Mugabe et Kenneth Kaunda, qui ont insulté, a-t-il déclaré, Mme Thatcher, il les a mis au défi de prendre l'initiative de sanctions obligatoires et complètes contre Pretoria.

Y aura-t-il des représailles ? M. Botha a reconnu qu'il avait déjà décidé d'instaurer une taxe sur les importations ou les exportations de ces deux pays qui transitent par l'Afrique du Sud. Il a également annoncé que l'institution de licences d'importation *« pour protéger notre industrie »* était à l'étude et que des mesures de contrôle plus strictes aux frontières seraient appliquées, *« si la sécurité se détériore »*.

Prêt aux « sacrifices »

Pretoria ne capitulera pas devant le monde occidental et le gouvernement est prêt à faire comprendre à ses voisins qu'il dispose de moyens de faire entendre sa voix. *« Notre peuple*, a dit M. Botha, *est prêt à faire des sacrifices ; cela n'a pas d'importance que cela prenne dix, vingt, trente ans au plus ; au bout du compte, ce seront les Sud-Africains qui décideront autour de la table de négociations des structures constitutionnelles du pays et pas l'OUA, pas le Commonwealth, dont une majorité de pays aux régimes les plus répressifs du monde. »*

Le ministre des affaires étrangères espère qu'un jour le bon sens prévaudra, que le patriotisme prendra le dessus, qu'un accord se fera avec les Noirs. Mais, a-t-il déclaré, *« ce serait une tragédie si cela se produisait au moment où nous aurons moins d'argent pour réaliser nos nouveaux projets »*.

M. Botha reconnaît ainsi que les sanctions peuvent affaiblir le pays. Il a admis que, bien qu'ayant *« les moyens de circonvenir les sanctions »*, l'Afrique du Sud est prête *« à une baisse du niveau de vie et à des sacrifices pour ce en quoi nous croyons »*.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Correspondance

Mohammed V et les juifs du Maroc

A la suite de l'article de J.-P. Péroncel-Hugoz sur les juifs du Maroc (le Monde *du 24 juillet), nous avons reçu plusieurs lettres contestant le fait – rapporté pourtant par le roi Hassan II dans son livre* le Défi *(Albin Michel, 1976) – selon lequel Mohammed V aurait refusé d'appliquer à ses sujets les lois discriminatoires de Vichy.*

M. Bouazza Ben Bouazza, chercheur (Paris) indique que le sultan « a signé les dahirs (lois) du 31 octobre 1940 et du 20 janvier 1941, publiés au Bulletin officiel du Maroc et relatifs à l'application, dans la zone de protectorat français de l'Empire chérifien, du statut des juifs édicté par Vichy. Certes, les textes étaient présentés par le général Noguès, résident de France, mais comme le monarque le fit en d'autres occasions, en vertu de la lettre et de l'esprit du traité du protectorat, il aurait pu refuser de signer, faire la grève du sceau. Mohammed V accepta également les mesures de Vichy contre les francs-maçons et les communistes. Les juifs marocains ne durent leur salut qu'au débarquement allié de novembre 1942 et également à l'application brève et indulgente des lois vichystes par l'administration franco-marocaine (...) ».

M. Yves-Claude Aouate, historien (Nice), précise également que « Mohammed V a signé tous les textes anti juifs que lui soumit le résident général Noguès, n'exprimant, semble-t-il, son opposition qu'au port de l'étoile jaune. Mais de toute façon ce signe infamant ne fut pas rendu obligatoire non plus en zone libre en France ni outre-mer. La noblesse de l'intention du sultan, sur ce point, n'en demeure pas moins mais n'est pas très différente, à la même époque, de l'attitude bienveillante des beys de Tunis à l'égard de leurs propres sujets israélites. »

A TRAVERS LE MONDE

Philippines

Un représentant du gouvernement rencontre des communistes

Manille. – Un représentant du gouvernement philippin a rencontré, mardi 5 août, deux dirigeants communistes avec lesquels il a examiné les questions relatives à un éventuel cessez-le-feu entre la guérilla et les forces armées, a rapporté la télévision officielle.

Le ministre de l'agriculture, M. Ramon Mitra, l'un des officiels désignés par la présidente Corazon Aquino pour négocier avec les communistes, a rencontré MM. Antonio Zumel et Satur Ocampo, *« quelque part dans Manille »*. Il s'agit de la première rencontre publiquement annoncée entre un représentant du gouvernement et des délégués du Front démocratique national (FDN) dirigé par le PC philippin.

Des accrochages continuent néanmoins à opposer, dans le sud des Philippines, l'armée aux guérilleros de la Nouvelle Armée du peuple (NAP, branche armée du Parti communiste). Un cessez-le-feu informel, rompu il y a un mois, avait été observé pendant trois mois par les deux parties.

Par ailleurs, le beau-frère de la présidente, M. Agapito Aquino, doit conduire une équipe *« quasi gouvernementale »* chargée de rencontrer, dans le courant du mois d'août, en Arabie saoudite, le dirigeant des guérilleros musulmans du Front de libération nationale Moro, M. Nur Misuari. Le Front Moro lutte depuis quatorze ans pour la création d'un Etat indépendant, pour la minorité musulmane dans le sud des Philippines. – *(AFP.)*

Sri-Lanka

Trois organisations tamoules rejettent le « plan de paix » de Colombo

Madras (Inde). – Trois organisations séparatistes tamoules ont refusé de discuter les dernières propositions du *« plan de paix »* de Colombo, a-t-on appris mardi 5 août de sources tamoules.

Le Front de libération révolutionnaire du peuble d'Eelam (EPRLF), l'Organisation révolutionnaire des étudiants d'Eelam (EROS) et l'Organisation de libération Tamoul Eelam (TELO), estiment que ces propositions sont très inférieures à leurs exigences.

L'organisation modérée du Front uni de libération tamoul (TUFL), le principal parti tamoul, s'est efforcée, le mois dernier, de trouver un compromis avec le gouvernement du Sri-Lanka *(Le Monde* du 6 août).

De nombreux militants tamouls ont refusé les propositions de Colombo car elles ne tiennent pas compte, selon eux, de plusieurs exigences : la reconnaissance du droit des Tamouls à une patrie séparée, à une nationalité séparée et celle des droits civiques pour les Tamouls d'origine indienne.

Mardi, le gouvernement du Sri-Lanka avait annoncé une modification de la structure du budget pour permettre l'application de son plan. – *(AFP.)*

Tchad

Appel à l'aide contre une invasion de rongeurs

N'Djamena *(AFP, Reuter)*. – Les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture, MM. Gouara Lassou et Baniara Yoyana, ont reçu le mardi 5 août les ambassadeurs accrédités au Tchad pour lancer un appel à l'aide face à l'invasion de criquets et de rats qui menace les cultures dans le sud du pays et la région du lac Tchad.

Les deux ministres ont insisté sur l'absence de moyens mis à leur disposition devant une menace très grave pour un pays qi se remettait à peine de la sécheresse des années 1982-1984.

Ils ont déploré *« l'incapacité »* des organismes spécialisés de lutte contre le fléau notamment l'OICMA (Organisation internationale de lutte contre le criquet migrateur africain) et l'OCLALAV (Organisation de lutte anti-acridien et anti-aviaire), soit par *« absence de solidarité »*, soit par manque de moyens.

« Si l'invasion des criquets est massive, nous ne pourrons pas retenir ces insectes qui se déplacent à une vitesse formidable », dit-on à N'Djamena, où l'on déplore que, face à ce problème, chaque pays ait *« voulu se débrouiller seul »* plutôt que d'opter pour une action collective dans la région du Sahel.

● **VENEZUELA : Trois Mirage s'écrasent au sol.** – Trois Mirage des forces aériennes du Venezuela se sont écrasés le mardi 5 août à la fin d'un exercice alors qu'ils regagnaient leur base de Maracay, à 100 kilomètres de Caracas. Selon certaines informations, les pilotes auraient réussi à s'éjecter avant la chute de leurs appareils et seraient sains et saufs. – *(AFP, Reuter.)*

Amériques

ETATS-UNIS : La nomination du président de la Cour suprême

Le Sénat obtient de M. Reagan des documents concernant M. Rehnquist

Washington, *(AFP)*. – Le président Reagan a finalement accepté mardi 5 août de remettre aux sénateurs certains documents internes au département de la Justice, face au risque d'une crise constitutionnelle à l'occasion de la confirmation du nouveau président de la Cour suprême, M. William Rehnquist, à laquelle s'opposent certains membres du Sénat. La commission sénatoriale de la justice recevra donc les mémoires rédigées par M. Rehnquist quand il était, entre 1969 et 1971, conseiller du ministre de la justice de l'ancien président Richard Nixon. La semaine dernière, M. Reagan, invoquant le « privilège de l'exécutif » avait refusé une requête dans ce sens (*le Monde* du 5 août).

C'est au début de l'été que le président américain avait proposé un candidat conservateur pour remplacer M. Warren Burger, démissionnaire. Mais au cours des auditions tenues ces derniers jours au Sénat, pour confirmer le choix du président ou s'y opposer, les sénateurs démocrates ont lancé des attaques contre M. Rehnquist, accusé d'avoir été tenté d'empêcher de voter des électeurs noirs et hispaniques il y a vint-cinq ans. Deux sénateurs républicains s'étaient joints à la minorité démocrate pour soutenir le droit du Sénat d'avoir accès aux documents couvrant la période 1969-1971. La confirmation de M. Rehnquist doit être soumise au vote de la commission sénatoriale le 14 août, et à celui du Sénat le 8 septembre

Diplomatie

Le sommet des « Six » sur le désarmement se réunit au Mexique

Ixtapa *(AFP.)*. – De très importantes mesures de sécurité ont été prises à Ixtapa, station balnéaire mexicaine du Pacifique (à 250 kilomètres au nord d'Acapulco), où devait avoir lieu, mercredi 6 et jeudi 7 août la conférence du groupe des six chefs d'Etat ou de gouvernement en faveur de la paix et du désarmement.

Ce groupe, créé en 1984 à la suite d'une initiative parlementaire internationale, comprend les présidents Miguel de la Madrid (Mexique), Raul Alfonsin (Argentine), ainsi que les premiers ministres Rajiv Gandhi (Inde), Ingvar Carlsson (Suède), Andréas Papandréou (Grèce), et l'ancien chef d'Etat tanzanien, M. Julius Nyerere.

Lors de leur première réunion, le « groupe des Six » avait lancé un appel aux puissances nucléaires dénonçant *« l'escalade de la course aux armements et la montée des tensions »*. Il demandait *« l'arrêt de tous essais, production, déploiement d'armes nucléaires et de leurs systèmes de lancement »*. On indique aujourd'hui, de source officielle mexicaine, que les « Six », lors de la réunion d'Ixtapa, devraient actualiser cette déclaration et suggérer la mise en place de mécanismes de vérification et de contrôle. Cette réunion, précise-t-on de même source, se propose d'encourager un climat de dialogue entre les deux superpuissances qui soit à même de permettre la conclusion d'accords concrets en matière de désarmement.

Mardi dans la soirée, les chefs d'Etat ou de gouvernement du groupe devaient assister à un dîner privé offert par le président Miguel de la Madrid. Durant les quarante-huit heures de leur séjour dans cette ville touristique, en fait une simple avenue longeant la mer et bordée d'hôtels, les participants à la conférence seront protégés par des soldats en armes. Sur le trajet de quinze kilomètres qui séparent la cité de l'aéroport, des centaines de soldats ont été postés, et à l'entrée de la ville, un barrage routier a été installé par les militaires qui fouillent systématiquement toutes les voitures.

Europe

IRLANDE DU NORD

L'IRA menace les civils accusés de « collaboration » avec l'armée britannique

LONDRES
de notre correspondant

L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a publié, le mardi 5 août, une nouvelle liste noire, mise à jour, des *« collaborateurs des forces de sécurité »* en Ulster, désignant comme autant de *« cibles légitimes »* tous ceux qui continueront de *« participer à la machine de guerre »* britannique dans la province.

La longue énumération des catégories professionnelles concernées par cette menace comprend les chefs d'entreprises et les employés de sociétés travaillant sous contrat à la construction, à l'administration et au ravitaillement des postes de la police royale d'Ulster (RUC), des casernes de l'armée britannique et des régiments d'auxiliaires de l'UDR (Ulster Defence Regiments).

La liste inclut aussi bien ceux qui fournissent du ciment, du carburant, du pain ou du lait, que les blanchisseurs acceptant de nettoyer les uniformes et les sociétés de transport par autocars prenant en charge les soldats des *« forces d'occupation »*. Pour la première fois, elle est élargie au personnel de British Telecom, accusé de mettre en place les ordinateurs et matériels utilisés par les forces de sécurité pour faire du renseignement et procéder à des écoutes téléphoniques.

Tous ceux qui continueront de collaborer *« avec nos éennemis seront traités comme tels »*, avertit l'IRA.

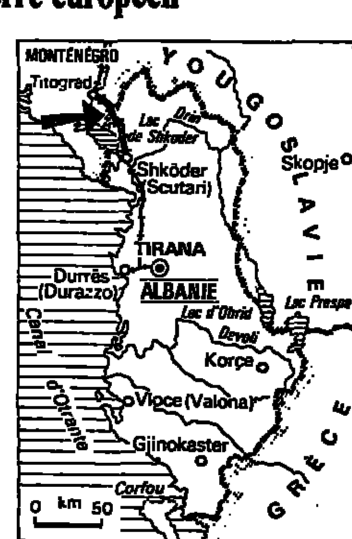
La menace est prise on ne peut plus au sérieux en Ulster. C'est qu'en l'espace de moins d'un an, des commandos républicains y ont exécuté quatre entrepreneurs. John Kyle la dernière victime en date, a été tué d'une balle dans la tête, le mois dernier dans un pub de Greencastle (nord de l'Ulster). Son entreprise avait fourni des matériaux pour la constuction d'un poste de police dans le comté de Tyrone. Depuis l'assassinat, elle a dénoncé son contrat et licencié trente-neuf employés. Les autorités craignent que d'autres sociétés n'adoptent la même attitude. Dès mardi soir, le ministre chargé de l'Irlande du Nord, M. Tom King, a appelé à résister à la *« nouvelle campagne d'intimidation et de terreur »*.

Il a ajouté que toutes les *« dispositions nécessaires »* seraient prises pour y faire face. En début d'année, le gouvernement britannique avait dépêché quelque six cents soldats, en renfort, dans la province. Ils se sont vu assigner pour tâche prioritaire la protection des commissariats, ainsi que celle des personnes employées à leur construction ou à leur réparation, les bâtiments étant régulièrement la cible d'attaques au mortier.

Plusieurs quotidiens britanniques mentionnaient pour leur part ce mercredi, la mise en garde que vient d'adresser à ses clients américains un important agent de change de Wall Street, la Prudential Baches Securities. Elle estime que les investissements en Irlande du Nord pourraient devenir bientôt aussi hasardeux qu'en Afrique du Sud.

[Intérim.]

L'Albanie va être reliée, à travers la Yougoslavie au réseau ferré européen



La voie ferrée reliant le nord de l'Albanie au réseau ferroviaire européen à travers la Yougoslavie entre en service cette semaine. La cérémonie inaugurale – en présence d'une délégation gouvernementale albanaise – devait avoir lieu ce mercredi 6 août au sud de Titograd, capitale du Monténégro.

Depuis 1979, la construction de cette ligne de 55 kilomètres (dont 25 kilomètres en territoire yougoslave) est devenue une affaire à la fois économique et politique. Deux ans après la signature du protocole prévoyant les modalités pratiques de la réalisation du projet, la tension croissante entre Belgrade et Tirana, au sujet de la situation des Yougoslaves d'origine albanaise majoritaires dans la région du Kossovo, a sérieusement détérioré les relations bilatérales. A cela s'est ajouté le fait que les dirigeants de la république du Monténégro, sur le territoire duquel passe le tronçon yougoslave de la ligne Shkoder-Titograd, invoquaient des difficultés financières pour retarder les travaux. D'ailleurs, expliquaient-ils, ce projet de chemin de fer intéresse tout d'abord le pouvoir fédéral. Après de longues et délicates négociations engagées entre Belgrade et Titograd, des solutions ont finalement été trouvées permettant, à partir du milieu de l'année dernière, la réouverture des chantiers. Du côté albanais, la construction – réalisée en partie par des « brigades de volontaires » – s'est terminée en décembre 1984, et le tronçon a été inauguré le mois suivant.

Ainsi l'Albanie (où la première ligne de chemin de fer date de 1947 !) se trouve désormais reliée au réseau européen. Certes, le pays n'est plus complètement isolé. Un service de ferry-boat fonctionne entre Durres et Trieste (inauguré en décembre 1983) ; les avions de cinq compagnies aériennes (hongroise, roumaine, grecque, yougoslave et suisse) atterrissent une fois par semaine à l'aéroport de Tirana ; des camions albanais sillonnent les routes européennes. Mais désormais, grâce à la nouvelle ligne, des marchandises albanaises vont pouvoir emprunter le réseau du chemin de fer européen. Le trafic des voyageurs n'est pas prévu au début, mais vraisemblablement les autorités modifieront leur attitude au fur et à mesure du développement – pour le moment encore timide – du tourisme. Reste à observer les éventuelles « retombées » politiques du désenclavement de l'Albanie.

Si à l'heure actuelle, les rapports bilatéraux sont empoisonnés par des divergences politico-idéologiques bien connues, compliquées par l'existence au Kossovo yougoslave d'une population albanaise très nombreuse, on ne cesse de souhaiter de part et d'autre (et pas seulement dans les conversations privées avec des journalistes de passage) la normalisation des relations au niveau des Etats entre deux pays voisins *« ayant un destin historique semblable et qui n'appartiennent à aucune alliance militaire dominée par une superpuissance »*.

Une certitude : le maintien de la tension entre Belgrade et Tirana comporte un danger de déstabilisation de la région balkanique. Dans ces conditions, l'ouverture de la ligne, résultat pratique de la coopération albano-yougoslave, constitue une nouvelle plutôt encourageante.

THOMAS SCHREIBER.

Le new-look de le diplomatie soviétique

(Suite de la première page.)

En revanche, les « américanistes » ont fait leur entrée en force dans le nouvel appareil diplomatique à Moscou, tant au ministère que dans le département international du parti, où M. Dobrynine a pris pour premier adjoint un autre de ses collaborateurs de Washington, M. Kornienko. Sans doute M. Dobrynine a-t-il recruté parmi les gens qu'il avait eu l'occasion de fréquenter dans son ancienne fonction. Mais il se confirme que les relations avec l'autre superpuissance restent centrales pour la « nouvelle diplomatie » soviétique comme elles l'étaient pour l'ancienne.

M. Dobrynine et la « nouvelle pensée politique »

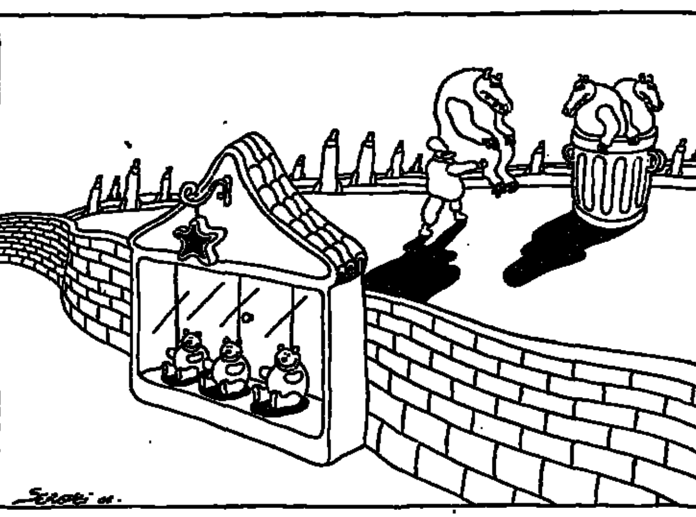
C'est d'ailleurs sur les relations avec le monde développé que porte l'essentiel des nouvelles idées apportées par l'équipe. Le texte de base à cet égard est l'article que M. Dobrynine a publié en juin, peu après son entrée en fonction dans la revue *Kommounist*, l'organe théorique du parti. Pour le conseiller de M. Gorbatchev, le moment est venu d'élaborer *« une nouvelle pensée politique »*, dont il ne cache pas qu'elle implique de l' *« audace »* et peut donner lieu à de *« vives discussions et à de douloureuses divergences »*. En quoi consiste cette nouvelle pensée ? Deux thèses principales se dégagent de ses explications :

– La première est une approche *« multiple »* et globale de la diplomatie. On peut s'étonner de cette découverte, les Soviétiques étant déjà bien connus pour pratiquer une stratégie « totale » en matière de relations internationales. Il faut croire que ce n'était pas suffisant, car M. Dobrynine insiste pour que soient englobés dans l'analyse *« tous les domaines fondamentaux de la politique mondiale : militaire, politique, économique et humanitaire »*. Ce dernier domaine est le plus nouveau, et M. Gorbatchev avait déjà surpris ses hôtes français, lors de la visite à Moscou de M. Mitterrand, en insistant apparemment sans complexe sur ce chapitre. M. Dobrynine enfonce le même clou en précisant que le domaine humanitaire commande la mise au point de normes *« correctes, authentiquement civilisées »* de coopération internationale.

Sans doute énumère-t-il, parmi les éléments constitutifs de ce chapitre, des thèmes « faciles » à traiter par la propagande soviétique, tels que l'apartheid, la *« diffusion des idées de paix »* et les échanges culturels. Mais il aborde aussi le problème des droits de l'homme. Si celui-ci, dit-il, donne lieu à *« spéculations »* et à *« campagnes antisoviétiques calomniatrices »*, il faut y répondre pas seulement par la polémique, mais par un traitement *« constructif »* du problème. Cela signifie notamment *« prendre en compte les traditions nationales et les conditions concrètes de chaque pays »*, faire preuve à la fois d'un *« professionnalisme élevé »* et d'une *« large vision du monde »*.

Ces formules n'annoncent certes pas une libéralisation – et le sort fait aux dissidents soviétiques ces derniers mois ne plaide nullement en ce sens – mais peut-être un ton moins dogmatique dans les échanges avec les étrangers sur ce point, un meilleur accueil (déjà vérifié par certains récents interlocuteurs de M. Gorbatchev) aux demandes relatives à des réunification de famille.

– Le second thème est celui du rôle du facteur militaire dans les relations internationales. M. Gorbatchev avait déjà innové sur ce point en déclarant le 6 mars, dans son discours de clôture du congrès du parti, que la sécurité *« est de plus en plus de nos jours une tâche politique, qui ne peut être accomplie que par des moyens politiques »*. Autrement dit, ajoutait-il, il est temps de *« placer les relations entre les Etats sur une base plus solide que l'armement »*. M. Dobrynine enfonce là aussi le clou en affirmant que *« le caractère des armements actuels ne laisse à aucun Etat l'espoir de se défendre par les seuls moyens techniques et militaires, par l'édification d'une défense, même la plus puissante »*. Les deux notions de sécurité nationale et internationale, ajoute-t-il, sont devenues « inséparables ».



Quand la « survie » prend le pas sur le « rapport des forces »

Sans doute s'agit-il de nuances, mais ces formules tranchent sur celles qui avaient cours sous Brejnev et selon lesquelles la sécurité de l'URSS reposait d'abord sur le rapport des forces militaires, ensuite seulement – et secondairement en fait – sur la négociation avec l'Ouest et le processus de maîtrise mutuelle des armements. Les couplets incessants sur le *« changement du rapport des forces »* à l'échelle internationale étaient destinés à accompagner sur le plan théorique l'intense effort d'armement poursuivi pendant toutes les années 70.

Sous une forme atténuée, c'est un peu ce que disait au début de l'année encore M. Zagladine, toujours aujourd'hui l'un des premiers sous-chefs du service international du parti – donc l'un des assistants directs de M. Dobrynine – lorsque, dans un discours prononcé à Achkabad (et publié dans la seule feuille ultra-confidentielle qu'est *l'Etincelle du Turkménistan* du 19 janvier), il voyait dans les va-et-vient de la détente un reflet pur et simple de la situation de plus ou moins grande force de l'URSS : détente au début des années 70, lorsque l'effort militaire soviétique *« refroidit les têtes chaudes à Washington »*, confrontation à la fin de la même décennie, *« parce que l'on remarque en Occident nos difficultés économiques »*, à nouveau dialogue à la fin de 1985, tout simplement parce que les mêmes observent que *« les choses vont mieux chez nous »* avec l'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev et que *« notre développement a commencé à s'accélérer »*. Autrement dit, on ne sortait pas du schéma des rapports de force comme seule clef des relations internationales.

Aujourd'hui, on souligne toujours l'importance du maintien de la parité militaire, cette *« grande conquête »* des dernières années, mais l'on ne va guère au-delà. Et ce thème lui-même semble passer au second plan par rapport à celui de la *« survie »* commune de l'humanité face aux armements modernes. Une survie qui entraîne, dit M. Dobrynine, *« l'unité indestructible du destin de tous les Etats du monde devant un conflit nucléaire possible »* et exige d'*« aborder les relations internationales non pas à partir des intérêts étroitement compris qui nous opposent les uns aux autres, mais des intérêts et aspirations qui nous sont communs »*.

Ce langage est sans doute destiné à légitimer la nouvelle souplesse dont les responsables soviétiques font preuve dans les négociations sur les armements, ainsi que la remis au pas des militaires. Celle-ci fait moins de bruit que la rentrée du ministère des affaires étrangères sous le contrôle du parti, mais la surprise est qu'elle semble se poursuivre, sans réaction apparente des intéressés. Ainsi, la création au sein du MID d'un nouveau département chargé des négociations sur les armements (placé sous la direction de M. Karpov, le négociateur de Genève sur les armements nucléaires et spatiaux) a probablement pour effet de retirer au moins en partie la fonction de proposition au ministère de la défense, jusqu'à présent seul juge en la matière.

De nouveaux thèmes pour les instituts

On note aussi que M. Dobrynine demande dans son article du *Kommounist* aux seuls instituts civils de recherche et d'études internationales – et non aux forces armées – une série de *« travaux sérieux »* sur des sujets très techniques en matière d'armements. Citons parmi son catalogue de commandes des études sur *« l'interdépendance entre armements offensifs et défensifs, nucléaires et classiques »*, sur les mécanismes de vérification, sur *« la combinaison des solutions globales et régionales en matière de liquidation de divers types d'armes »*, enfin sur les conséquences *« du passage de l'économie de guerre à la production civile »*. Le tout devant servir à savoir *« ce qui est raisonnablement suffisant dans un contexte d'abaissement des potentiels militaires »* et à dissiper *« on ne sait combien de légendes et de mythes »* accumulés autour de ces problèmes. Or il ne fait guère de doute que ces *« mythes »* ne sont pas le fait des seuls « fauteurs de guerre » américains. Dans l'esprit de M. Dobrynine, c'est aussi du côté de la place de l'Arbat à Moscou, siège du « Pentagone soviétique », comme on dit là-bas, qu'il faut les chercher.

L'avenir dira si ces nouveaux accents, encore timides et qui ne s'accompagnent d'aucune autocritique de la politique passée, conduiront à des changements d'attitude plus profonds. Pour le moment, ils illustrent la nouvelle tactique de la diplomatie soviétique et les ouvertures faites sur plusieurs dossiers des négociations en cours. Mais c'est à la table de ces négociations seulement, au fur et à mesure que l'on entrera dans le vif du sujet, que la *« Nouvelle pensée politique »* pourra être testée.

MICHEL TATU.

Les nouveaux profils du « MID »

Les huit nouveaux responsables du ministère des affaires étrangères récemment nommés pour seconder M. Chevardnadze sont tous des professionnels de la diplomatie, à l'exception d'un seul : M. Valentin Nikiforov, vice-ministre, issu directement de l'appareil du parti, où il exerçait jusqu'à novembre 1985 les fonctions de sous-chef du département d'organisation du parti au comité central. Il n'est pas surprenant dans ces conditions qu'il ait été chargé de superviser le mouvement des cadres au ministère.

Mais un autre des nouveaux promus a un profil un peu particulier : M. Boris Tchapline, vice-ministre chargé des affaires consulaires et administratives, est le fils de Nikolaï Tchapline, lui-même fils de prêtre orthodoxe, qui fut secrétaire général des Jeunesses Communisites (komsomol) de 1924 à 1928, puis l'un des responsables du parti en Transcaucasie, avant d'être arrêté et exécuté en 1938. Après avoir été secrétaire du parti dans un arrondissement de Moscou (il s'y distingua en envoyant des bulldozers disperser une exposition d'art non conformiste), M. Boris Tchapline avait été nommé la même année ambassadeur à Hanoï. Il y resta pendant les douze dernières années, celles de la défaite américaine au Vietnam et de la communisation du Sud.

Le profil professionnel des promus est également significatif : une grande majorité des nouveaux vice-ministres et premiers vice-ministres (cinq sur huit) ont été en poste aux Etats-Unis, soit à l'ambassade de Washington sous la houlette de M. Dobrynine, soit à New-York auprès de la mission soviétique aux Nations unies. Il y a cinq ans, un seul de l'équipe était dans ce cas, outre M. Gromyko.

En comparaison, le nombre de ceux qui ont été en poste dans un pays du tiers-monde a toujours été dérisoire : les ambassades de ce genre n'ont jamais eu la cote dans la haute nomenklatura de la diplomatie soviétique. S'il a quelque peu augmenté depuis cinq ans, il reste très faible, avec trois personnalités seulement : MM. Tchapline, déjà nommé, Vorontsov, qui fut pendant six ans ambassadeur en Inde, enfin Vadim Loguinov, ancien ambassadeur en Angola. Encore les deux derniers font-ils partie des deux groupes, puisqu'ils ont aussi séjourné aux Etats-Unis.

La hiérarchie des ambassadeurs

Le statut réduit réservé aux pays du tiers-monde apparaît également dans la place réservée dans la hiérarchie du parti aux représentants de l'URSS dans ces pays. Vingt ambassadeurs actuels ont un siège au comité central du parti ou dans sa commission de révision, les deux chambres du « Parlement du parti » élues à l'issue du dernier congrès en mars. Sur ces vingt sièges, la part du lion revient aux ambassadeurs en Europe, qui en occupent onze ; après quoi vient l'Asie (quatre), l'Afrique (trois) et enfin l'Amérique avec deux sièges.

Sans doute faut-il tenir compte de la pésence accordée statutairement aux ambassadeurs dans les pays de la « famille » socialiste. Ainsi, les ambassadeurs dans les démocraties populaires de l'Est européen (Yougoslavie comprise) occupent sept sièges de membres titulaires. Mais les principaux pays capitalistes ne sont pas oubliés : aujourd'hui, les ambassadeurs en France et en Grande-Bretagne sont membres titulaires du comité central (auparavant, la France était seule dans ce cas, mais le poste de Londres a été revalorisé par la nomination de M. Zamiatine, ancien porte-parole du secrétaire général) ; leurs collègues de Bonn et de Rome sont suppléants, celui de Washington siège à la commission de révision (une dégradation relative par rapport au statut de M. Dobrynine, qui était membre titulaire).

Au total, et si l'on excepte encore une fois le cas des pays « frères » ou très dépendants tels l'Ethiopie ou le Yémen du Sud (ce dernier pays est nouvellement « promu » par rapport à 1981), les seuls pays authentiquement non alignés qui soient « représentés » au comié central soviétique sont l'Inde et l'Algérie. Même le Japon n'a toujours pas droit à cet honneur...

M. T.

La réforme de l'audiovisuel

Revu et corrigé au Sénat, le projet de M. Léotard est encore modifié à l'Assemblée nationale

Le futur statut juridique de l'audiovisuel sera sensiblement différent du projet rédigé par M. François Léotard et du texte adopté par les sénateurs en première lecture. En engageant la responsabilité de son gouvernement, le mardi 5 août à l'Assemblée nationale, sur le vote de ce projet de loi, M. Jacques Chirac a en effet retenu une version qui modifie par 118 amendements celle – déjà transformée – du Sénat : 60 avaient été proposés par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée, un quarantaine ont été rédigés par le gouvernement lui même, les autres l'ayant été par divers membres de la majorité. Si certains d'entre eux permettent de revenir au texte initial du ministre de la culture et de la communication, d'autres, plus nombreux, introduisent des dispositions nouvelles qui n'avaient été prévues ni par le ministre ni par le Sénat.

***Les députés socialistes ont immédiatement* réagi à cette cinquième utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution par le premier ministre en déposant une motion de censure. Celle-ci sera débattue vendredi. Sa non-adoption, d'autant plus certaine que le Front national a indiqué qu'il ne la voterait pas, permettra de considérer ce projet de loi comme adopté par les députés en première lecture. L' « urgence » ayant été déclarée par le gouvernement, la commission mixte paritaire pourra se réunir le lundi 11 août avant que les deux chambres du Parlement ne se prononcent dès le lendemain.**

Le nombre d'amendements qu'à dû retenir le premier ministre confirme que ce texte n'était pas au point et que de nombreuses divergences subsistaient encore au sein de la majorité. L'utilisation du « 49 - 3 » n'a pas permis que le choix entre les diverses formules possibles soit explicité publiquement. Tout s'est réglé dans un bureau discret du Palais Bourbon, au cours de longues tractations toute la journée de mardi entre représentants de la majorité, conseillers du premier ministre, du ministre de la culture et de la communication et du secrétaire d'Etat aux PTT.

M. Jacques Chirac a justifié cette nouvelle utilisation par l' « obstruction » de la gauche au Palais du Luxembourg et la nécessité d'aller vite. Mais en fait elle lui permet de camoufler les divergences de la majorité et les imperfections du texte.

« *Tout a été dit sur cette réforme* », a affirmé le mardi 5 août à l'Assemblée nationale M. Michel Péricard, (RPR, Yvelines), rapporteur de la commission des affaires culturelles, en clôture de la discussion générale du projet sur « la liberté de communication ». Peut-être, mais l'importance des questions soulevées par les uns et par les autres confirme que ce texte aurait mérité un débat mené à son terme, c'est-à-dire comprenant l'analyse de ses articles. C'était d'ailleurs le souhait de certains de ceux qui en approuvent le principe, mais auraient voulu que soient discutées les modalités d'application, comme M. Valéry Giscard d'Estaing qui l'avait dit la semaine dernière à la réunion du groupe UDF.

Certes il y a des oppositions de principe, irréductibles. Au premier rang celle des communistes. **M. Georges Hage** (PC, Nord) en défendant une question préalable qui a été repoussée par 318 voix (RPR, UDF, FN) contre 247 (PS, PC) a affirmé que ce projet va faciliter « *la dissolution de l'identité culturelle française dans le cosmopolitisme et l'américanisme* », alors que **M. Philippe de Villiers**, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, prétend qu'un de ses objectifs est d'éviter « *à nos enfants d'être submergés par des images venues de l'autre côté des océans* ».

Le porte-parole communiste a ajouté que ce texte allait aussi permettre à de « *grands groupes privés de faire main basse sur l'audiovisuel* » et que la Commission nationale de la communication et des libertés serait « *le bras séculier et mercenaire des gouvernements en place* ». **M. Charles Fiterman** (PC, Rhône) a, lui, parlé, d'un « *Sedan culturel* » dans « *la guerre des images* », le gouvernement « *signant l'armistice aux conditions de l'adversaire* ». Il a aussi expliqué que si le service public n'était pas aussi performant qu'il le souhaitait c'était à cause des « *dégradations qui lui sont imposées par la loi de l'argent* ».

Les socialistes, eux, s'ils acceptent la présence d'un secteur privé, refusent que cela soit au détriment du service public. **M. Jack Lang** (PS, Loir-et-Cher) l'a dit pour l'audiovisuel : « *Vous créez la domination des chaînes privées sur les chaînes publiques* », ce sera la loi de l'indice d'écoute « *alors qu'il a fallu deux ans à Bernard Pivot pour dépasser quelques pour cent d'écoute* ». L'ancien ministre souhaite donc que soient séparées les fonctions de producteur et de diffuseur d'images, et qu'il y ait une « *vraie limitation à la concurrence multimédias* » comme il y en a une dans la plupart des grands pays occidentaux, notamment aux Etats-Unis.

M. Louis Mexandeau (PS, Calvados) a tenu un raisonnement identique pour les télécommunications, soulignant l'avance technologique de l'industrie française grâce au monopole de la direction générale des télécommunications des P et T. Il a fait remarquer qu'elle avait déjà su s'allier avec les entreprises privées et qu'elle avait dénoncé la volonté « *idéologique de casser* » ce qui existe. Il a aussi conseillé au gouvernement de ne pas se laisser prendre au même « *mirage* » que les socialistes sur la possibilité de création d'emplois dans ce secteur.

L'opposition de droite, elle, approuve globalement ce projet. **M. Gabriel Domenech** (FN, Bouches-du-Rhône) l'a dit tout en espérant que « *d'autres étapes suivront* » car, là encore, il regrette « *la timidité dans la foi libérale* ». Mais **M. François Holleindre** (FN, Seine-Saint-Denis) a violemment mis en cause « *la partialité* » de la presse française, l'accusant globalement de « *désinformation* ».

CAGNAT.

Face à cela, **M. François Léotard** put compter sur le soutien de ses amis qui montèrent à la tribune en rang serré. **MM. Gilles de Robien** (UDF, Somme), **Daniel Colin** (UDF, Var), **Albert Mamy** (UDF, Tarn), **Willy Dimeglio** (UDF, Hérault) firent assaut d'éloquence pour trouver la formule la plus élogieuse pour le secrétaire général du PR.

MM. Barrot et d'Aubert : inquiétudes pour le pluralisme

Les autres orateurs de la majorité confirmèrent leur approbation globale du profit mais ils exprimèrent aussi quelques inquiétudes. **M. Jacques Barrot** (CDS, Haute-Loire) s'inquiéta des conséquences financières de la réforme sur les médias, au moins dans la période transitoire, particulièrement pour la presse écrite, mais aussi pour Antenne 2, pour laquelle il demanda que soient supprimés les liens avec la SFP. Il souligna aussi « *la nécessité du pluralisme pour fonder et garantir l'objectivité de l'information* ». **M. François d'Aubert** (UDF, Mayenne) a les mêmes sujets de préoccupation ; il a souhaité que soient donnés à la CNCL les moyens de créer une jurisprudence évitant les abus de position dominante et la concurrence déloyale. Il a demandé que les ressources publicitaires des chaînes publiques soient progressivement réduites, que la privatisation de TF 1 se fasse dans la « *transparence* », et qu'elle permette l'amélioration de la qualité des programmes et le maintien d'une place importante à l'information.

M. Bruno Durieux (UDF, Nord), proche aussi de M. Raymond Barre, s'il commença par rendre hommage à M. Léotard en affirmant qu' « *en l'attaquant, on avait voulu affaiblir la majorité* », contesta les modalités de la privatisation de TF 1. Comme M. Lamassoure, il aurait préféré que toutes les actions soient mises en vente par un appel public à l'épargne. Pour lui, cette société n'a pas besoin de « *s'appuyer sur un groupe financier puissant* » ; il faut, au contraire, qu'elle « *échappe à toute influence politique et financière* ». **M. Léonce Deprez** (app. UDF, Pas-de-Calais) s'inquiéta, lui, des conséquences de cette réforme pour la presse écrite, et particulièrement celle de province.

Dans sa réponse aux orateurs, M. Léotard affirma que ce texte était « *celui des deux familles de la majorité* », s'inquiéta d'une « *dérive des institutions qui amènerait à vouloir empêcher le gouvernement de gouverner* », détailla quelques amendements, notamment sur la concentration, que le gouvernement acceptait. Il expliqua que la solution de M. Durieux n'était pas possible car TF 1 avait besoin d'un « *vrai patron* » et que la dispersion de son capital permettrait sa prise de contrôle par des personnes à qui « *chacun veut éviter de la confier* ». Il annonça que 10 % du produit de la vente de cette chaîne seraient consacrés au fonds de soutien à la création audiovisuelle.

La discussion générale avait été longue, mais le « 49-3 » allait empêcher qu'elle se poursuive lors du vote des articles. Dès le début de la séance, M. Jean-Marie Le Pen s'en était offusqué : « *Les prérogatives du Parlement sont vidées chaque jour de leur substance* (...) *Il se voit privé du droit de faire les lois par l'usage répété de l'article 49-3. Que faisons nous ici ?* A la fin de l'intervention de M. Léotard, M. Jacques Chirac était venu rejoindre dans l'hémicycle les neuf ministres déjà présents.

Profitant de la défense d'une motion de renvoi en commission, **M. Jean-Pierre Sueur** (PS, Loiret) avait par avance critiqué l'utilisation de cette procédure : « *Il n'y a pas de précédent pour un texte mettant en cause une liberté aussi essentielle. Vous ne pouvez pas invoquer l'urgence (...) il y a un vrai débat dans votre majorité, vous empêchez qu'il se développe.* » M. Péricard lui avait répondu : « *C'est le groupe socialiste du Sénat qui a décidé de déposer le 49-3, et d'une certaine façon je le regrette.* »

Le premier ministre a repris la même argumentation : « *Le gouvernement aura tenu son engagement de faire voter cette loi avant l'été* (...) *de ce projet de loi on aura très largement débattu.* » Evoquant « *l'obstruction* » pratiquée par la gauche au Sénat, il déclara : « *c'est l'opposition qui nous oblige à accélérer aujourd'hui ce débat.* » M. Chirac rendit un hommage appuyé à M. Léotard « *pour la ténacité et la compétence dont il a su faire preuve lors des débats parlementaires* (...). *Il a fait face à des attaques nombreuses avec un courage et une efficacité que je me dois de souligner.* » Puis il déclara « *solennellement* » : « *Ce texte est le texte du gouvernement tout entier et quoi qu'on ait pu entendre ici ou là, c'est un texte excellent* (...) *qui consacre enfin la nécessaire séparation des pouvoirs entre l'Etat et la communication.* »

Il ne restait plus au président de séance qu'à lire la très longue litanie des amendements retenus ou déposés par le gouvernement. Pour critiquer cette « *parodie* » de débat parlementaire, les socialistes, menés par M. Mexandeau quittaient, au cours de cette lecture, l'hémicycle. Le débat était clos.

Th. B.

Inflation et dérive

La réforme de l'audiovisuel et la vente au privé de TF 1 ne seront adoptées que grâce à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Comme le furent la loi d'habilitation économique et sociale qui permet une refonte du code du travail et la privatisation de 65 des principaux groupes industriels et financiers français, les modalités pratiques de celle-ci, comme le retour au scrutin majoritaire, et la loi de finances rectificative. La procédure est certes conforme à la Constitution ; mais jamais elle n'avait été autant utilisée, en si peu de temps. Qui plus est, c'est un texte qui concerne une liberté essentielle — celle de l'information — dont l'adoption est ainsi imposée aux députés dès la première lecture, avant même que soit amorcée la discussion des articles.

M. Jacques Chirac ne peut accuser l'opposition d'être seule responsable de cette inflation. Ce n'est pas parce que le Sénat a très longuement examiné un projet que l'Assemblée nationale, qui, constitutionnellement, a le dernier mot, doit être privée d'un examen attentif des articles. Mais personne n'est dupe : engager sa responsabilité permet au gouvernement de faire taire les divergences au sein de sa majorité qui, si elle approuve les principes de la réforme de l'audiovisuel, est divisée sur les modalités de leur mise en œuvre.

Cette majorité qui se dit si unie doit pourtant connaître quelques tiraillements, puisque M. Jean-Claude Gaudin juge nécessaire que le premier ministe la conforte — au moyen d'un sauf-conduit délivré à chaque député de la droite — avant le vote du budget qui est toujours, pour une équipe au pouvoir, l'épreuve de vérité.

Le recours à cette procédure expéditive se justifie d'autant moins en l'espèce que ni le projet initial du gouvernement ni le texte voté par le Sénat n'étaient au point. Le nombre de modifications que M. Chirac a dû accepter avant de soumettre le projet de M. Léotard à un vote de confiance le prouve suffisamment. Un travail d'analyse législatif important était nécessaire. Il a certes eu lieu en commission, mais la démocratie parlementaire veut qu'il ait lieu au grand jour, en séance publique. Or, cette fois, les choix définitifs n'ont pas été opérés au vu et au su de tout le monde, mais dans le secret des transactions entre initiés. Cette dérive du débat parlementaire est dangereuse. C'est du débat public que naît souvent la clarté des intentions du gouvernement et du législateur. Les utilisateurs de la loi en ont besoin. C'est notamment sur lui que s'est appuyé le Conseil constitutionnel pour juger insuffisantes les limites à la concentration prévues dans la loi sur la presse écrite. Quant aux électeurs, fussent-ils de droite, ils ont le droit de savoir le pourquoi et le comment des choix opérés, y compris dans le détail, qui a souvent autant d'importance que les grands principes.

Rendre M. Léotard seul responsable de cette situation serait injuste. Le texte préparé par M. Edouard Balladur sur les conditions de privatisation a été, lui aussi, en partie modifié dans le secret d'une commission mixte paritaire entre députés et sénateurs. Quoi qu'en pensent les ministres et leurs collaborateurs, le gouvernement ne peut se passer d'un réel débat parlementaire pour fabriquer de bonnes lois. L'actuel pas plus que les autres. La gauche aussi a connu quelques difficultés à maîtriser la rédaction législative. On le lui avait alors beaucoup reproché, y voyant la preuve de son incapacité à gouverner. La droite montre, paradoxalement, la même inexpérience.

Le gouvernement de M. Chirac sait utiliser à merveille toutes les procédures permises par la Constitution pour canaliser le travail du Parlement. Il les combine même de telle façon que le débat parlementaire n'est plus qu'une caricature.

Une fois de plus, M. Chirac est pressé. Le président du RPR veut pouvoir présenter, au plus tôt, aux électeurs une imposante œuvre réformatrice. On ne sait jamais. Il a incontestablement réussi tant les textes votés depuis son installation à Matignon chamboulent des pans entiers de notre législation. Mais pour gagner cette course, toutes les possibilités que donne la Constitution au gouvernement pour imposer ses vues au Parlement ont été requises. De l'usage à l'abus, il y a un pas qui a été franchi.

THIERRY BRÉHIER.

Les principales modifications du texte

Voici les principales modifications acceptées après propositions des diverses commissions de l'Assemblée nationale ou introduites par le gouvernement lors de l'engagement de sa responsabilité. Ces modifications s'ajoutent à celles qui avaient été adoptées par le Sénat le 23 juillet.

Article 3. — La Commission nationale de la communication et des libertés veille à la défense et à l'illustration de la langue française.

Article 4. — Un amendement précise la composition des corps électoraux du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, qui désignent chacun un membre de la CNCL. Les mandats des treize membres de la CNCL ne sont ni renouvelables ni révocables.

Article 7 (budget de la CNCL). — Le gouvernement a accepté un amendement présenté par M. Michel Péricard, au nom de la commission des affaires culturelles, qui précise que les crédits de la CNCL sont inscrits au budget général de l'Etat. Ils ne sont pas soumis au contrôle financier mais les comptes de la CNCL sont présentés à la Cour des comptes.

Article 13. — Suppression du contrôle préalable sur les publicités. Les émissions publicitaires qui émanent des partis et groupements politiques sont autorisées (amendement de la commission des lois). Ces émissions ne peuvent être diffusées qu'en dehors des campagnes électorales.

Article 18. — Pour les visites d'entreprises, la CNCL devra recourir à l'autorité judiciaire.

Article 28 (fréquence des sociétés nationales). — *La CNCL pourra* retirer aux chaînes publiques certaines fréquences qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de leur mission de service public.

Article 31 (cahier des charges des chaînes publiques). — Sont supprimées les règles relatives à la durée de l'autorisation. Celle-ci est fixée à quinze ans maximum pour la télévision et à cinq ans maximum pour la radio.

Article 33 (concentrations). — La CNCL tient compte pour l'attribution des autorisations des abus éventuels de position dominante tels qu'ils ont été définis par l'amendement de M. Jacques Barrot (partage des ressources publicitaires et situation des publications et des services de communication sur une même zone).

Article 37. — Le gouvernement n'a pas accepté l'amendement de la commission des affaires culturelles qui permettait au réseau câblé de diffuser des services de communication autres que la radio et la télévision. Malgré l'insistance de M. Péricard, président de la mission TV câble, la direction générale des télécommunications conserve donc son monopole pour les services de télécommunication.

Article 40 (actions des sociétés privées de télévision). — A la demande du gouvernement, l'obligation de soumettre à l'agrément des sociétés la cession d'actions portant sur plus de 5 % du capital est supprimée.

Article 44 (capital des chaînes). — Les étrangers ne pourront pas acquérir plus de 20 % du capital ou des droits de vote dans des chaînes de radio ou de télévision privées.

Article 45 (concentrations). — Une même personne ne pourra détenir plus d'une autorisation pour un service de télévision dans la même zone. En radio, une deuxième autorisation est possible si elle n'entraîne pas la couverture de plus de quinze millions d'habitants.

Article 49. — Le président de Radio-France internationale est nommé par décret en conseil des ministres, sur proposition de la CNCL, parmi les membres du conseil d'administration.

Article 50. — Suppression de la Régie française de publicité que le Sénat avait reconduite à titre provisoire en attendant l'installation de la CNCL.

Article 51 (Institut national de l'audiovisuel). — L'INA peut commercialiser des archives des sociétés publiques au terme d'un délai de trois ans (au lieu de cinq ans). Mais les œuvres de fiction et les documentaires de création resteront la propriété des chaînes.

Article 55. — Les recettes publicitaires du secteur public sont limitées pour 1988 et 1989 à leur niveau de 1987.

Article 59. — Les groupes sénatoriaux sont exclus de la répartition des temps d'antenne aux formations politiques. *Les organisations* syndicales nationales et représentatives ont accès à un temps d'antenne fixé par la CNCL.

Article 60. — Renforcement du service minimum en cas de grève du secteur public.

Article 61 (cession de TF 1). — La cession de 50 % du capital de TF 1 à un groupe d'acquéreurs précède la cession d'actions au personnel et au public. Les conditions de cette cession sont calquées sur celles prévues par la loi sur la privatisation.

Article 62. — Pendant deux ans, TF 1 privatisée devra commander un minimum de programmes à la Société française de production (la moitié du niveau de 1986).

Article 65 (dossiers des repreneurs de TF 1). — Les candidats à la reprise de TF 1 font aussi connaître, au nombre des « *obligations supplémentaires* » qu'ils se proposent de souscrire, « *le volume et la périodicité réservés aux journalistes télévisés, magazines d'actualité et documentaires* ».

En outre, après amendement du gouvernement, il est précisé : « *Au vu des dossiers ainsi constitués et en fonction de l'intérêt que les projets proposés présentent pour le public, compte tenu notamment :*

— de l'expérience acquise par les candidats dans les activités de communication ;

— de la nécessité de diversifier les opérateurs ; d'assurer le pluralisme des opinions ; d'éviter les abus de position dominante et les pratiques entravant la concurrence en matière de communication, notamment dans le partage des ressources publicitaires ;

Et au vu de la situation des publications de presse et des services de communication audiovisuelle dans la zone considérée, la commission nationale de la communication et des libertés désigne le groupe cessionnaire (...) Sa décision est motivée ».

Article 70 et 70 *bis*. — A la demande du gouvernement, le statut des personnels de TF 1 après la cession de la chaîne est précisé.

Article 72 *bis* (spots publicitaires pendant la diffusion des films. — Sur les chaînes privées, les films peuvent être interrompus une fois, à plusieurs reprises si la CNCL accorde une dérogation pour les publicités. Le plafonnement à 5 % de la durée totale de l'œuvre cinématographique diffusée est supprimé.

Article 89 *bis*. — Cet article, qui prévoyait pour le conseil supérieur des Français de l'étranger la possibilité d'émettre des avis sur la gestion et les programmes de RFI, est supprimé.

Article 94 (mise en place de la CNCL). — La désignation et l'élection des membres de la CNCL auront lieu dans des délais maximum de vingt jours et d'un mois après la publication de la loi.

Article additionnel après l'article 95 (mesures transitoires pour TF 1). — Jusqu'à la cession de TF 1, son conseil d'administration demeure en fonction et son cahier des charges reste applicable.

Article 104. — Relatif au retrait des autorisations de faire diffuser des programmes par satellites accordées en application de la loi du 29 juillet 1982, cet article, qui avait été supprimé par le Sénat, est rétabli.

Article additionnel après l'article 105. — Suppression du Carrefour international de la communication à compter du 1er octobre 1986. Les biens que cet établissement public avait acquis dans l'ensemble immobilier Tête Défense sont transférés à l'Etat.

Article 106. — Suppression du Conseil national de la Communication audiovisuelle.

هكذا من الأصل

Politique

Au Sénat

En attendant la réforme de la Sécurité sociale

Le Sénat a adopté définitivement sans l'amender, mardi 5 août, le projet de loi du gouvernement portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions (1). Déjà adopté en première lecture par les députés, après déclaration d'urgence, ce texte institue une contribution de 0,4 % sur tous les revenus, une majoration de 0,7 % du taux de la cotisation vieillesse versée par les fonctionnaires civils et militaires (cette augmentation est décidée par voie réglementaire pour tous les autres régimes) ainsi qu'un système d'exonération pour les plus défavorisés. Sénateurs socialistes et communistes ont voté contre ce projet.

Quand c'est fini, ça recommence ! Un plan de redressement des comptes de la « Sécu » est-il à peine achevé qu'on en fabrique un autre sous les yeux ébahis des assujettis. A chaque fois le scénario est identique : celui-là sera le « der des der » avant la grande réforme de structure qui, on vous le promet, en finira avce ce « tonneau des Danaïdes » de la Sécurité sociale. Les plans se succèdent et la grande réforme du siècle se fait toujours attendre.

Il faut reconnaître à M. **Alain Juppé**, ministre chargé du budget, le mérite de ne pas avoir tenté de faire croire que son plan de financement des pensions et retraites était la panacée. Un palliatif plutôt, « *un pis-aller* », a-t-il dit. Fidèle à la logique, il a précisé que « *des réformes de structure* » s'imposaient, mais il s'est bien gardé de fixer un calendrier. En attendant, le prélèvement de 0,4 % sur « *tous les revenus – professionnels ou non – comme sur les plus-values* » est une mesure « *simple, efficace et juste* » qui ne touche pas les contribuables n'ayant pas acquitté d'impôt sur le revenu de 1985. Par ailleurs, M. Juppé indique que le projet de loi décide « *une majoration de 0,7 % du taux de la cotisation vieillesse versée par les fonctionnaires civils et militaires qui ne peut être opérée par voie réglementaire* ». Il se prononce enfin pour une révision du système d'indexation des pensions et retraites, pour l'établissement d'une retraite progressive à la carte, et pour le développement des « *formules épargne-retraite* » par capitalisation parallèlement au système actuel, le plus courant, de retraites par répartition.

Après avoir dénoncé les « *artifices comptables* » qui ont permis aux précédents gouvernements de gauche, selon lui, de présenter des comptes en équilibre, le rapporteur de la commission des finances, **M. Marcel Fortier** (RPR, Indre-et-Loire), engage à l'adoption du projet et souligne que « *plus de dix millions de foyers fiscaux seront exonérés de la contribution sociale* », la part des familles les plus modestes étant de plus allégée. Au nom de la commission des affaires sociales, pour avis, **M. Louis Boyer** (RI, Loiret) se prononce favorablement et réclame, pour l'avenir, « *des mesures de maîtrise des dépenses* ». Considérant que ce projet « *ne s'attaque pas aux vrais problèmes* », à savoir, en substance, « *la crise du capitalisme* ». **Mme Marie-Claude Beaudeau** (PC, Val-d'Oise) défend une question préalable qui est repoussée par 218 voix contre 90.

La discussion générale qui suit n'apporte aucun élément qui ne soit déjà connu. **M. Marc Bœuf** (PS, Gironde) estime que ce projet est « *inopportun* ». **M. Delfau** (PS, Hérault) fait part de ses « *inquiétudes* » et se demande si M. Juppé « *ne prépare pas l'opinion à la suppression du droit à la retraite à soixante ans* » avant de dénoncer une « *politique d'inefficacité économique et de régression sociale* ». **M. André Rouvière** (PS, Gard) expose les raisons qui lui font penser que ce texte est « *injuste* » contrairement à l'affirmation du ministre.

De leur côté, les sénateurs de la majorité défendent le texte du gouvernement, dénoncent les mesures prises par les socialistes de 1981 à 1985 – ce que les orateurs communistes ne manquent pas, eux non plus, de faire – et attendent « la » réforme de fond. Pour **M. Roger Husson** (RPR, Moselle), il s'agit d'« *un texte d'urgence dont la protection sociale ne peut pas se passer* ». Il se prononce, en outre, pour l'« *étude des modalités* » de concurrence entre le secteur privé et le secteur public. **M. Arthur Moulin** (RPR, Nord) ne semble pas hostile au fait de « *reculer l'âge possible* » de départ à la retraite, alors que **M. Jacques Machet** (UC, Marne) ne semble pas, lui, se montrer hostile à la révision du travail des femmes. Le socialiste Delfau n'en croit pas *ses oreilles*.

La discussion des dix articles et des quinze amendements déposés par l'opposition s'est achevée à 0 h 30 sur l'adoption du projet dans la version qui avait été votée par l'Assemblée nationale. Le dixième article indique qu'au 1er janvier 1989, les bulletins de paie feront figurer « *le montant total de la rémunération du travail, en distinguant d'une part, le salaire net perçu par le salarié, d'autre part les cotisations ouvrières et patronales de sécurité sociale* ». Baptisée « *feuille de paie-vérité* » par M. Juppé, cette innovation (les entreprises ont déjà la faculté de le faire) destinée à « *responsabiliser* » les salariés, selon le ministre, est considérée comme le « *condiment idéologique* » du projet par M. Delfau. Et pour Mme Luc (PC, Val-de-Marne), tout cela risque de tourner au vinaigre car ce projet est « *une étape dans une attaque de beaucoup plus grande envergure contre la Sécurité sociale* ».

OLIVIER BIFFAUD.

(1) Contrairement à ce que nous indiquions, dans nos éditions du mercredi 6 août, les sénateurs devaient poursuivre la discussion, sur le projet de *la loi relatif aux collectivités locales*, ce mercredi et non mardi.

M. Bariani, l'homme pressé

« Il arrive du Brésil et il repart en Colombie, je crois. » De l'aveu d'un sénateur de la majorité, M. Didier Bariani est un homme *« pressé »*. Il a suffi d'une seule matinée, le mardi 5 août, au secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères pour faire adopter par le Sénat son projet de loi modifiant le mode d'élection des membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE). Cet organisme consultatif est composé, entre autres, de cent trente-sept membres élus au suffrage *universel (loi de 1982), qui* élisent eux-mêmes (loi de 1983) les sénateurs représentant le million et demi de Français établis hors de France.

Le court texte gouvernemental, qui comporte deux articles, rétablit *« la prééminence du scrutin majoritaire »* sur le scrutin proportionnel pour la désignation des cent trente-sept élus du CSFE, ainsi que l'a indiqué le rapporteur de la commission des lois, M. Charles de Cuttoli (RPR, Français établis à l'étranger).

M. Jean-Pierre Bayle (PS, Français établis à l'étranger) s'est étonné que le ministre n'ait pas jugé utile de consulter le CSFE sur ce projet de loi – sans doute l'empressement – et s'est inquiété de la sous-représentation future du courant de gauche chez les Français expatriés. Socialistes et communistes ont voté contre ce projet, dont le seul article technique a été amendé, en y apportant deux précisions, par la commission des lois.

O. B.

Le redécoupage des circonscriptions

M. Jean-Claude Gaudin demande une garantie pour les députés sortants de la majorité

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, souhaite que, « *dès lors que les ordonnances sur le scrutin majoritaire seront signées, le premier ministre, pour conforter sa majorité actuelle, indique clairement que les députés sortants, qu'ils soient UDF ou RPR, seront candidats uniques lors des législatives, quelle que soit la date à laquelle interviendraient ces élections* ». « *C'est en procédant ainsi que Jacques Chirac confortera tout à fait sa majorité à la veille de la discussion budgétaire* », a ajouté le député des Bouches-du-Rhône, le mardi 5 août, lors de son point de presse hebdomadaire au Palais-Bourbon. Mais, « *dans les circonscriptions où nous n'avons pas de sortants, il pourra y avoir confrontation UDF-RPR au premier tour à la loyale* », a-t-il précisé.

En réponse à ce souhait de M. Gaudin, M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a indiqué, le 5 août, qu'il existait déjà « *un accord selon lequel les députés sortants UDF ou RPR seraient candidats uniques de la majorité dans la circonscription où ils se présenteront* » lors des prochaines élections législatives. Le député de la Moselle, interrogé sur ce sujet, lors de son point de presse hebdomadaire, a précisé qu'il s'agissait d'« *une décision de principe* » arrêtée « *en mai dernier, lors de l'élaboration du projet de loi* » visant à rétablir le scrutin majoritaire. « *M. Jacques Chirac l'officialisera le temps venu. Mais nous ne sommes pas le temps venu. Ne parlons pas d'élections législatives, alors qu'il y a moins de cinq mois nous avons connu des élections législatives générales* », a conclu M. Messmer.

D'autre part, interrogé sur l'élection présidentielle de 1988, M. Jean-Claude Gaudin a souligné que, « *pour l'échéance capitale dans les institutions de la Ve République, il nous faut et il y aura un candidat UDF et un seul. C'est la volonté des parlementaires UDF dans leur quasi-unanimité* ». « *Quel que soit le candidat de la majorité actuelle qui pourrait devenir président de la République, qu'il se mette bien dans la tête qu'il ne pourra pas gouverner tout seul et qu'il sera bien obligé d'avoir l'autre famille de la majorité à ses côtés pour assurer la politique sur laquelle nous sommes globalement d'accord* », a-t-il souligné.

En Haute-Garonne : M. Jospin ne désespère pas du MRG

M. Lionel Jospin, qui conduit la liste socialiste en Haute-Garonne, dans le cadre de l'élection législative partielle qui se déroulera le 28 septembre prochain, a affirmé, mercredi 6 août, à Sud-Radio qu'« *il ne désespérait pas de conclure un accord avec le MRG* ». « *Il n'y a pas de raison de ne pas refaire ce qui a été fait le 16 mars dernier. Cet accord avait permis au MRG d'avoir deux élus au conseil régional. Je ne crois pas que ce soit tout à fait loyal de jouer la séparation. Je ne désespère donc pas* », a-t-il ajouté en précisant : « *S'il n'y a pas d'accord, on fera une campagne d'autant plus forte* ».

Le premier secrétaire du PS faisait ainsi allusion a l'intention du MRG de présenter une liste autonome, annoncée, le 29 juillet dernier, par M. Henri de Lassus, président de la Fédération départementale de ce mouvement.

Puy-de-Dôme : M. Roger Quilliot veut revenir au Sénat

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

Sous la houlette de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la région Auvergne, le bureau politique de l'UDF et les instances nationales du RPR viennent de désigner, « *dans un souci d'union et d'efficacité* », leur candidat à l'élection sénatoriale partielle du Puy-de-Dôme. Si, dans un premier temps, les postulants n'étaient pas légion, en raison de l'issue très incertaine de cette consultation pour les partis de la majorité, le choix s'est finalement porté sur M. Michel Cartaud (UDF-PR), maire et conseiller général de Pont-du-Château, qui sera suppléé par M. Pierre Herbecq (RPR), maire et conseiller général de Viverols.

M. Cartaud sera ainsi opposé à M. Roger Quilliot, député socialiste et maire de Clermont-Ferrand, dont l'élection à l'Assemblée nationale, le 16 mars dernier, avait rendu nécessaire l'organisation de ce scrutin. Ce dernier a, en effet, été officiellement désigné candidat par le PS, lors de la convention nationale qui a eu lieu les 28 et 29 juin au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis). Cette investiture ne constitue pas une surprise puisque l'ancien ministre de l'urbanisme et du logement avait fait part, au lendemain des élections législatives, de son intention de retrouver le siège qu'il a occupé au Palais du Luxembourg de 1974 à 1981, puis de 1983 à 1986.

M. Quilliot n'avait, en effet, accepté de prendre la tête de la liste socialiste aux législatives que pour mettre fin à la crise qui secouait la fédération départementale et à la demande expresse du président de la République.

Le maire de Clermont-Ferrand semble assuré d'une réélection au Palais du Luxembourg, ce qui permettrait à M. Maurice Pourchon, ancien président du conseil régional, de revenir au Palais-Bourbon.

Le Parti communiste a également fait connaître le nom de son candidat : il s'agit de M. Jean Nicolas, conseiller régional et adjoint au maire de Clermont-Ferrand, qui a pour suppléant M. Maurice Colas, adjoint au maire de Lapeyrouse.

LLIBERT TARRAGO.

Communication

M. de Villiers annonce un plan de rigueur pour Radio-France

« *La mission de service public s'impose lorsqu'il y a carence de l'initiative privée ou besoin réel : Radio-France aura des choix à faire.* » C'est par cette profession de foi libérale que M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, a justifié, dans une interview accordée à l'AFP, le mardi 5 août, son annonce que « *la future Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) pourrait retirer à Radio-France certaines de ses fréquences, qui ne sont plus nécessaires à sa mission de service public* ».

Ce plan de rigueur sera inclus dans le projet de loi sur la liberté de la communication, actuellement soumis à l'Assemblée. Selon M. de Villiers : « *Les radios décentralisées de Radio-France coûtent 360 millions de francs, dont un pourcentage important de redevance. Or, dans certaines zones, celles-ci n'obtiennent même pas 1 % d'audience. Dans le Sud-Est, Radio-France Provence et France-Inter Marseille coûtent 11 millions de francs annuels pour une audience cumulée de 10 000 auditeurs. C'est très cher.* » « *Le coût de fonctionnement des radios décentralisées de Radio-France est de 70 % plus élevé que celui des radios privées* », ajoute M. de Villiers, qui critique également une « *densité trop importante* » dans le Sud-Est, où les différentes radios (Valence, Marseille, Montepellier...) « *s'interfèrent* ».

Toute publicité sera désormais interdite sur les radios décentralisées de Radio-France. Sur la chaîne nationale, la CNCL sera « *plus attentive* » à la notion de « *publicité collective* » (cette forme de publicité, qui ne vante pas de marque, est déjà la seule autorisée sur cette chaîne).

Le gouvernement, a encore indiqué M. de Villiers, va également proposer des modifications importantes pour les radios privées : autorisation de constituer des réseaux nationaux, mise en place d'un fonds de solidarité pour les petites radios, régime plus « libéral » sur les ondes (sans limitation de puissance ni de rayon).

Dénonçant ensuite la loi de 1982, dont plusieurs points lui paraissent « *inadaptés et inapplicables* » (distance limitée à 30 kilomètres, puissance des émetteurs à 500 watts, « *mariages forcés entre radios de format différent* »), le secrétaire d'Etat a déclaré : « *Nous admettons tout, y compris les réseaux nationaux, à condition qu'il y ait viabilité économique et transparence.* » Pour permettre la cohabitation de « *radios de dimension différente* », il propose la mise en place d'un « *fonds de compensation* », destiné à aider les radios associatives. Ce fonds serait alimenté par un prélèvement sur les ressources publicitaires des radios commerciales. Il serait mis au point par décret dans les prochaines semaines.

D'autre part, à propos de la nomination du PDG de Radio-France internationale, M. de Villiers a indiqué qu'il préférerait la solution préconisée par les sénateurs : une désignation par la CNCL d'un des administrateurs de la radio, choisi parmi les représentants de l'Etat.

Un député propose de privatiser l'AFP

Le vent libéral effleure l'Agence France-Presse (AFP). M. Yvon Briant, député (non inscrit, Val-d'Oise) et secrétaire général adjoint du Centre national des indépendants et paysans (CNIP), va déposer ces jours-ci sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à privatiser l'agence. Ce dépôt intervient quelques jours après la grève qui a affecté l'AFP, à la mi-juillet (*le Monde* du 11 juillet), qui contestait le plan de redressement du PDG, M. Henri Pigeat, dû aux difficultés financières de l'entreprise.

La proposition de loi est inspirée du projet de privatisation de TF 1 (10 % du capital cédés au personnel, 40 % au public et 50 % à des investisseurs, ces derniers étant choisis par la commission financière qui contrôle actuellement l'AFP, en vertu de son statut défini par la loi du 10 janvier 1957).

Pour la direction de l'AFP, cette proposition de loi n'a guère de chances de succès, le statut de 1957 « *étant le moins mauvais possible, puisqu'il a permis à l'AFP de devenir une agence indépendante dans un pays où les recettes intérieures des médias sont exiguës* ». En outre, cette proposition de loi ne peut retenir l'attention des grands partis politiques, pour lesquels le rôle de l'AFP ne cadre pas avec une entrée de capitaux privés. Enfin, ne disposant pas de clients directs (auditeurs, lecteurs) comme la télévision ou la presse, les hypothétiques repreneurs de l'AFP ne pourraient avoir recours à la publicité pour augmenter substantiellement ses bénéfices.

Les syndicats de l'AFP, quant à eux, se déclarent « *surpris* » par le dépôt de cette proposition de loi.

● **Yorkshire-TV vend 25 % de son capital au public.** – Après Thames TV et TV-a.m., Yorkshire-TV (station privée de télévision britannique) sera la troisième entreprise de télévision à faire son apparition en Bourse cet été. Les quatre actionnaires qui partagent actuellement Yorkshire-TV sont United Newspapers (qui entend vendre sa part de 23 %), W.H. Smith (qui va réduire sa part de 29 % à 21 %) et Bass et Pearson (qui vont réduire chacun leur part de 24 % à 21 %). Les profits de cette station pour 1986 sont estimés à 7 millions de livres (70 millions de francs).

● **Nouveau rédacteur en chef au « Courrier picard ».** – François Perrier, trente-neuf ans, vient d'être nommé rédacteur en chef du *Courrier picard* à Amiens (Somme) par la direction du quotidien. Il a préalablement occupé le poste de rédacteur en chef du mensuel économique *Tertiel*, édité par le groupe de presse de l'*Usine nouvelle*. Le successeur d'Alain Genassy, qui avait démissionné le 30 juin dernier, entrera en fonctions dès le mois de septembre.

[Né en 1947, François Perrier est nommé rédacteur en chef du mensuel économique *Normandie-Actualités* en 1971. Il travaille ensuite dans la presse télévisée (ORTF) de Poitiers, Paris et Lille. De 1973 à 1975, il est directeur en chef adjoint à FR3-Picardie. En 1975, il entre au quotidien d'Amiens comme chef d'agence. Entre 1976 et 1981, il est chef de cabinet de M. Guy Denielou, président de l'IUT (institut universitaire de technologie) de Compiègne (Oise). En 1981, M. Perrier entre au groupe de l'Usine nouvelle comme chef de service régions, avant d'être nommé rédacteur en chef de *Tertiel*, créé en 1983.]

هكذا من الأصل

L'affaire du Carrefour du développement

Une procédure est engagée contre M. Nucci

M. Michel Jeol, procureur de la République au tribunal de Paris, a signé, le mardi 5 août, une requête par laquelle il demande à la chambre criminelle de la Cour de cassation de désigner un juge afin d'instruire le dossier relatif aux fausses factures qui auraient été établies à la demande de M. Christian Nucci par un imprimeur de Beaurepaire (Isère). La qualité de maire de Beaurepaire attachée à M. Nucci imposait au parquet de Paris d'engager cette procédure, dès lors que l'ancien ministre de la coopération était *« susceptible d'être inculpé d'un délit »*, selon les termes de l'article 687 du code de procédure pénale.

Inculpé *le 23 juillet* dernier de recel, d'abus de confiance et de faux en écritures privées ou de commerce par le juge Jean-Pierre Michau, l'imprimeur de Beaurepaire, M. Daniel Ronjat, avait *mis en cause* M. Nucci, *en déclarant que c'était à sa demande qu'il avait établi des* factures portant sur des travaux ne correspondant pas aux fournitures réelles.

Ces faits, qui se situent en marge du dossier concernant la gestion des fonds publics confiés à l'association Carrefour du développement, sont cependant liés aux détournements par le biais du financement. Aussi, il appartiendra à la Cour de cassation, qui doit se prononcer *« dans la huitaine qui suit le jour auquel la requête lui est parvenue »*, de fixer éventuellement les limites de l'instruction judiciaire. En toute logique, elle devrait être confiée à M. Michau, le magistrat qui instruit *depuis le mois de mai 1986 l'affaire du Carrefour du développement.*

« Que la justice suive son cours »

Tous les députés socialistes qui, le week-end dernier, sont allés rendre visite aux militants de leur département en sont revenus avec le même message. Et il est clair : trop, c'est trop. A Christian Nucci, un de ses ministres les plus hauts en couleur et forts en gueule, le PS aurait pu beaucoup pardonner. Son goût de la bonne compagnie, son incroyable naïveté, la pathétique maladresse de sa défense. Mais s'il est un péché insupportable aux yeux d'un militant socialiste de base, c'est bien celui-ci : payer sa cotisation au parti avec de l'argent public.

« Pour un militant, c'est ce que l'on peut faire de pire », explique **M. Michel Sapin** (PS, Hauts-de-Seine). *« Dans un parti très égalitaire comme le nôtre, c'est ce que les militants comprendront le moins bien »*, laisse tomber **M. Louis Mexandeau**, ancien ministre des PTT. *« A la base, ça a été très, très mal perçu »*, confirme **M. Philippe Marchand** (PS, Charente-Maritime). Quant à **M. Jean Le Garrec**, ancien secrétaire d'Etat à *tout faire de M. Pierre Mauroy*, il confie simplement : *« Je suis très malheureux »*.

Cela étant dit, les plus charitables, dans la foulée, s'efforcent de trouver des excuses à l'ancien ministre de la coopération. *« A mon avis, il s'agit d'un défaut d'organisation dans son cabinet »*, suppose **M. Roland Dumas**, ancien ministre des relations extérieures, qui tire de cette affaire une conclusion d'expert : *« La preuve est ainsi faite qu'il vaut mieux verrouiller son cabinet »*. M. Louis Mexandeau va plus loin, qui se demande dans quelle mesure M. Nucci n'a pas été piégé ? *« Ce Chalier, qui peut dire qu'il n'était pas infiltré auprès de lui par tel ou tel ? »* **M. François Loncle** (PS, Eure) s'étonne, lui, du *« peu d'empressement de la justice à convoquer M. Chalier »*.

Nul ne souhaite, dans l'immédiat, extrapoler sur les éventuelles sanctions qui pourraient être prises par le PS à l'encontre de l'ancien ministre de la coopération. *« Que la justice suive son cours »*, lâche, laconique, **M. Jean-Pierre Sueur** (PS, Loiret). Pris de court par la dépêche annonçant *« les mesures conservatoires »* du parquet de Paris à l'encontre de M. Christian Nucci, les députés socialistes tentaient de soutirer des consultations juridiques aux plus savants des leurs. Consultations tendant toutes dans le même sens, hélas, pessimiste. Tel député qui explique savamment devant les caméras de télévision qu'*« il s'agit en fait de désigner un juge qui entendra Christian Nucci comme témoin »* admet officieusement, deux minutes plus tard, que *« Jeol n'est pas homme à prendre à la légère ce genre de décision »*. Bref, que l'inculpation semble plus que probable.

« Certains de nos ministres se sont conduits vis-à-vis du pouvoir comme des papillons affolés par la lumière, juge un autre député. *Ils se sont comportés comme de nouveaux riches, alors que les hommes politiques de droite, eux, sont des anciens riches qui savent y faire dans la discrétion. Et le ministère de la coopération était l'un des plus exposés. Le ministre, chaque jour, voit passer des wagons entiers d'argent sale, davantage que dans tout autre ministère. Sale pour la bonne cause, bien sûr, mais secret tout de même. A un moment, il se dit : Pourquoi pas moi ? C'est tout. »*

Pareille mésaventure ne risque pas d'arriver à M. Jack Lang. L'ancien ministre de la culture, l'un des rares dans les couloirs de l'Assemblée à se refuser à prononcer un seul mot, fût-ce du bout des lèvres, sur son ancien collègue, a trouvé un moyen infaillible d'éviter de mélanger fonds publics et compte en banque personnel : *« C'est ma femme qui s'occupe de payer ma cotisation au parti. »*

DANIEL SCHNEIDERMANN.

Inculpation ?

M. Christian Nucci est *« susceptible d'être inculpé d'un crime ou d'un délit »*, tel est le sentiment du procureur de la République, M. Michel Jéol, compte tenu de l'évolution de l'instruction en cours dans l'affaire du Carrefour du développement.

De quel délit pourrait éventuellement avoir à répondre l'ancien ministre de la coopération ? Certaines *sources judiciaires* évoquent la *« complicité de faux en écritures privées »*. L'imprimeur de Beaurepaire, M. Daniel Ronjat, inculpé pour avoir réalisé de fausses factures, aurait agi, affirme-t-il, sur instructions du maire de la commune, M. Nucci.

Toutefois, dans ses déclarations *publiques, cet imprimeur* n'a jamais affirmé avoir fait ces faux sur ordre direct de M. Nucci. Il a seulement indiqué avoir facturé les affiches électorales commandées, d'une part, à l'association La Promotion française et, d'autre part, à la société OFRES, comme le lui avait demandé M. Nucci. C'est ensuite à la demande de *l'OFRES, comme l'a confirmé son* fondateur, M. Hubert Haddad, que M. Ronjat a fait porter sur les factures de faux intitulés. Il resterait à établir que M. Nucci ou son assistant parlementaire, M. Hugonnard, ont eu connaissance *de ce procédé*.

Quoi qu'il en soit, le procureur *de la République a dû disposer* d'éléments suffisamment convaincants pour décider d'engager une procédure judiciaire à l'encontre du député de l'Isère. Mais, même si celle-ci semble devoir préluder à une inculpation, son déclenchement paraît surtout dicté par la prudence. M. Nucci *étant mis en* cause par certains éléments du dossier, les futurs actes d'instruction pourraient être frappés de nullité si la procédure de désignation d'un juge n'était pas engagée, indique-t-on au palais de justice.

Le calendrier paraît particulièrement favorable. La désignation *— si elle intervient —* d'un juge d'instruction par la chambre criminelle de la Cour de cassation coïncidera pratiquement avec la fin de la session parlementaire extraordinaire prévue pour le 13 août : il serait donc inutile, *pour inculper M. Nucci, de passer* par la procédure, toujours embarrassante, de demande de levée d'immunité parlementaire.

Cette procédure aurait enfin un avantage : elle permettrait de placer M. Nucci face à ses responsabilités — à Beaurepaire, — sans forcément avoir à lancer un processus *qui risquerait d'aboutir* à la Haute Cour, ce que la majorité comme la gauche préféreraient éviter. Reste à savoir si les éléments mettant en cause le maire de Beaurepaire dans sa campagne électorale ne risquent pas de *recouper* les *activités* de M. Nucci ministre de la coopération.

CORINE LESNES.

L'enquête sur Action directe

Un photographe parisien placé en garde à vue

Un photographe de l'agence Collectif presse, Mathieu Polak, trente *et* un ans a été interpellé dans la matinée du mardi 5 août par la police judiciaire, agissant sur commission rogatoire délivrée par le juge d'instruction, M. Marcel Lemonde, chargé de l'enquête sur le groupe lyonnais d'Action directe.

M. Polak, titulaire d'une carte de journaliste, a *été* appréhendé par les *policiers devant* le siège de cette agence de diffusion de photographies, dans le 9e arrondissement de Paris. Transféré dans les locaux de la police judiciaire, il a été placé en garde à vue.

M. Lemonde est chargé du dossier André Olivier, du nom de cet ancien professeur lyonnais arrêté en mars 1986 et considéré comme le responsable d'un groupe proche d'Action directe. De nombreux documents ont été *saisis* par les policiers lyonnais dans le cours de cette enquête. L'un des membres du réseau, Max Frérot, est toujours en fuite. Les autorités sont restées très discrètes toute la journée de mardi sur cette interpellation, se bornant à *indiquer* qu'elle intervenait *dans* le cadre d'un *« dossier important »*.

Le personnel de Collectif presse, agence fondée en 1981 par un petit groupe de photographes spécialisés dans l'actualité, s'est étonné des circonstances de cette interpellation, *dont personne* n'aurait été informé, estiment-ils, si l'un des collègues de M. Polak ne s'était trouvé par hasard devant l'agence au moment de l'intervention des policiers. Collectif presse *s'étonne* également *« de la forme prise par cette interpellation alors qu'il était possible de convoquer dans des conditions normales Mathieu Polak.*

L'affaire Villemin

Un an de congé pour le juge Lambert

Le juge d'instruction, M. Jean-Michel Lambert, chargé du dossier de l'assassinat de Grégory Villemin, a demandé à la chancellerie sa mise en disponibilité pour *« convenance personnelle »* et le ministère de la justice lui a accordé ce congé d'un an qui commencera le 1er janvier 1987.

Agé de trente-quatre ans, M. Lambert — actuellement en vacances — avait été nommé à Epinal, sa première affectation, en février 1980. Il avait récemment fait part aux journalistes de sa lassitude devant les critiques dont il était l'objet depuis le début de l'affaire Grégory, en octobre *1984*.

Avant son départ, le juge devra décider si Christine Villemin, inculpée depuis juillet 1985 de l'assassinat de son fils, doit être *renvoyée* devant une cour d'assises ou si elle peut bénéficier d'un non-lieu.

A Strasbourg

Le retour de M. Bech

Près de cinquante jours après sa disparition, *le 19 juin, à Honfleur* (*le Monde* du 28 juin), l'industriel allemand Ulrich Bech est réapparu. M. Bech, inventeur d'un alliage résistant à de très hautes températures et pouvant intéresser la défense nationale, a téléphoné lui-même, le lundi 4 août, aux policiers de la gare de Strasbourg, dès l'arrivée de son train en provenance de Cologne (RFA). Il a été interrogé *par les policiers de la police judiciaire* de Caen, agissant sur commission rogatoire d'un juge d'instruction *de Lisieux*.

Arrivé en France de Zurich, où il réside, M. Bech avait loué une voiture à Roissy le 19 juin. Il s'était rendu ensuite à Honfleur, dans un hôtel, où il n'avait pas dormi. Sa voiture avait été repêchée dans le port quelques jours plus tard. Les raisons de la disparition de l'industriel allemand restent mystérieuses, et sa femme, Mme Françoise Bech, a seulement déclaré que l'industriel *« avait eu très peur au cours de sa disparition »*.

La mort d'un jeune motard à Fontenay-sous-Bois

Trois heures de reconstitution minutieuse pour deux versions très contradictoires

Pendant près de trois heures, le mardi 5 août, le juge d'instruction *chargé de l'enquête sur la mort de William Normand, tué le* 31 juillet par le policier Eric Laignel à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), *a procédé à la reconstitution des faits.*

Deux versions opposées sont apparues : celle des policiers d'un *côté, celle d'un témoin de l'autre. Si l'avocat du policier, Me Henri* Garaud, maintient la thèse de la *« légitime défense subjective »*, celui de la famille de la victime, Me Francis Terquem, continue d'affirmer qu'il s'agit d'une bavure et n'hésite pas à parler de montage policier.

Eric Laignel devait à nouveau être entendu ce mercredi par le juge d'instruction, M. Claude Coulange, qui, au terme d'un débat contradictoire, devra décider s'il y a lieu de maintenir le policier en détention, à Fresnes où il est incarcéré depuis le 2 août.

Plusieurs heures avant la reconstitution, Fontenay-sous-Bois a *été* soigneusement quadrillé par la police. Bien loin du lieu où quelques jours plus tôt un jeune motard, William Normand, a été tué d'une balle dans le dos par le gardien de la paix Eric Laignel, les barrages sont en place. Agacés, excédés par l'effervescence suscitée par la mort d'un « voyou », les riverains assistent aux contrôles tatillons des forces de l'ordre qui, en fin du compte, laissent les journalistes approcher à *distance* respectueuse du carrefour des rues Pierre-Brossolette, de Joinville et du Clos-d'Orléans.

Des policiers ont pris place sur les toits avec mission de *« faire déguerpir tout ce qui porte carte de presse »*. D'autres se sont invités chez les voisins dont les balcons trop accueillants pourraient héberger des curieux. *« Je suis surveillée, ils sont chez moi. Je ne peux vous faire entrer »*, nous dira même une habitante de la rue de Joinville.

Vers 19 h 30, alors qu'une dépanneuse transportant la grosse Kawasaki 1300 de William Normand a pris place rue du Clos-d'Orléans, une cinquantaine de personnes — avocats, magistrats et policiers — ont envahi le périmètre de sécurité. Pendant près de trois heures, deux thèses vont s'affronter ici. Celle des *policiers, parlant d'une seule voix, et* celle — en totale contradiction — d'un témoin, Mme Marie-Louise Hennequart. Le drame s'est donc produit près du carrefour. Mais où exactement ? Ce sera l'un des points troubles de cette reconstitution.

« La moto rugissait »

Alertés par radio de la présence possible de « l'homme à la moto » responsable, dit-on, d'une centaine d'agressions dans la région depuis deux ans, les policiers affirment *qu'ils se sont arrêtés au milieu de la* rue du Clos-d'Orléans, à 25 mètres du carrefour pour laisser descendre le gardien Eric Laignel du fourgon de police-secours. Selon cette version, le car a ensuite continué jusqu'au bout de la rue.

C'est alors que, sur leur droite, les policiers voient arriver le motard, qui roule assez lentement. Passant devant le nez du fourgon, William Normand serait alors monté sur le trottoir et aurait bousculé le chef de car, le gardien Moreau, avant de se trouver, toujours roulant sur le trottoir, à la hauteur d'Eric Laignel, jusque-là resté en retrait. Le motard remet alors les gaz. *« La moto rugissait »*, dit le policier, qui se trouve à la hauteur d'un garage vers le milieu de la rue. A cet instant, alors que le motard, profitant d'un bateau, s'apprête à redescendre sur la chaussée, le policier lui lance : *« Arrête-toi, déconne pas. »*

William Normand, selon Eric Laignel, aurait lâché le guidon de sa moto de la main gauche. Prenant peur, pensant que son collègue Moreau avait pu être blessé et interprétant le mouvement du motard comme un geste de menace, le policier tire, mais n'arrête pas pour autant la course de William Normand. La moto, déséquilibrée, traverse la rue en diagonale, heurte une voiture et se couche après avoir glissé sur une vingtaine de mètres au bord du trottoir opposé, où William Normand va mourir.

Cette version, si elle laisse la porte ouverte à la thèse de *« légitime défense subjective »* développée par Me Garaud, n'explique cependant ni pourquoi un impact de balle aurait été retrouvé une dizaine de mètres en deçà de l'endroit où le policier dit avoir tiré, ni pourquoi le rétroviseur avant droit de la moto (que la balle a fracassé après avoir traversé le *corps de William Normand*) *a été* découvert, lui aussi, à une dizaine de mètres en deçà de l'endroit où le motard a été touché.

Mimer en détail

Après avoir longuement demandé aux policiers de mimer en détail tous les moments de cette thèse, le juge d'instruction a entendu le témoignage diamétralement opposé de Mme Marie-Louise Hennequart, une représentante de commerce qui, partie faire une course en voiture ce jour-là vers 19 h 15, est *arrivée* face à la rue du Clos-d'Orléans au moment où, selon elle, le motard survenait non pas à la droite du car, mais sur sa gauche, alors que le fourgon de police est garé non pas à l'entrée de la rue, mais sur le côté.

Le motard, selon ce témoin, se serait engagé à très vive allure dans la rue du Clos-d'Orléans, et non à petite vitesse sur la chaussée, pas sur le trottoir. Il aurait frôlé le gardien Moreau, qui avait mis pied à terre. De l'endroit où elle se trouvait, Mme Hennequart n'a pu voir le policier tirer, mais elle a bien vu le motard *tomber* et elle a *cru*, dit-elle, à un *« accident de la route »*. Dans cette version, le motard n'aurait pu faire de geste équivoque à l'égard du policier qui se trouvait à sa droite, car il aurait *été* obligé de lâcher la poignée des gaz, ce qui aurait immédiatement *bloqué* sa course.

Après presque trois heures de *reconstitution, chacun campait sur* sa version, et rien ne permettait de deviner quelle conviction s'était forgée le juge d'instruction. Celui-ci n'avait d'ailleurs pas fait procéder à la reconstitution des derniers moments de l'affaire et, notamment, du jet de gaz *lacrymogène* sur le visage de William Normand.

Dans le même temps, la polémique sur la personnalité de celui-ci allait bon train. Eric Laignel, selon son défenseur, pouvait bien avoir la certitude de se trouver face à *« l'homme à la moto »*, l'homme qu'il avait déjà tenté quelques mois plus tôt de neutraliser, sans succès, avec une prise de karaté. Me Garaud, *sans accuser William* Normand d'être responsable de toutes les agressions attribuées à *« l'homme à la moto »*, continue d'affirmer, comme nombre de policiers, que des éléments de preuve ont été retrouvés sur le jeune homme *et à son domicile*.

L'enquête sur l'ensemble des vols à l'arraché confiée à la police judiciaire du Val-de-Marne pourrait apporter des éléments nouveaux dans les prochains jours. De même, une expertise balistique de l'arme découverte à son domicile — un Smith et Wesson de calibre 32 — est en cours. S'il n'avait pas de permis de détention d'arme, William Normand venait bien d'en faire la demande, comme l'atteste une lettre de la préfecture de Seine-Saint-Denis en date du 4 juillet.

Quels que soient les faits qu'établira l'*enquête* sur la *personnalité* de William Normand et les éléments fort peu juridiques étayant la *« légitime défense subjective »* déjà plaidée par Me Garaud, William Normand a *été tué* d'une balle dans le dos, alors qu'il n'était pas armé, et cela, *personne ne le conteste*. *« Je ne connais pas cette notion de légitime défense subjective*, a beau jeu de dire Me Terquem. *Ce que je sais, c'est que William est objectivement mort et que des contradictions subsistent entre la version des policiers et celle des témoins. »*

AGATHE LOGEART.

Société

Selon le « comité des sages »

Le projet de budget sacrifie la recherche industrielle

Le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) – dit « comité des sages », – est la plus haute instance consultative de politique scientifique. A intervalles réguliers, il examine, sous la présidence du ministre de tutelle – actuellement M. Alain Devaquet, – l'action gouvernementale, et spécialement l'établissement du projet de budget civil de recherche développement (BCDR). Lors d'un tel examen, le 3 juillet dernier, le CSRT a émis un avis qu'il n'a pas rendu public, en attendant pour le faire que le projet de budget soit entièrement défini. Dans la mesure où une partie – celle qui est inscrite au titre du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur – en est actuellement connue (*le Monde* daté 3-4 août), M. François Kourilsky, vice-président du CSRT, estime que certains commentaires peuvent être faits.

Le premier est que l'information disponible est incomplète, et que le taux d'augmentation de 5,8 % qu'a obtenu M. Devaquet pour les crédits qui relèvent de son ministère ne s'étend pas à l'ensemble du budget. Le ministre n'a instruit que les crédits de recherche inscrits à son ministère, alors que ses prédécesseurs avaient la responsabilité de l'ensemble, celui-ci étant ensuite réparti entre les différents ministères qui assurent son exécution. Cette procédure nouvelle n'assure pas le respect des grands équilibres entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et les grands programmes de développement technologique. Elle renvoie au ministère des finances un arbitrage pour lequel il n'a pas de compétences particulières. On admet d'ailleurs au cabinet de M. Devaquet que les demandes venant des autres ministères ont été moins bien reçues rue de Rivoli, et que le taux d'augmentation du BCRD devrait être plus faible que les 5,8 % précités.

Or le Conseil, comparant les dépenses sur plusieurs années, avait estimé que, après les importantes annulations de crédits faites fin avril, il fallait une augmentation d'au moins 6 % sur le budget ainsi amputé pour retrouver en 1987 le niveau atteint en 1985. Il est clair que ce ne sera pas le cas. On sera encore plus loin des prévisions du plan triennal adopté en 1985 par le Parlement, lequel impliquait des croissances annuelles de 4 % en volume et 1 400 emplois nouveaux par an.

Une incitation insuffisante

Une deuxième constatation est que le projet de budget sacrifie paradoxalement la recherche industrielle. En 1985, le Fonds de la recherche et de la technologie (FRT), moyen d'intervention directe du ministère, disposait de 1 200 millions de francs. A la demande du CSRT, il avait été décidé que la moitié de cette somme irait à l'industrie, ce qui fut fait. Dans le budget initial de 1986, le FRT était du même ordre ; mais il fut ramené à 530 millions de francs par la loi de finances rectificative. Dans le projet de budget pour 1987, le FRT doit disposer de 750 millions de francs, dont 40 % à 45 % iront à l'industrie, ce qui fera finalement un montant bien inférieur à celui de 1985.

L'Agence nationale de valorisation de la recherche voit aussi ses crédits fortement diminués. Or les crédits qu'elle distribue sont, pour M. Kourilsky, « *le seul moyen d'inciter les PME-PMI à faire de la recherche* ». La dotation de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, en forte diminution, allait pour une grande part à l'industrie ; de même pour les crédits de la « filière électronique ».

La politique affichée par le gouvernement est de réduire les aides directes au profit de l'allégement des charges et d'incitations fiscales, mais le CSRT n'est nullement convaincu que de telles mesures feront croître la recherche industrielle – l'expérience du passé montre qu'elles n'ont eu aucun effet dans certaines branches. M. Kourilsky craint qu'on ait confondu l'aide aux entreprises en difficultés avec l'incitation à la recherche des secteurs qui y sont mal préparés (comme l'agro-alimentaire) et de ceux dont la technologie est « diffusante ».

La troisième caractéristique du projet de budget est la réduction des emplois, laquelle est une grande première en France. M. Devaquet a « *judicieusement choisi* » de faire porter cette réduction sur les ingénieurs, techniciens et administratifs, et de maintenir une embauche de chercheurs, mais ce n'est qu'un moindre mal. La France a un gros retard sur ses concurrents. On y compte – public et privé – 3,7 chercheurs pour 1 000 actifs, contre 4,7 en RFA, 6,2 aux Etats-Unis, 6,9 au Japon. Le déséquilibre est encore plus grand si l'on se limite au secteur industriel.

Finalement, il apparaît au vice-président du CSRT que le ministre a rectifié en partie les annulations d'avril, et que son budget garde une relative priorité dans l'ensemble des budgets de l'Etat. Mais cela n'évitera pas à l'effort global de recherche de diminuer en 1986 et 1987, en net contraste avec la progression qui avait été amorcée en 1979 et amplifiée à partir de 1981. Le CSRT a constaté que les annulations de crédits de 1986, que M. Kourilsky qualifie de « *trop rapides et irréfléchies* », et qui ne sont nullement comparables avec celles faites en 1982 et 1983, auront causé une rupture brutale avec l'évolution précédente. Il y a là un changement net de politique, et le CSRT souhaite que le gouvernement l'explicite et précise sa vision de ce que doit être la recherche en France.

MAURICE ARVONNY.

POINT DE VUE

Éloge de la science pure

par Robert Comes
directeur de recherche au CNRS
Jacques Friedel
membre de l'Institut
et Denis Jérôme
directeur de recherche au CNRS

LA recherche fondamentale a de quoi s'inquiéter des mesures récentes prises à l'encontre du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), notamment de la perspective d'un blocage des recrutements en 1986 et d'un budget 1987 en régression par rapport à 1986, année déjà affectée par une réduction sensible des crédits.

Des campagnes de presse récentes et bien orchestrées ont conduit l'opinion publique française à se méfier de sa principale institution de recherche fondamentale. Des brebis galeuses, il en existe partout (et même au CNRS), mais cela ne doit pas mener à une condamnation trop hâtive de cet organisme de recherche et à la remise en cause de son existence.

Il est assez aisé de critiquer la recherche fondamentale et de la faire passer, aux yeux d'un public non averti, pour une activité budgétivore, voire superflue vis à vis d'une recherche appliquée dont a besoin l'industrie pour évoluer et se moderniser, naturellement plus proche des préoccupations quotidiennes de la nation.

Sans doute les chercheurs fondamentaux n'ont-ils pas su expliquer que, en de très nombreux cas, les phénomènes qu'ils découvrent constituent l'amorce d'une recherche appliquée à plus ou moins long terme.

Dans beaucoup de domaines, la recherche fondamentale française se porte bien. Elle évolue même au plus haut niveau international. Témoin impartial, les contributions françaises aux réunions scientifiques internationales. Cette bonne santé, la recherche française la doit principalement au CNRS dont l'existence en France est indispensable à l'accomplissement d'une recherche fondamentale de qualité.

L'indépendance technologique passe de toute évidence par la présence d'une recherche appliquée forte et efficace puisant son inspiration dans un secteur fondamental amont novateur et dynamique. Les Japonais l'ont parfaitement compris. Ce pays était réputé pour sa recherche appliquée, il est désormais en train d'effectuer une percée remarquée grâce à une recherche fondamentale de premier plan.

Vouloir remanier l'organisation de la recherche fondamentale en France et notamment la fondre avec celle des universités, comme cela se pratique dans les pays anglo-saxons, est un argument qui ne tient pas compte des spécificités de notre pays en ce qui concerne la formation des ingénieurs et des chercheurs. L'enseignement supérieur français est tel que nombre de jeunes, parmi les plus brillants, s'orientent en priorité vers la formation des grandes écoles et ensuite reviennent à la recherche, souvent au sein d'équipes du CNRS ou associées au CNRS, où ils se fondent avec ceux issus des universités.

La suppression ou le simple ralentissement de l'embauche de chercheursaurait des effets nuisibles à long terme. Cela conduirait d'une part au vieillissement d'une communauté de chercheurs, déjà relativement âgés par rapport à ceux de pays comme le Japon ou les Etats-Unis, et d'autre part à un effet pervers : le tarissement en étudiants des enseignements du troisième cycle des universités, pépinières de futurs chercheurs.

Cette limitation de l'embauche affecterait aussi les laboratoires industriels puisque un nombre croissant de chercheurs poursuivent leurs travaux en milieux industriels, comme cela se fait très communément dans la plupart des pays développés, après un passage, pour formation dans des équipes de chercheurs du domaine fondamental.

Affaiblir le CNRS serait aussi un mauvais coup porté à l'Université puisqu'une large fraction des chercheurs des unités de recherche du CNRS ou associés au CNRS sont enseignants et bénéficient de l'aide en personnel et en matériel que le CNRS peut mettre à leur disposition.

Il est aussi important de remarquer que la recherche fondamentale devient de nos jours de plus en plus multidisciplinaire et que de très nombreuses études effectuées dans les laboratoires requièrent l'utilisation des grands équipements internationaux. La participation du CNRS à ces programmes est en quelque sorte le ciment pour la stabilité de l'édifice de recherche fondamentale.

C'est aussi le CNRS qui est capable d'assurer la stabilité dans le temps nécessaire au passage du fondamental vers l'appliqué. Les exemples récents ne manquent pas indiquant l'impact des recherches fondamentales sur le domaine appliqué : cristaux liquides, supraconductivité, lasers, résonance magnétique nucléaire (RMN), médecine, profilage du TGV ou même de certaines automobiles...

Cette stabilité est absolument nécessaire à la création scientifique. En effet, même si bien souvent c'est le hasard qui donne le coup de pouce responsable d'une découverte, rien n'aurait surgi si l'effort scientifique n'avait pu être poursuivi sereinement pendant de nombreuses années, cinq ou même dix ans.

La grande majorité des chercheurs est d'accord pour admettre que stabilité ne rime pas avec immobilisme. Elle admet que le futur de la recherche de base passe aussi par d'éventuelles réformes au CNRS. Comme dans tout organisme vivant et fragile, celles-ci doivent être effectuées avec discernement, pour concilier qualité, efficacité et stabilité de la recherche. On peut à ce sujet se demander si les mesures prises en 1982, conduisant à la titularisation des personnels de recherche étaient les meilleures. Mais il ne faut pas faire des changements qui conduiraient à long terme à une diminution sensible de la qualité comme du volume de la recherche fondamentale française. Une recherche fondamentale bien vivante n'est pas un luxe pour le pays. Elle demande un effort d'investissement soutenu et régulier.

● **La navette Columbia avait failli manquer de combustible.** – Trois semaines avant l'explosion de Challenger, la NASA avait failli lancer la navette Columbia avec insuffisamment de combustible pour qu'elle atteigne l'orbite prévue. C'est ce que révèle un nouveau rapport, rendu public le mardi 5 août, de la commission présidentielle d'enquête créée à la suite de l'accident de Challenger. Elle précise qu'il s'agissait alors d'une erreur humaine, due en partie au surmenage de nombreux employés du centre Kennedy. Le lancement de Columbia, annulé trente et une secondes avant le décollage, avait finalement été effectué avec succès le 12 janvier. Cette révélation ajoute un nouvel élément aux nombreuses critiques auxquelles sont soumis la NASA et quelques-uns de ses sous-traitants.

Bébé-éprouvette et sexe à la demande

Les responsables du Fertility Institute de La Nouvelle-Orléans ont révélé, le mardi 5 août, qu'un bébé conçu par fécondation *in vitro* était né, en janvier dernier, après qu'on eut sélectionné son sexe (masculin). La sélection a été réalisée au niveau des spermatozoïdes grâce à une technique connue. Celle-ci consiste à placer les spermatozoïdes dans un milieu riche en protéines et à les séparer en fonction de leur vitesse de progression. En théorie, on peut ainsi isoler les spermatozoïdes « masculins » des spermatozoïdes « féminins ». Les résultats obtenus ne permettent toutefois pas de penser qu'on dispose là d'une technique totalement fiable. « *A ma connaissance*, a déclaré le docteur Steven Taylor du Family Institute, *il s'agit du premier bébé né aux Etats-Unis après que son sexe eut été sélectionné* in vitro. »

C'est parce qu'elle permet une manipulation des cellules sexuelles que la fécondation *in vitro* permet d'envisager le choix du sexe de l'enfant à venir. Certains spécialistes estiment que, en pratique, la seule possibilité de faire le choix du sexe de l'enfant à naître consisterait, à établir le sexe de l'embryon obtenu avant implantation dans l'utérus maternel. On n'implanterait alors que l'embryon (masculin ou féminin) désiré.

Doit-on permettre au couple stérile de formuler un tel choix ? « *Nous avons eu au départ quelques demandes en ce sens*, nous a expliqué le professeur Jacques Testard (Hôpital Antoine Béclère, Clamart). *Il s'agissait surtout de Méditerranéens désirant des enfants mâles. Mais nous avons tout de suite expliqué qu'il n'était pas question de travailler dans ce sens. Pour moi, le bébé conçu par fécondation* in vitro *doit rester le bébé du hasard, le même que celui qui aurait été conçu si les trompes de sa mère n'avaient pas été bouchées.* »

Toutes les équipes médicales françaises, publiques ou privées, qui se spécialisent en fécondation *in vitro* ont-elles adopté (ou adopteront-elles) cette ligne de conduite ? L'absence de cadre réglementaire pour cette activité (comme pour l'insémination artificielle) et le développement de la cytogénétique laissent penser que l'épineuse question des rapports entre les nouveaux traitements de la stérilité et l'eugénisme n'a pas fini d'être posée.

JEAN-YVES NAU.

Mort de Jeanne Humbert pionnière de la lutte pour la contraception

Pionnière du combat pour la contraception et l'avortement, Jeanne Humbert est morte vendredi 1er août à Paris.

Née à Romans (Drôme), le 24 janvier 1890, elle entra très jeune en contact, par sa mère, avec les milieux néo-malthusiens, partisans de la limitation volontaire des naissances. Elle rencontre, à dix-huit ans, à la Ligue de la régénération humaine fondée en 1896 par Paul Robin, Eugène Humbert, chargé de l'organisation de conférences, de la vente de contraceptifs et de la publication de la revue *Génération consciente*. Antimilitariste, celui-ci s'enfuit en 1914 en Espagne, où naît leur fille Claude.

Des années difficiles les attendent au retour, puisqu'une loi interdit en 1920 la propagande antinataliste et la divulgation de procédés contraceptifs. Elle leur vaut d'être emprisonnés à plusieurs reprises : deux fois deux ans en ce qui concerne Jeanne. En 1930, ils lancent un nouveau journal néomalthusien, *la Grande Réforme*. Jeanne parcourt les routes de France pour donner des conférences. En 1944, Eugène Humbert meurt dans le bombardement de l'hôpital d'Amiens. Jeanne continue son combat : elle publie des ouvrages, dont les biographies de Sébastien Faure (1945), Gabriel Giroud (1948) et Eugène Humbert (1948), et collabore à de nombreuses revues, avant de reprendre la publication de *la Grande Réforme*.

Jusqu'à la fin de sa vie, Jeanne Humbert a milité dans les milieux libertaires : en 1974, elle a aidé la militante anarchiste May Picqueray à fonder *le Réfractaire*. Elle écrivait aussi pour *la Rue* et *le Monde libertaire*.

Le championnat de France de football

Feu d'artifice marseillais

Les footballeurs marseillais n'ont pas raté l'inauguration du stade vélodrome, remis à neuf, dans lequel près de 46 500 spectateurs ont assisté, mardi 5 août, à la première journée du championnat.

Les nouveaux dirigeants du club phocéen – dont le budget pour la saison 86-87 s'élève à 80 millions de francs – avaient prévu un feu d'artifice et un *show laser* pour ce premier rendez-vous à domicile. « *Nous voulons que football rime avec fête* », avait proclamé Bernard Tapie, dont apparemment seules les rimes sont pauvres. Mais les joueurs bleu et blanc n'ont pas attendu le spectacle pyrotechnique officiel pour embraser le stade : 3 à 1 face à Monaco, un autre richissime favori, et deux buts de Papin, l'avant-centre que les deux clubs s'étaient disputés, « papier bleu » à l'appui, au cours de l'été.

L'OM est donc le premier leader du championnat. Les autres favoris ont peiné : Paris Saint-Germain, Bordeaux et Nantes ont dû se contenter d'une courte victoire (1 à 0) sur Laval, Metz et Lille, tandis que le Racing CP – qui vient d'engager un troisième étranger, l'Uruguayen international Ruben Paz – devait s'incliner à Rennes (1 à 0).

Championnat des contrastes : la convivialité déborde à Marseille, l'ordre règne à Bordeaux. Les photographes de presse n'ont pas pu accéder au terrain, et les journalistes ont été interdits de vestiaires.

J.-J. B.

Les résultats

*Paris-SG b. Laval	1-0
*Nantes b. Lille	1-0
*Bordeaux b. Metz	1-0
*Lens et Toulouse	1-1
*Nancy et Auxerre	1-1
*Nice et Toulon	2-2
*Marseille b. Monaco	3-1
*Rennes b. RC Paris	1-0
Brest b. *Le Havre	2-1
*Sochaux et Saint-Etienne	3-3

● **ATHLÉTISME : record du monde.** – La Norvégienne Ingrid Kristiansen a battu, le mardi 5 août à Stockholm, le record du monde du 5 000 mètres, détenu par la Britannique Zola Budd, en 14 mn, 37 s., 33/100.

Les trucages du loto sportif italien

Les ripoux du Totocalcio

(Suite de la première page.)

Les moindres détails de ce procès étaient filmés, de sorte que les mordus du *calcio* (1) puissent, s'ils le souhaitaient, se droguer à loisir. Naples, troisième durant la saison 1985-1986, figurait parmi les suspects. Des témoins « au-dessus de tout soupçon » ont heureusement blanchi l'équipe du grand Maradona, que l'on aurait mal vu jouant en deuxième division !

Les accusations sont presque toujours les mêmes : tel ou tel a « touché » pour orienter la partie dans un sens moins favorable à son club ; symétriquement, tel ou tel a payé pour aboutir à un résultat plus favorable. Qui tente d'acheter ? Tout d'abord – cela ne surprendra pas, – des dirigeants de clubs qui souhaitent passer en division supérieure. Non seulement parce que cela est une ambition naturelle, mais aussi parce que la « montée » s'accompagne, tout à fait officiellement, du versement de primes importantes de la part de la fédération.

Il est donc tentant pour des clubs, toujours au bord de la faillite (2), de pratiquer ce que l'on appelle ici « *l'ascenseur* ». Une année, on descend en division inférieure – et si, au passage, quelques-uns arrondissent des fins de mois déjà coquettes, qui leur en tiendrait rigueur ? – Et puis, on repart courageusement à l'attaque l'année suivante, en espérant être dans les premières places, qui donnent accès au groupe supérieur et aux primes afférentes.

Les pyramides de la fraude

Il est une autre institution qui contribue gravement à la pollution du calcio : les paris clandestins ou totonero. Ceux-ci coexistent avec les pronostics officiels ; mais leur chiffre d'affaires est nettement plus élevé : selon certaines estimations, l'équivalent de plus de 300 millions de francs chaque semaine « ouvrable » pour ceux-là, contre 125 pour les premiers (cela porte la mise moyenne de chaque adulte italien à 20 F par dimanche).

Clandestin le *totonero ?* Nullement ! Chacun connaît le bar, le kiosque à journaux, la station-service, la boulangerie la plus proche de son domicile où il peut porter ses 5 000 lires (25 F), sélectionner ses vainqueurs et, le cas échéant, revenir au début de la semaine suivante pour toucher sa mise. C'est plus cher que le *totocalcio* officiel (où une grille vaut 300 lires) ; cela rapporte moins gros (il n'y a pas d'équivalent du gros lot) ; mais c'est plus simple (on joue en principe sur trois matches) ; et, avantages décisifs, on connaît en pariant son rapport éventuel et on est payé dans les quarante-huit heures. L'affaire est si peu secrète que, jusqu'à une récente interdiction, certaines chaînes de télévision privée donnaient les cours.

Les choses sont organisées de façon pyramidale. A la base, il y a les rabatteurs, par quartier, par entreprise, par lycée, par service administratif, etc. Ceux-ci rapportent les sommes collectées à des échelons supérieurs, moyennant naturellement une commission. Au sommet s'effectue la péréquation ; puis l'argent redescend et les rabatteurs, finalement, payent les gagnants. Il existerait au total quelques dizaines de pyramides de cette nature dans le pays. Les plus importantes ont leur siège à Naples, à Turin et à Milan.

Dès lors, la tentation est forte pour les « cerveaux » du *totonero* d'orienter les résultats de certains matches au mieux des intérêts de leur commerce. L'actuel scandale est né de ce que les « incorruptibles » de la brigade financière, enquêtant en décembre 1985 à Turin sur une affaire de drogue, ont découvert chez un trafiquant des dizaines de bandes magnétiques sur lesquelles étaient enregistrées des conversations téléphoniques où il était question de truquer des matches. Ces bandes ont été jugées très intéressantes d'abord par la justice, puis par le monde du football, décidé à faire un exemple pour redorer l'image du *calcio* national. Les révélations ainsi fournies avaient conduit à l'un des grands cerveaux du *totonero*, le Napolitain Armando Carbone, et à une demi-douzaine de complices qui ont été également arrêtées. Tous seront, bien entendu, traduits en justice. Les pouvoirs publics en effet se préoccupent non seulement du colossal manque à gagner provoqué par l'existence du *totonero*, mais aussi des implications probables de la Mafia dans ce trafic.

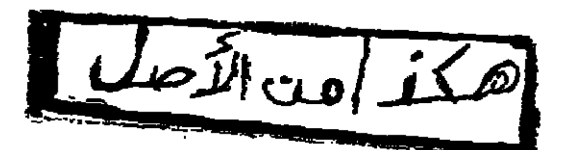
Rien pourtant n'est jamais acquis. Mardi, jour du « verdict » de Milan, a commencé à Florence un autre procès sportif pour trucages. Il concerne cinq clubs et une quinzaine de personnalités. Mais de troisième et quatrième divisions seulement !

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) *Calcio*, en italien, signifie le coup de pied. Le mot en est venu à désigner le football. Le *totocalcio* est donc le concours de pronostics sur le football. Le *totonero* est le même concours mais « au noir ».

(2) Et cela bien que chacun, dirigeant, joueur, entraineur, personnel administratif ou technique vive très grassement.

● **Pour un haut comité des incendies de forêts.** – M. Alain Carignon, ministre délégué à l'environnement, a annoncé mardi 5 août, son intention de déposer à l'automne un projet de loi pour la création d'un « haut comité des incendies de forêts ». Ce haut comité rassemblerait « *les ministères, les professionnels, la sécurité civile, les pompiers, les élus locaux et les médias* », afin de « *répercuter l'information* » et d'« *agir préventivement* ». Le haut comité devrait mettre en œuvre une campagne de sensibilisation du même type que celle menée auprès des automobilistes pour la ceinture de sécurité.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Cuisine et musées de France

La peinture à l'eau et au pain sec

Les critiques gastronomiques ne s'aventurent pas à explorer les cafétérias de nos musées. C'est pourtant là, hélas ! que de nombreux touristes découvrent notre cuisine.

Dans certains cantons vinicoles du Sud-Ouest, on affirme que pour absorber des alcools particulièrement corsés, il faut être deux : le buveur et un mur qui l'empêche de tomber. Pour enquêter sur les cafétérias des musées parisiens, il convient également de ne pas opérer seul. Il faut pouvoir lire sur le visage de son *alter ego* les sentiments variables provoqués par des réactions chimiques imprévisibles.

C'est qu'on a affaire à un type d'établissements bien particulier. Ils n'ont pas, comme les restaurants, l'obligation de constituer et préserver une clientèle. Ils n'ont pas, comme les cantines la pression et la surveillance constante des comités d'entreprise, soucieux de la santé des travailleurs, et du prix de ce qu'ils avalent. En France, le visiteur de musée est sur ce plan singulièrement méprisé. Dans la plupart des cas, il ne trouvera rien sur place et devra avaler un sandwich au prix fort dans un bistrot voisin. Quelques rares musées, comme contraints et forcés, lui offrent de quoi manger, et c'est alors, sauf exception, un désastre. Désastre gastronomique. Désastre de l'hospitalité. Désastre enfin de la gestion, puisque, mieux surveillés, mieux négociés, ces cafétérias et restaurants pourraient être une source de revenus non négligeable pour les musées. Les exemples étrangers le prouvent.

Les musées américains offrent autant d'exemples de ce que peut être une restauration bien comprise, quelles que soient leur taille et leur exigence culturelle. Comme ils ont compris quel attrait supplémentaire représente une librairie et une carterie intelligemment tenues. A Washington, la National Gallery, réaménagée par I.M. Pei (l'architecte du Grand Louvre) propose, en sous-sol (comme pour le futur Louvre) un gigantesque espace où l'on peut, selon un ingénieux système, choisir entre plusieurs types de restauration. On y accède indépendamment des salles du musée, donc sans billet. Le choix des plats est impressionnant, et leur qualité paraît soumise aux lois de la concurrence. Elle est donc pour le moins satisfaisante, et même surprenante par rapport au nombre de couverts servis.

A Washington encore, la Philipps Collection donne la mesure de ce qu'on peut faire à l'autre extrémité de l'échelle. La belle demeure convertie en musée a consacré son demi-sous-sol à une librairie remarquablement montée et à une petite salle à manger dont la nourriture est aussi simple et exquise que sa décoration. On paye volontiers son entrée juste pour venir y déjeuner en lisant un livre, en préparant un cours.

Le Musée d'art moderne de New-York (MOMA) est devenu un *must*. Pas seulement pour ses œuvres d'art. Pour son restaurant, dont la cuisine raffinée, la vue sur le jardin de sculptures et l'honorable fréquentation ont en effet acquis une célébrité pour elles-mêmes. On s'y donne rendez-vous, plaisir ou affaire. On s'y repose aussi, avec bonheur, de la visite de ce musée en continuelle extension. Le MOMA a ainsi monté d'un cran le jeu de la concurrence gastronomique entre les établissements culturels. Car les musées ne sont pas les seuls intéressés à l'affaire.

Ce qui est bon pour la côte Est l'est également pour la côte Ouest, comme pour des régions moins touristiques. Le Getty Museum de Malibu, près de Los Angeles, offre l'ombre de ses colonnades post-romaines et ses chaises curules. Et le Kimbell Museum de Dallas, construit par Kahn, a ménagé une cour « méditerranéenne » pour son restaurant, sous le soleil peu clément du Texas. Partout, on est servi avec une grâce qui n'est pas seulement commerciale, puisqu'une bonne part du personnel est composée de volontaires.

On pourrait donner d'autres exemples plus proches. Tout bêtement le British Museum ou la Tate Gallry à Londres, ou encore certains musées de Suisse et d'Allemagne. Mais les comparaisons sont par trop désolantes. Revenons donc en France. En France, en effet, avant que ce genre d'établissements ne soit admis dans l'enceinte sacrée où sont soigneusement préservés les trésors de notre patrimoine, il a fallu déjà bien du temps. Comment admettre que des fonctions aussi grossières que l'ingestion et la digestion se fassent à proximité des chefs-d'œuvre ? Comment le négoce et la spiritualité la plus haute pouvaient-ils coexister ? Lorsque les restaurants ont enfin trouvé droit d'asile, c'est cantonnés dans des réduits, desservis par des portes de service. Les administrations des musées, qu'ils soient nationaux ou municipaux, se sont contentées, comme pour ne pécher qu'à moitié, de prélever des *royalties* en ignorant superbement ce qu'on sert dans les assiettes des amateurs d'art.

L'avenir, cela dit, n'est pas trop compromis, puisque, dans la plupart des musées français, c'est encore le désert. Rien à manger, rien à boire, sinon des distributeurs automatiques... Allez voir en face. Il faut dire que les cafetiers ou restaurateurs, qui tiennent boutique dans l'entourage immédiat des musées pèsent de tout leur poids afin d'éviter ce qu'ils pensent être une concurrence déloyale. C'est ainsi que le conservateur du musée de Fontainebleau explique l'absence du plus élémentaire service dans ses murs.

A Paris, pourtant, où les pressions locales sont sans doute moins vives, la situation est pitoyable. Rien au Petit-Palais, rien à Carnavalet, rien au musée Guimet. Pas davantage au Palais de la découverte (les malins, dans le quartier, vont au théâtre du Rond-Point, dont le restaurant ne désemplit pas, affluence méritée). Rien non plus aux Arts décoratifs ou à la porte Dorée. Autour de Paris, seuls le château de Versailles, le musée d'Ecouen (qui, lors de notre dernier passage, offrait une cuisine très respectable) et Vaux-le-Vicomte (parce que c'est un monument privé et la différence se sent) sont en mesure de répondre à la faim de leurs visiteurs.

Mais le plus affligeant, dans ce désert culinaire, est la médiocrité de ces oasis. Par prudence, nous nous sommes cantonnés à neuf cafétérias parisiennes (voir ci-contre). Une seule se comporte avec l'honnêteté de l'intelligence, celle du musée Picasso. Une autre est honorable, celle de la Bibliothèque nationale. Les autres... Plein de dévouement, nous avons pris et repris de ce qu'on nous « offrait », et tenté d'établir une cotation stable, par exemple à partir de la carotte râpée, omniprésente. Catégories : copeaux cassants et grossiers, sciure molle et étouffante, savon trop glycériné, soupe de vermicelle chinois au goût et à la couleur fort éloignés de la *Carota vulgaris*.

Le caractère navrant de tout cela nous a ensuite incités à tenter un autre exercice. Puisque le critique d'art affectionne la métaphore culinaire pour parler de peinture ou même d'architecture, nous avons voulu inverser les rôles et attribuer à ces nourritures très terrestres le vocabulaire ordinairement destiné aux œuvres de l'esprit. C'était en outre logique dans ce circuit de musées. Hélas ! ni le pastel ni l'aquarelle, ni le ionique ni le baroque n'ont trouvé leurs créneaux entre la frite molle et l'andouillette saignante. Nous nous sommes donc bornés à un simple constat, sans méchanceté.

Comment expliquer une telle médiocrité? Peut-être par le mode de gestion de ces restaurants. La gérance de ces espaces alimentaires est faite par appel d'offres avec un cahier des charges précis et très contraignant. Seuls les grosses entreprises peuvent répondre : Accor, Oreste, Sodexo, Wagons-lits ou Casino. La concession est de dix ans. Les locaux prévus à cet effet sont souvent exigus, mal commodes, sous- équipés. Le futur concessionnaire a souvent des investissements lourds à faire (équipement de chambre froide, etc.). Son obsession est de rentrer le plus vite possible dans ses frais. Le musée, une fois ses dividendes touchés et ses visiteurs servis, bien ou mal, là n'est pas le problème, se désintéresse de l'affaire. L'entreprise d'alimentation relâche très vite son effort et très vite ce qu'elle propose aux visiteurs tombe au-dessous du possible.

On attend un progrès à Beaubourg *(voir ci-contre)*, et l'on attend du neuf à Orsay. Là, une cafétéria rapide et un restaurant sont en effet prévus, l'une et l'autre dans des salles superbes. Le restaurant sous un amas de volutes d'or à faire trembler le Train bleu de la gare de Lyon. La cafétéria derrière une des grandes horloges, et donnant sur une des plus splendides terrasses de Paris. Détail sympathique et, nous l'espérons, de bon augure, la salle sera décorée par les originaux de *la Goulue*. Toulouse-Lautrec était-il gastronome ?

FRÉDÉRIC EDELMANN,
EMMANUEL DE ROUX.

HIPPOLYTE ROMAIN

LOUVRE
L'hépatite de la Joconde

Il faut d'abord trouver le restaurant « rénové » du « *plus beau musée du monde* ». Planquées en haut d'un escalier, derrière une colonnade, une vingtaine de tables rondes se battent en duel. Quand il fait beau, on ouvre heureusement une terrasse qui donne sur le chantier vrombissant de la cour Napoléon. Les places sont chères.

Mais avant de pouvoir s'installer, il faut d'abord faire la queue devant une espèce de comptoir où d'un ton rogue on vous somme de choisir — vite, s'il vous plaît — entre une dizaine de plats. Et quels plats ! On est loin de la « nouvelle cafétéria » inaugurée en février dernier par Jack Lang. L'évaporation des bonnes intentions initiales a vite fait des ravages. Des assiettes de saumon fumé dont le bord cartonneux tire sur le violet, un pâté du même poisson, au bord de la décomposition, une quiche lorraine froide et farineuse, des salades composées nageant dans un liquide indéfinissable.

On peut se rabattre sur les sandwichs, si mous que tenus entre le pouce et l'index par l'une des extrémités, ils libèrent leur maigre contenu. Quant au café, en dépit de visibles percolateurs, il est vraisemblablement obtenu à l'aide d'une décoction de marrons-d'Inde longuement bouillie. Il ne s'agit même plus ici de juger de la saveur des produits proposés, mais d'échapper à l'intoxication alimentaire.

PICASSO
Les douceurs de l'hôtel Salé

Dans notre quête idéaliste et désespérée, la gastronomie muséale a trouvé son havre : le musée Picasso. Surprise, divine surprise ! L'endroit lui-même est marqué par le design Simounet, l'architecte qui a aménagé l'hôtel Salé. Propre, austère, solide. Coquetterie, vanité d'architecte, davantage sans doute qu'absolue nécessité géographique, l'unique et large fenêtre de la cafétéria donne, non pas sur la cour majestueuse de l'hôtel, mais sur cette manière de courette intérieure où s'entrecroisent bizarrement, autour de quelques statues, des marches d'escalier et les zigzags du circuit des handicapés. Cela fait un drôle d'effet, mais n'a aucune conséquence fâcheuse sur la digestion, sans doute facilitée par une excellente nourriture.

En fait de « cafétéria », terme qui résonne désormais dans nos consciences comme la porte de l'enfer (merci, Rodin !), il s'agit ici d'un établissement qui relève tout à la fois du restaurant et du salon de thé. De l'un, il a les plats cuisinés qui permettent de longs et fins séjours à table, arrosés même de vins honorables. De l'autre, ces tartes rapides, ces en-cas ou coupe-faim comme le quartier du Marais sait en proposer, et à profusion, dans des cadres italo-suédois soulignés de couleur pastel. Les plats arrivent par monte-charge pour être immédiatement servis, chauds et avec le sourire, dans une ambiance calme, et presque studieuse. Du tarama au magret de canard, tout est frais d'allure et de goût, et à prix si bien étudiés qu'on peut y venir juste comme ça, pour le plaisir. Le sigle des nappes et serviettes fait songer davantage à Yves Klein qu'à Picasso et à sa période bleue, mais c'est un trouble aisément acceptable.

GRAND PALAIS
Petits plateaux

Devant le Grand Palais, les queues kilométriques s'allongent au gré des expositions, plus prestigieuses les unes que les autres. Son restaurant, logé dans une mezzanine étouffante, a la gaieté d'une cantine d'entreprise en perdition.

La qualité de la nourriture proposée est à l'avenant. Les carottes !... les salades !... Le plat du jour est prudemment recouvert d'une épaisse sauce brune nappant un mystérieux morceau de viande. Foie de veau ou steack haché ? Les avis sont partagés. Renseignement pris, il s'agit bien de veau, mais d'une escalope. Elle est accompagnée de brocolis gratinés au fromage. Aux malheureux qui auront fait ce choix, nous conseillons une marche énergique pour éviter une terrible somnolence.

ART MODERNE DE LA VILLE
Pour Bourdelle

La qualité de ce qui est servi est proche de celle du Grand Palais. Le choix encore plus restreint, l'accueil plus revêche. Le visiteur a la consolation d'admirer à travers de vastes fenêtres le parvis art déco du musée orné des statues de Bourdelle et, au-delà des arbres, les rives de la Seine.

INVALIDES
Plats et reliefs

La porte, au centre, conduit au tombeau de l'Empereur. Celle de gauche ouvre sur un bien plus considérable mystère : la cafétéria du Musée de l'armée. On traverse d'abord la billetterie, accueillante comme les guichets d'un dispensaire de quartier. Puis une zone intermédiaire où souvenirs, cartes postales et victuailles paraissent se disputer le terrain. On croise alors, à portée directe de postillons (et nous sommes polis), des éléments de pain oblongs, mal ajustés, d'où dépassent dans un ordre incertain divers autres éléments, ce qui ne veut pas dire comestible.

(Lire la suite page 11.)

CENTRE POMPIDOU
Rêves et projets

Jean Maheu, président du Centre Pompidou, a, semble-t-il, compris que les problèmes de restauration ne relèvent pas du simple gadget. Aussi a-t-il demandé à un ingénieur-conseil, Bernard Charretton, le soin de mettre à plat — si l'on peut dire — les problèmes de ce secteur. « *Ils sont très complexes*, note-t-il, *parce que la catégorie des gens à nourrir est très diverse. Il y a d'abord le personnel du Centre, 1 400 salariés. Puis les lecteurs de la BPI où tous les jours défilent 12 000 personnes qui ont besoin d'une restauration ultra-rapide. Ensuite, il y a les groupes scolaires, de plus en plus nombreux. Aujourd'hui, à défaut de produits adaptés pour eux, ils déballent leurs provisions n'importe où. Il y a, enfin, le gros des troupes, la masse indistincte des visiteurs de tout poil, et parmi eux 35 % d'étrangers qui n'ont pas forcément les mêmes habitudes alimentaires que nous.* »

L'actuel système, prétend Bernard Charretton, n'est adapté ni à une cantine d'entreprise, ni à un self-service, ni à un restaurant traditionnel. « *C'est un mélange de tout et de n'importe quoi. Il est même fermé une partie de l'après-midi, ce qui est impensable dans ce genre d'endroit. D'ailleurs, c'est une mauvaise affaire. Son chiffre d'affaires, 15 millions de francs par an pour une surface de 1 200 mètres carrés, n'est que la moitié de celui de la librairie Flammarion, au rez-de-chaussée du Centre, qui dispose d'une surface quatre fois plus petite. De plus, l'espace est fort mal équipé. Pensez que les grillades ont besoin d'être réchauffées au bain-marie avant de pouvoir être servies. Le personnel — trente-cinq personnes — travaille dans des conditions matérielles exécrables. La qualité du service s'en ressent bien évidemment. Il y a ici un stress permanent, alors que ce devrait être une zone de détente.* »

Il propose donc de créer des « maisons dans la maison ». L'espace restauration devrait être articulé en trois salles. Dans la première, une formule « plateau », rapide et bon marché. Une entrée, un plat et un dessert pour une somme allant de 30 à 45 francs. Moins pressé, ou plus fortuné, on tentera le menu 75-85 francs. A ce prix, on pourra choisir son entrée sur un vaste buffet. Les grillades seront saisies *devant* le client. Enfin, un restaurant plus luxueux, plus cher, de 120 à 150 francs, avec buffet pour les hors-d'œuvre, plats chauds servis à la table, et le chariot de desserts sera ouvert.

Le personnel, moins nombreux sera théoriquement moins débordé. Le service commencera dès 10 heures du matin pour s'achever à 2 heures de la nuit, sans interruption. A côté des salles à manger proprement dites, il existera un centre de repos confortable avec bar où l'on pourra consommer cafés, verres de vin, assiettes froides et parts de tarte. Une boutique mettra en valeur les « arts de la table ». Le public pourra y acheter plats, couverts et serviettes, conçus ou ornés par des artistes contemporains. La surface de cet ensemble sera de 1600 mètres carrés. L'un des architectes, Renzo Piano, est en principe d'accord pour réaménager certaines terrasses. De toutes les manières, un concours devra être lancé pour la transformation de cet espace. Espérons que ces mirifiques et onéreuses cogitations auront, un jour, un début de réalisation.

EXPOSITIONS

Matisse à Nice

Tahiti, aller-retour

Printemps 1930 : Matisse s'embarque pour Tahiti. Les répercussions de ce voyage seront profondes. Trois expositions le prouvent à Nice.

Les études sur Matisse ont maintes fois souligné combien les tournants de l'œuvre sont liés à des voyages. Celui de Tahiti, en 1930 par exemple, dont les répercussions profondes et lointaines font l'objet de la première des trois expositions proposées par Xavier Girard à Nice. Le critique d'art nommé depuis moins d'un an au poste de conservateur des collections Matisse du musée de Cimiez montre là qu'on peut faire beaucoup de bonnes choses à partir des grandes et petites richesses oubliées dans la Villa des Arènes (1).

Le musée, qui abrite, grâce aux dons de la famille de l'artiste, quelque cent cinquante dessins, cent soixante-dix gravures, les recherches autour de la chapelle de Vence et la quasi-totalité des sculptures, possède plusieurs œuvres relatives au voyage à Tahiti : le carton de tapisserie *Fenêtre à Tahiti* (1935), les deux tentures sérigraphiées sur lin, *Océanie le ciel* et *Océanie la mer* (1946-1947), des dessins, des gouaches découpées. D'où l'idée de l'exposition présentée à la galerie des Ponchettes (inaugurée d'ailleurs en 1950 avec une exposition Matisse).

La lumière de l'autre côté de l'équateur

Au printemps 1930, Matisse s'embarque donc pour Tahiti, non pour y retrouver la trace de Gauguin (il voulait d'abord se rendre aux Galapagos, mais aucun bateau n'y conduisait), mais parce qu'il se demande quelle peut être la lumière de l'autre côté de l'équateur, parce qu'il cherche « *un autre espace dans lequel faire évoluer les objets de ma rêverie* ».

A Tahiti même, Matisse fait quelques photographies dépourvues de pittoresque, un peu troubles (qu'il trouve mauvaises), où l'on peut déceler ce qui l'imprègne : l'étendue de la mer, du ciel, la ligne courbe d'un cocotier. Tout à son éblouissement, tout à son expérience nouvelle de l'espace, de la lumière qu'il compare à « *l'intérieur d'un gobelet d'or* », alors que « *la notre est d'argent* », il ne peint pendant son séjour – trois mois – qu'un tout petit paysage empâté. Celui-ci avec les photographies ouvre l'exposition niçoise qui se propose de suivre la piste tahitienne jusqu'aux gouaches découpées pour les vitraux de Vence, et, par là-même, tout un long processus de décantation des souvenirs.

« La Belle Tahitienne » linogravure (1938).

Première grande étape : 1935. Quand Marie Cuttoli lui demande un carton de tapisserie (le tableau du musée de Nice), Matisse reprend une vue de la fenêtre de son hôtel à Tahiti (1931) réalisée pour illustrer Mallarmé. Le travail du licier ne lui allant pas, l'année suivante, il fait un second carton (musée de Câteau-Cambrésis) et là, afin, dit-il, qu'on ne le trahisse pas, il simplifie, tend de larges aplats de bleu et de rouge, supprime tout volume, toute idée de profondeur : le rideau festonné traité en transparence d'un trait blanc ne suggère plus de premier plan. La même année dans *la Blouse verte* et *la Blouse bleue*, le fond reprend un détail de la fenêtre. Dans des dessins, des linogravures, les femmes portent des colliers tahitiens, un nu est allongé sur un tissu à fleurs (de frangipanier) identique à celles de la bordure, qui encadre la *Fenêtre*. Plus tard, en 1942, dans *Intérieurs aux barres de soleil*, les deux panneaux rouge et blanc qui entrent dans la composition sont les cotonnades que Matisse avait rapportées de Polynésie.

Autre étape importante : les tentures en 1946 et 1947 de *Polynésie* et d'*Océanie*, avec oiseaux, fleurs, feuilles et algues voltigeant, préparées par de merveilleuses gouaches découpées, bientôt suivies de celles pour les fenêtres de la chapelle de Vence (1949). Le musée du Vatican en a prêté six. Ne manque au fond, pour conclure, que *Souvenir d'Océanie* (1953) du musée Guggenheim qui ne pouvait entrer dans le budget de l'exposition.

C'est tout de même un beau voyage au long cours qui nous est proposé, entre ciel et mer, sans autres limites que le coup de ciseaux dessinant dans la couleur coraux, madrépores et autres, les motifs obsédants ramenés de Tahiti qui, d'objets dans le tableau, finissent par s'incruster dans son espace et faire avec lui l'objet d'un espace-couleur-lumière dépouillé à l'extrême.

Un cahier (et non un catalogue) sobre et bien documenté, que Matisse aurait aimé, accompagne et complète l'exposition. C'est le numéro un des publications du musée. Les numéros deux et trois sont également sortis parallèlement aux deux autres expositions, qui ne manquent pas non plus d'intérêt. Celle de Matisse : photographies, au musée Cheret, réunit une soixantaine de tirages des plus grands photographes qui ont connu le peintre, Cartier-Bresson, Capa, Brassaï, Man Ray, Adant... Leur intérêt va au-delà du document et de la fenêtre ouverte sur les « intérieurs » matissiens, ses ateliers, ses séjours, au décor somptueux, ce sont aussi des lectures de Matisse proposées par ces « témoins supérieurs ».

Enfin au musée Matisse : *l'Art du livre*, qui réunit pour la première fois l'intégralité des livres illustrés par le peintre et ses contributions diverses à l'édition, nombreuses dans la dernière période de sa vie. Il y travaillait la nuit paraît-il, quand le jour il se consacrait à la peinture ; la lumière provenant ici du dehors et là principalement de l'œuvre littéraire. Il y aura apporté son complément visuel, non plus cette fois par la couleur, mais par la ligne, les graphies, l'arabesque, pour y architecturer le blanc.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ « Matisse et Tahiti ». Galerie des Ponchettes, quai des Etats-Unis.

★ « Matisse : photographies ». Musée Jules-Chéret, avenue des Baumettes.

★ « Matisse : l'art du livre ». Musée Matisse, 64, avenue des Arènes, Nice-Cimiez. Cahiers Henri Matisse, un, deux et trois correspondants (120 F l'un). Jusqu'au 30 septembre.

(1) La Villa doit bientôt être rénovée. Les collections archéologiques qui occupent le rez-de-chaussée iront dans un nouveau musée dont les travaux viennent de commencer sur le site.

Jochen Gerz à Calais

Entre les mots et les choses



« Le Vent »

Jochen Gerz expose ses récentes « œuvres sur papier photographique » : parcimonie des moyens et itinéraire exemplaire.

Ce Berlinois de quarante-six ans expose au musée des beaux-arts de Calais les derniers développements d'une démarche entreprise en 1969 intitulée F/T (photo/texte), où il mettait à nu notre incapacité à communiquer. En accolant un texte et une série de photos en noir et blanc, il choisit « *non pas de représenter comme peut le faire la peinture figurative mais d'exprimer par un jeu mental de va-et-vient entre l'image et l'écriture une troisième signification que l'image ni le texte seuls peuvent concevoir* ».

Tout le projet se situe alors dans la béance méticuleusement organisée entre deux médias non complémentaires. Pour être plus clair disons que le mot chat n'appelle pas son illustration. La méthode de l'assemblage veut que plusieurs photographies (40 cm × 50 cm) en noir et blanc soient alignées selon des axes géométriques simples autour d'un texte disposé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ensemble.

L'exposition de Calais privilégie, au niveau de l'écriture, la fable qui sert en même temps de contrepoint à la perception de l'image. L'exemple le plus représentatif est *le Chien endormi*. « *C'est l'histoire de deux personnes qui, vivant chacune de leur côté depuis longtemps, ne cessaient de penser l'une à l'autre. La raison de leur séparation est sans importance ici, de même que la question de savoir si la distance qui les séparait était grande ou à nos yeux infime. Toujours est-il qu'elles ne se voyaient pas et ne pouvaient avoir de nouvelles l'une de l'autre. Elles ne connaissaient ni courrier ni téléphone ni les autres moyens de communication sans fil dont nous disposons...* ».

Cette histoire humaine, trop humaine, accompagnée par une suite d'images évoquant un feuillage, un mur, des poissons, un cadre de fenêtre, fournit en quelque sorte le mode d'emploi du parcours de Gerz. Elle articule au propre comme au figuré la séparation comme s'il y avait deux vitesses pratiquement irréconciliables entre le fait de déchiffrer et l'acte de voir. Ces deux activités se déploient en général sur deux registres différents : la culture du côté des récits depuis *l'Homme qui court* jusqu'aux *Deux Femmes qui traversèrent l'enfer ensemble* et la nature du côté de l'image : la mer, le rivage, l'île, les nuages, etc.

Malgré cette référence que l'on pourrait croire un instant écologiste, les paysages de Gerz ne déclinent pas un romantisme éculé, ils attendent le visiteur comme s'ils célébraient un regard originel lavé des choses et des mots. Ils sont un peu comme ces chemins qui, menant nulle part, favorisent la contemplation et le recueillement.

BERTRAND RAISON.

★ « Gerz : œuvres sur papier photographique, 1983-1986 ». Musée des beaux-arts de Calais jusqu'au 8 septembre.





EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

QU'EST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE ? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

MAGNELLI. Ardoises et collages. Jusqu'au 21 septembre. Salle d'art graphique.

DEBORAH TURBEVILLE. Jusqu'au 29 septembre. Galerie du Forum.

ENZO CUCCHI - TONI GRAND - LA REVUE PARKETT. Jusqu'au 24 août. Galeries contemporaines.

LE GRAND PARIS. Un projet de la Mission Banlieues 89. Jusqu'au 1er septembre. – **CRÉER DANS LE CRÉÉ.** Jusqu'au 8 septembre. – **LIEUX ? DE TRAVAIL.** Jusqu'au 13 octobre. CCI.

IMAGES DE TRAVAIL. Jusqu'au 29 septembre. BPI.

REGARD COMPLICE. Photographies de cinéastes par M. Cormier. Jusqu'au 8 septembre. Foyer de la salle Garance.

SENS DESSUS DESSOUS. Atelier des enfants, rez-de-chaussée. Entrée libre. Jusqu'au 30 août.

Musées

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août – **LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS.** Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.

PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime. Jusqu'au 1er septembre – **LES MOTS DANS LE DESSIN. Acquisitions récentes.** Jusqu'au 29 septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche).

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 : mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1960. LES NOUVEAUX RÉALISTES – JEAN-LOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 7 septembre.

MEUBLES ET OBJETS D'ART 1920-1937. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. En permanence.

REBECCA HORN. Nuit et jour sur le dos du serpent à deux têtes – FRANÇOIS PERRODIN – REINER RUTHENBECK. Entre chien et loup. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 22 septembre.

MARINETTE CUECO, Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 26 octobre.

GEORGES MÉLIÈS - KEIICHI TAHARA. Images de la fin du siècle - MARC TRIVIER. Jusqu'au 26 septembre. **ANDRÉ FRANÇOIS.** Jusqu'au 8 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècles - ANIMAUX D'EDO. Fonds Cernuschi, 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

YVES SAINT LAURENT ET LE THÉÂTRE. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 7 septembre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 26 octobre

PAUL POIRET ET NICOLE GROULT. Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

JEAN CLAREBOUDT V. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er septembre.

BENN. Paysages et visages de Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Jusqu'au 12 octobre.

TROIS SIÈCLES D'ORFÈVRERIE HISPANO-AMÉRICAINE. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf dimanche et lundi, de 11 h à 19 h (ouvert le 15 août). Entrée : 18 F. Jusqu'au 28 septembre.

SAVIGNAC. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Jusqu'au 15 septembre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

L'ART DE LA PLUME AU BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'en septembre.

FORAIN. Chroniqueur-illustrateur de guerre, 1914-1918. Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides (45-55-92-30). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 18 h (fermé en août). Jusqu'en décembre.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chanlot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

ROLAND BARTHES. Le texte et l'image. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 17 août.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 28 septembre.

PAUL BAUDRY. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

HISTOIRE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ. Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard (43-20-15-30). Sauf dimanche et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.

L'ENCYCLOPEDIE VIVANTE. Arts, sciences et techniques à la fin du XVIIIe et du XXe siècle. Espace Diderot. Entrée : 20 F. Jusqu'au 19 octobre ; **LE TEMPS DES ROBOTS LEGO. Mini-musée et atelier de création pour les enfants.** Niveau S1. Entrée libre. Jusqu'au 15 août ; 3D. **LA MAQUETTE DE L'ENTREPRISE.** Espace Entreprise, niveau S2. Entrée libre. Jusqu'au 31 août. **PRODUCTIQUE, PRODUIRE AUTREMENT.** Explora, niveau 1. Entrée : 30 F (comprise dans le billet Explora). Jusqu'au 24 août ; **LES LIVRES SCIENTIFIQUES POUR LES JEUNES A TRAVERS LE MONDE.** Médiathèque. Niveau S1. Entrée libre du mardi au dimanche inclus, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 31 août. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-41-33-88). Sauf le lundi, de 14 h à 22 h. Les samedis, dimanches et jours fériés, de 12 h à 20 h.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Thomas Gleb et sa patrie : la tapisserie. Musée des Tapisseries, 28, place des Martyrs-de-la-Résistance (42-21-05-78). Jusqu'au 15 septembre.

ALBI. Geer Van Velde. Musée Toulouse-Lautrec, Palais de la Berbie (63-54-14-09). Jusqu'au 8 septembre.

ANGERS. Nature de l'art. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée ; **Tableaux photographiques.** Galerie de Prêt, rue Bressigny ; **Figuration des années 80.** Nouveau théâtre, place Louis-Imbach. Jusqu'au 31 août.

ANGOULEME. Peintures de Jean-François Lacalmontie. FRAC Poitou-Charentes. Hôtel Saint-Simon, rue de la Cloche-Verte (45-92-87-01). Jusqu'au 20 septembre.

ANNECY. Energies 80 : œuvres du FRAC Rhône-Alpes. Musée-château (50-45-29-66). Jusqu'au 1er septembre.

ANTIBES. La médecine de la préhistoire au Moyen Age. Musée d'histoire et d'archéologie, Bastion Saint-André (93-34-48-01). Jusqu'au 15 septembre.

ARLES. Tapiès. Sculptures et muraux 1985-1986. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'au 13 octobre.

ARRAS. Arras-Nemetacum. Musée, ancienne abbaye de Saint-Vaast, 22, rue Paul-Doumer (21-71-26-43). Jusqu'au 18 août.

AUBE. Les côtés normands de l'œuvre de la comtesse de Ségur. Musée Ségur-Rostopchine (33-24-01-68). Les vendredi, samedi, dimanche et lundi, de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 29 septembre.

AUXERRE. Peintres aux fourneaux. La gastronomie revue par la peinture. Maison du tourisme, 1-2, quai de la République (86-52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

AVALLON. Plein-air de sculpteurs polonais. Esplanade en bas de la rue Bocquillot. Renseignements au : 86-34-28-78. Jusqu'au 24 août.

AVIGNON. Victor Leydet, 1861-1904. Rétrospective. Palais du Roure, 3, rue du Collège (90-82-57-51) et musée Louis-Vouland, 17, rue Victor-Hugo (90-86-03-79). Jusqu'au 15 août.

AX-LES-THERMES. Gérard Bancal, Chapelle Saint-Jérôme. Jusqu'au 31 août.

BAYONNE. Hans Seiler. Musée Bonnat, 5, rue Jacques-Laffitte (59-59-08-52). Jusqu'au 15 septembre.

BELLAC. XXXIIIe Festival national Jean Giraudoux. Pierre Mabille ; Didier Mathieu. 8, avenue Jean-Jaurès (55-68-76-03). Jusqu'au 31 août.

BIRON-EN-PÉRIGORD. Calder. Château (53-53-85-50). Jusqu'au 14 septembre.

BORDEAUX. Hommage à Bonnard. Musée des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 25 août. – **Gilbert and George.** Capc, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 7 septembre.

BOURG-EN-BRESSE. L'oubli afflige la mémoire. Les Anachronistes italiens. Prieuré de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 28 septembre.

BRIVE. Vincent Bioules. Salles d'exposition du Théâtre municipal (55-23-31-39). Entrée gratuite. Jusqu'au 21 septembre.

CADILLAC. Alain Lestié. Château des ducs d'Epernon (56-27-31-08). Jusqu'au 15 octobre.

CAGNES-SUR-MER. Dix-huitième Festival international de la peinture. Château-musée Grimaldi (93-20-87-29). Jusqu'au 30 septembre.

CAHORS. Changer la vue. A. Breton et la révolution surréaliste du regard. Musée de Cahors, rue Emile-Zola (65-30-15-13). Tlj de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 août.

CALAIS. Jochen Gerz. Œuvres sur papier photographique 1983-1986. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 8 septembre. **Christian Zeimert ou les délices de la contrainte.** Galerie de l'Ancienne Poste, 13, bd Gambetta (21-36-27-40). Jusqu'au 15 août.

CANNES. Grands maîtres de la sculpture. Mémoire d'une collection. Salons de la Malmaison, 47, La Croisette. Jusqu'au 21 septembre.

MUSÉES

La peinture à l'eau et au pain sec

(Suite de la page 9.)

Le jambon a des allures de vieux pansement sec, le gruyère se racornit comme un ongle incarné, et il n'y a guère que les tranches d'œuf dur, effondrées quoique valides, pour avoir l'air de ce qu'elles sont : des secours d'urgence pour affamés stoïques. Mais ne vous arrêtez pas en si bon chemin, car commence ensuite le domaine propre (c'est une manière de dire) de la cafeteria.

Ici tout est sous le signe de la récupération : sièges et tables (ou tréteaux), pitoyables et hétéroclites, paraissent échappés aux bars ou aux mess de casernes semi-disciplinaires. Pour faire gai, on a alterné néons et lustres de cuivre, placé des mannequins « ennarmurés » de toc, si factices que le musée n'en veut plus, ainsi qu'une étonnante collection de soldats de plomb, oubliée, laissée là avec l'intendance, et que les troupes de la ville de Lille n'ont pas même eu la charité d'emmener, avec les plans-reliefs. Dans ce cadre pittoresque, on sert une variété rare de macédoine, de celle que même les conserves refusent, et, comme dans les restaurants de certains pays méditerranéens, on vous présente les modèles de ce que vous allez manger. Omelette provençale (frites) ? Bien dans son jus, avachie en toute simplicité, elle vous fera rêver à de lointaines conquêtes...

MUSÉE RODIN
Un estomac de bronze

Un des plus beaux musées de Paris. L'un des plus courus, l'hôtel construit pour le maréchal de Biron est magnifique. Ses agréables jardins accueillent des vieilles dames, des troupeaux de bambins chancelants et des cohortes de touristes qui se font photographier à côté de l'illustrissime penseur.

De mai à octobre, à l'ombre d'une charmille, un petit restaurant ouvre ses portes. Façon de parler d'ailleurs, car les tables sont en plein air, comme la cuisine. Les deux jeunes femmes qui la tiennent, assaillies par les guêpes, sont charmantes. Bref tout irait pour le mieux si l'on ne retrouvait dans son assiette, la sempiternelle salade de riz trop sec et de thon sans huile, les anchois aux couleurs douteuses et le jambon anémique, les quiches lorraines caoutchouteuses et les tartes au citron sans citron.

CENTRE POMPIDOU
Mac Beaubourg

L'un des nouveaux pôles de la capitale. Il attire près de 25 000 visiteurs par jour. Les esthètes affamés, les cinéphiles pressés, les employés du Centre et les amoureux des toits de Paris fréquentent le self-service du dernier étage. Il dégage toujours les mêmes relents de cantine universitaire, la même litière cartonneuse jonche le sol, l'épaisseur des steacks grisâtres est toujours aussi millimétrique, et ses toilettes sont à la limite du fréquentable.

Le restaurant à « nappes », séparé du self par une mince cloison semble, en comparaison, une oasis de fraîcheur. Le service est relativement rapide, le menu possible, même si la salade est un peu fade et les coquilles Saint-Jacques peut-être un peu fatiguées d'être venues à pieds des cuisines. Les côtes d'agneau sont tendres. En revanche, l'addition est un peu lourde — 170 francs pour un repas correct mais succinct, arrosé d'eau minérale. L'ensemble doit, nous dit-on, faire peau neuve sous peu (voir ci-contre).

MUSÉE DE L'HOMME
Le cru et le cuit

Georges-Henri Rivière, le créateur avec Paul Rivet du Musée de l'homme en 1937, n'hésitait pas à organiser un combat de boxe ou à déplacer Joséphine Baker pour lancer son établissement. L'un des premiers, il avait compris la nécessité d'un certain nombre de « services » pour attirer les visiteurs. Il n'estimait pas qu'un musée perde de sa rigueur scientifique à vouloir attirer une clientèle nouvelle. Le restaurant qu'il fit ouvrir en annexe de son musée, le Totem, existe toujours. Il faut traverser un hall sinistre et chroniquement encombré de lambeaux d'expositions plus ou moins démontées avant de gagner la salle ornée de ces immenses poteaux de bois sculptés, venus de la côte ouest américaine. Sa terrasse est l'une des plus belles de Paris. Les soirs d'été — le restaurant prend des commandes jusqu'à 9 h 30, — le spectacle des jets d'eau, de la tour Eiffel illuminée et de l'Ecole militaire dans le lointain vaut le détour.

Mais, si le personnel est d'une amabilité absolue, ce qu'il vous propose n'a, hélas, aucun intérêt. Les hors-d'œuvre dispersés sur un buffet sont nuls, ternes, sans goût. Les plats du jour, à moins de commander un steack passe-partout vont du médiocre à l'immangeable — du pintadeau cotonneux à l'andouillette sanguinolente. Puisse le souhait de M. de Lumley, l'un des responsables du Musée de l'homme, être exaucé. Il envisage d'installer sur la terrasse du palais du Trocadéro, un « vrai bon » restaurant, desservi par un ascenseur direct. Les consommateurs seraient obligés de redescendre en traversant les salles du musée.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
La tristesse du papivore

Jadis, la fréquentation des conservateurs ou des magasiniers permettait de goûter aux joies surprenantes de la cantine de la BN, déjà exilée rue Colbert. Restant fidèle à Colbert, elle a déménagé dans la galerie du même nom, où des équipements ultramodernes servent des mets que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'apprécier. De toute façon, les intellectuels se nourrissent d'idées, et les rats de bibliothèque, de papier.

Pour qui redouterait un abus de cellulose, la BN a en outre ouvert, dans l'ancien restaurant Colbert (il est décidément à toutes les sauces, ce malheureux ministre), une brasserie qui, pour des prix modestes de brasserie, sert des plats de brasserie modeste. Aussi éloigné de la cantine que des subtilités de la nouvelle cuisine, le restaurant tient en équilibre sur le fil de l'ennui. Quelle administration, serait-elle culturelle, oserait se permettre cette once de fantaisie qui fait aimer un restaurant ? Pourtant l'endroit, même restauré à la hussarde, pourrait lutter de séduction avec les Julien, Terminus Nord et autres Vaudeville. Hasard ou nécessité, le personnel, le jour de notre visite, était hagard et désespéré. Les sous-effectifs, même accidentels, ne sont jamais bons pour l'image de marque. La BN est bien payée pour le savoir.

CINÉMA

« Mona Lisa », de Neil Jordan

Le cocu magnifique

Bob Hoskins, prix d'interprétation à Cannes pour son rôle de saint-bernard bougon dans Mona Lisa *a largement mérité sa récompense.*



Bob Hoskins et Kathy Tison

Un bon truand de l'ancien temps sort de prison. Il est râblé, pas très futé, un *loser*. Il déambule, libre et désemparé, dans une ville qu'il ne reconnaît pas. Nous non plus, d'ailleurs. New-York ? Il n'y a pas de buildings, mais la voix de velours rapeux de Nat King Cole qui chante « Mona Lisa ». *« Souris-tu pour attirer un amant, Mona Lisa, ou est-ce ta façon de cacher un cœur brisé... »* George, (Bob Hoskins) rend visite à son ex-femme, elle refuse de lui ouvrir, de lui laisser voir leur fille. George achète un lapin blanc vivant et va l'offrir à son ancien patron, un gangster énigmatique (Michael Caine). Le cadeau déplaît au méchant homme, il propose tout de même un job de chauffeur à George, qui va habiter chez son pote Thomas, un dingue de polars, une armoire à glace, débonnaire, vivant dans un hangar plein de gadgets invendables, avec un chromo de *la Joconde* collé sur son frigo...

Au fait, nous sommes à Londres, on s'en aperçoit quand George monte dans sa vieille Jaguar conduite à droite. Londres comme personne ne l'a jamais regardée, sauf peut-être Antonioni dans *Blow Up*. Sans Big Ben et sans Picadilly Circus, sans touristes, mais avec une tension, une fièvre, des couleurs crues, violentes, et seulement des palaces et des bouges.

George, le naïf, le pudibond, son accent cockney, son petit bedon et sa tonsure de cureton, George va se laisser glisser en enfer avec un billet de seconde classe. Trébuchant de gaffe en gaffe, bientôt éperdu d'amour, il va entrer dans la vie de débauche glacée de Simone, la call-girl qu'il est chargé de conduire sur les lieux de ses rencontres rétribuées. Elle est noire, un regard noyé de chagrin. Belle, s'offrant à tous et se refusant à lui, Simone a un secret. Elle se fait ramener chaque nuit sur ce pont des soupirs où des prostituées de seize ans titubent, ivres de drogue.

Cherche-t-elle son passé ? Non, elle cherche Cathy, l'adolescente perdue. Que George, bonne pomme, l'aidera à retrouver, et tentera d'arracher aux griffes de l'infect Michael Caine. Final sanglant avec toute la troupe, sur les pontons kitsch de Brigthon, dans la pathétique allégresse d'une fête foraine.

Neil Jordan, écrivain irlandais de trente-cinq ans, qui se définit comme *« un catholique terroriste »*, a débuté au cinéma comme conseiller de John Boorman sur *Excalibur*. Puis, en 1983, il reprenait la féerie à son compte en réalisant *la Compagnie des loups*, maléfique et sophistiqué à souhait. Cette fois, il oppose le banditisme ancien, plutôt bon enfant, symbolisé par Bob Hoskins (on avait de l'honneur en ce temps-là, monsieur), au gangstérisme moderne, tout à fait terrifiant, incarné par Michael Caine (*le milieu, maintenant, est plein* de Noirs, de camés, on ne sait plus sur qui compter, monsieur). C'est l'aspect « moral » de *Mona Lisa*, moralisateur même, et ce n'est pas le meilleur. Quoique la manière de filmer *clean* les pires turpitudes, de laisser valser une caméra toujours élégante autour de l'abject et du sordide, des vieillards obscènes et des maquereaux sadiques, ça vous a une certaine classe.

Mais le charme insistant de *Mona Lisa* n'est pas là. Il est dans l'extraordinaire sympathie de Neil Jordan pour ses personnages et la jubilation manifeste des comédiens à les faire vivre. Michael Caine peut ainsi renouveler sa silhouette éculée de canaille impassible, Cathy Tison (Simone), dont c'est la première apparition, révéler une présence et une maîtrise étonnantes, et Bob Hoskins exploser, littéralement.

Saint-bernard bougon, malfrat puritain, drôle tout le temps, émouvant à chaque instant, il mérite largement son prix d'interprétation à Cannes. Il fait mieux que jouer un rôle, il impose un type. Et l'on verrait avec un grand plaisir la suite des aventures calamiteuses de George, le cocu magnifique.

DANIELE HEYMANN.

EXPOSITIONS

CARNAC. A cor et à cri. Galerie J. Moussion, 78, avenue des Druides (95-52-16-07). Jusqu'au 15 septembre.

CARCASSONNE. Albert Ayme. Paradigmes 1962-1986. Thèmes et variations. Musée des beaux-arts, 1, rue de Verdun (68-37-80-90). Jusqu'au 20 septembre. Les Figurations des années 60 à nos jours. (92 peintres figuratifs.) Les Tours narbonnaises. Cité de Carcassonne (68-47-80-90). Jusqu'au 14 septembre.

CASES-DE-PENES. Bernard Dufour. Peintures 1958-1967. Fondation du château de Jau (68-64-11-38). Jusqu'au 30 août.

LE CATEAU-CAMBRESIS. Matisse, la période niçoise. Musée Matisse (27-84-13-15). Jusqu'au 30 septembre.

CERET. Rebeyrolle. Peintures. Musée d'art moderne, rue Joseph-Parayre (68-87-27-76). Jusqu'en août.

CHAUNY. L'Amérique au temps de la statue de la Liberté. Musée national de la coopération franco-américaine, château de Blérancourt (23-39-60-16). Jusqu'au 13 octobre.

CLUNY. Joan Miro. Œuvre gravé et tapisseries. Ecuries de Saint-Hughes (85-59-05-87). Jusqu'au 14 septembre.

COLMAR. Bryen. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 5 octobre.

COUTANCES. Yo Marchand. Musée, 2, rue Quesnel-Morinière (33-45-11-92). Jusqu'au 31 août.

DAOULAS. Au temps des Celtes, du V[e] au I[er] siècle avant J.-C. Abbaye (98-25-84-39). Jusqu'au 14 septembre.

DIJON. Troisième donation Granville. En permanence - Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11) ; Héraldique et blason, du Moyen Age au TGV. Salle de Flore, Palais des Etats de Bourgogne (80-67-51-51). Jusqu'au 17 août.

DOUAI. Arebio Governatori. Musée de la Chartreuse, 7, rue des Chartreux (20-87-26-63). Jusqu'au 15 septembre.

DUNKERQUE. Christoforou. Rétrospective. Jusqu'au 20 septembre. Marie-France Nollet. Hallucinations traversières. Jusqu'au 17 août. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (28-59-21-65). — Georges Braque, œuvre gravé. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (28-66-21-57). Jusqu'au 1[er] septembre.

EVREUX. Hans Hartung. Musée de l'ancien Evêché, 6, rue Charles-Corbeau (32-39-34-35). Jusqu'au 15 septembre.

FELLETIN. Quilts, made in America. Chapelle du château (55-66-33-06). Jusqu'au 7 septembre.

FONTEVRAULT-L'ABBAYE. Claude Bau, sculptures. Abbaye royale (41-51-73-52). Jusqu'à fin août ; Richard Baquié ; Kate Blaker (sculptures, peintures, photographies). Jusqu'au 14 septembre.

GINALS. La collection de Beaulieu : acquis et perspectives. Abbaye de Beaulieu (63-67-06-84). Jusqu'au 13 septembre.

GORDES. Burko, Diska. Aumônerie Saint-Jacques. Musée municipal, rue Porte de Savoie. Du 9 au 26 août ; Robert Droulers. Abbaye de Sénanque (90-72-02-05). Du 8 août au 10 septembre.

GRAVELINES. 1[er] Printemps de la gravure : James Ensor, l'œuvre gravé. Arsenal, salle de la Poudrière. Jusqu'au 7 septembre.

GRENOBLE. Walter Dahn, jusqu'au 18 août ; Wassily Kandinsky et le Bauhaus, 1922-1933 ; Musée de peinture, place de Verdun (76-54-09-82). Sol Lewitt. Wall drawings - General Idea et Ken Lum. Centre national d'art contemporain, magasin site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 25 septembre.

HONFLEUR. Peintres de la réalité poétique. Greniers à sel. Jusqu'au 31 août.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Serge Poliakoff. Hôtel Donadeï de Campredon, 20, rue du Docteur-Tallet (90-38-17-41). Jusqu'au 12 octobre ; Noël Thomann. Office de tourisme. Place de l'Eglise (90-38-04-78). Jusqu'au 13 août.

ISSOUDUN. Jean Messagier. Musée Saint-Roch. Jusqu'au 31 août.

LA ROCHELLE. Jeanclos : le tympan de Saint-Ayoul. Tour Saint-Nicolas (46-41-37-79). Jusqu'à fin octobre.

LA ROCHE-SUR-YON. Richard Texier. Musée d'art et d'archéologie. Jusqu'au 7 septembre.

LA TOUR-D'AIGUES. Troisième Carrefour international des estampes. Château de La Tour-d'Aigues (90-77-46-60). Jusqu'au 24 août.

LE PUY. L'origine de l'imprimerie dans le Velay. Jusqu'au 30 août ; L'histoire du musée. Jusqu'à fin octobre ; Quatre siècles d'horlogerie française à poids. Toute l'année. Musée Crozatier. Jardin Henry-Vinay (71-09-38-90).

LYON. Portraitistes lyonnais, 1800-1914. Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 15 septembre.

MACON. Gaspard R./Michèle Marlien. Musée municipal des Ursulines, 5, rue des Ursulines (85-38-18-84). Jusqu'au 21 septembre.

MARSEILLE. Navires en forme. L'industrie de la réparation navale à Marseille. Musée d'histoire. Centre Bourse (91-90-42-22). Jusqu'au 15 novembre ; Marseille vue du ciel. Photographies de Gérard Detaille. Office municipal du tourisme, 4, La Canebière. Jusqu'au 31 août ; Nouvelles acquisitions 1985-1986. Musée des Beaux-Arts. Palais Longchamp (91-62-21-17). Jusqu'au 22 septembre : Le choix d'André Dimanche — un éditeur-un artiste. Musée Cantini. 19, rue Grignan (91-54-77-75). Jusqu'au 21 septembre : Identité Marseille ; DATAR paysages-photographies ; l'Amérique en crise 1935-1942. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 29 septembre.

MENTON. Helmut Newton ; Alice Springs. Palais de l'Europe, avenue Boyer (93-57-57-00). Du 7 août au 24 septembre.

MEYMAC. La fin des années 60. D'une contestation l'autre. Centre d'art contemporain. Abbaye Saint-André (55-95-23-30). Jusqu'au 28 septembre.

MOISSAC. Patrimoine et création. Cloître de Moissac (63-04-93-59). Jusqu'au 30 septembre.

MONTAUBAN. Vedova, Saytour, Garcia-Sevilla. Œuvres du FRAC Midi-Pyrénées. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-63-18-04). Jusqu'au 7 septembre.

MONTPELLIER. Divas, parcours d'un mythe. Musée Fabre (67-52-84-84). Jusqu'au 14 septembre.

MORLAIX. Charles Lapicque. La Bretagne et la mer. Peintures et dessins. Musée des Jacobins (98-88-68-88). Jusqu'au 29 septembre.

NANTES. Giuseppe Penone. Musée des beaux-arts, 10, rue Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 30 septembre — Mathurin Crucy (1749-1826), architecte nantais. Musée Dobrée, place Jean-V (40-89-34-32). Jusqu'au 17 août — Un siècle de réclames alimentaires. Château des Ducs de Bretagne, Tour du Fer à Cheval (40-47-18-15). Jusqu'au 14 septembre.

NEMOURS. Liliane Emilie Cron. Château-musée de Nemours, rue Gautier-I[er] (64-28-40-37). Jusqu'en septembre.

NICE. Delacroix : peintures et dessins d'inspiration religieuse. Musée national message biblique Marc Chagall, avenue Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 6 octobre. — L'espace abstrait : Hartung. ENAC, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 30 septembre — Emilie Crociani. Musée international d'art naïf A. Jakovsky, château Sainte-Hélène, avenue Val-Marie (93-71-78-33). Jusqu'au 30 septembre.

FARHI. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93-62-37-11). Jusqu'au 28 septembre.

NIMES. Par-delà le pont du Gard. Etudes sur l'aqueduc romain de Nîmes. Musée archéologique. Boulevard Amiral-Courbet (66-67-25-57). Jusqu'au 31 octobre.

NOIRLAC. Trésors d'art sacré du Cher. Abbaye (48-96-23-64). Jusqu'au 30 septembre.

ORLEANS. Auguste Chabaud. Musée des beaux-arts, 1, place de la République (38-53-39-22). Jusqu'au 13 octobre.

PARAY-LE-MONIAL. Le Christ dans l'œuvre de Véronique Filozof. Musée eucharistique du Hiéron. Jusqu'à la fin du mois.

PLOUGUIEL. Calder à la Roche-Jaune, mobiles, gouaches, bijoux. Ancienne école, bourg de Plouguiel (Côtes-du-Nord). Jusqu'au 15 août.

PONT-AVEN. Cent ans, Gauguin à Pont-Aven. Musée, place de l'Hôtel-de-Ville (98-06-14-43). Jusqu'au 30 septembre.

QUIMPER. Les petits Bretons ont la vie dure (histoire des faïenceries de Quimper). Musée de Bretagne, 20, quai Emile-Zola (99-28-55-84). Jusqu'au 29 décembre.

REIMS. Klaus Rinke. Palais du Tau, 2, place du Cardinal-Luçon (26-47-74-39). Jusqu'au 15 septembre.

RENNES. De Bassano à Greuze, peintures françaises et italiennes des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (99-79-44-16). Jusqu'au 15 septembre.

ROANNE. F.R.A.M. en Rhône-Alpes. Musée Dechelette, 22, rue Anatole-France (77-71-47-41). Jusqu'au 5 septembre.

ROCHECHOUART. François Bouillon ; Giuseppe Penone. Musée départemental d'art contemporain. Jusqu'au 31 août.

ROCHEFORT. Gaston Chaissac. Rétrospective de 1959 à 1964. Musée d'art et d'histoire (46-99-03-32). Jusqu'au 30 août.

SAINT-AMAND-EN-PUISAYE. Santrec ; Bignolais ; Zlotykamien. Château. Du 19 juillet au 15 septembre.

SAINT-DIE. L'art en plein jour. Musée municipal, place Georges-Trimouille (29-55-21-56) et jardin de la Bibliothèque. Jusqu'au 31 août ; Fausto Olivares. Musée municipal (voir ci-dessus).

SAINT-FARGEAU. Bougeard, Collin, Queneau, Veret : peintures. Château (86-74-05-67). Jusqu'au 5 septembre.

SAINT-GOAZEC. A Cor et à cri. Château de Trévarez. Jusqu'au 15 septembre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Un musée éphémère : collections privées françaises 1945-1985. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 5 octobre.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Inauguration Fondation Mario Prassinos. Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, hôtel de Sade, hôtel Estrine (90-92-05-22). Jusqu'au 15 octobre.

SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE. Koller ; Clément. Château du Tremblay Fontenoy-en-Puisaye (86-44-02-18). Jusqu'au 21 septembre.

SAINT-VOUGAY. Charles Lapicque. Tapisseries, lithographies. Château de Kerjean (98-88-68-88). Jusqu'au 29 septembre.

SARREBOURG. Figurines de faïence et de porcelaine. 250[e] anniversaire de la manufacture de Niderviller. Musée du pays de Sarrebourg, 13 avenue de France (87-03-27-86). Jusqu'au 14 septembre.

SEDAN. La statuaire religieuse dans les Ardennes : la piété populaire. Musée-château. Jusqu'au 28 septembre.

SISTERON. Biennale des arts plastiques : Le paysage, de Cézanne aux hyperréalistes. Bibliothèque municipale (92-61-06-00). Jusqu'au 24 août.

SOMMIÈRES. Gérard Schneider. Château de Pondres (66-80-03-50). Jusqu'au 17 août.

STRASBOURG. Gaetano Pesce, design et architecture 1975-1985 — Annie Greiner, 1980-1986. Jusqu'au 17 août ; Collages Marcelle Cahn. Jusqu'au 31 août. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Dessins hollandais et flamands du cabinet des dessins de l'université de Leyde. Musée historique, 3, rue de la Grande-Boucherie (88-32-25-63). Jusqu'au 31 août ; Gravures contemporaines. Château des Rohan. Jusqu'au 16 août.

TANLAY (Yonne). James Ensor, peintures, dessins, gravures — Roël d'Haese, dessins, sculptures. Château (86-52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

TOULON. Berlin aujourd'hui. Musée de Toulon, 20, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 7 septembre.

TOULOUSE. Tabac, miroir du temps. Musée Paul-Dupuy, 13, rue de la Pléau (61-22-21-83). Jusqu'en septembre. Moretti Musée des Augustin, 21, rue de Metz (61-22-21-82). Jusqu'au 30 août.

TOURS. Maeght : A proximité des poètes. Centre de création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 28 septembre.

TROYES. Csaky. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (25-80-57-30). Jusqu'au 15 septembre.

TULLE. Sergio Manolio : la Forêt capitulaire. Jusqu'au 15 août ; Icônes, de Chantal Canals-Watt. Jusqu'au 27 septembre. Musée du Cloître, place de la Cathédrale.

USSEL. Point triple. Hôtel de ville d'Ussel (55-72-27-27). Jusqu'au 9 août.

VALENCE. Néolithique, premières civilisations agricoles. Musée de Valence, 4, place des Ormeaux (75-43-93-00). Jusqu'au 31 août.

VALENCIENNES. L'Académie de peinture et sculpture à Valenciennes au XVIII[e] siècle. Musée des beaux-arts, boulevard Watteau (27-46-21-09). Jusqu'au 28 septembre.

VALLAURIS. 80 Céramiques de Picasso. Atelier Sassi-Milici, 65 bis, avenue Georges-Clemenceau (93-63-58-20). Jusqu'au 30 septembre.

VALREAS. Yvaral, Jean Bouchet, Jean Patricot. Château de Simiane (90-37-41-15). Jusqu'à fin septembre.

VASSIVIÈRES-EN-LIMOUSIN. Martin Szekely/Groupe Totem. Château de Vassivières (55-69-20-45). Jusqu'au 31 août.

VEZELAY. Arpad Szenes. Ancien dortoir des Moines. Jusqu'au 30 septembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. A. Barres et M. Dujardin — R. Frezin — R. Deparis — J. Mayeux — Donation M. Marinot, 1882-1960. Musée d'art moderne, allée du Musée, sortie Château (20-05-42-46). Jusqu'au 21 septembre.

Acquisitions du musée. Jusqu'au 14 septembre ; Travaux d'enfants de l'atelier d'arts plastiques. Jusqu'au 14 septembre.

VILLEURBANNE. Collection souvenir. Le Nouveau Musée, 11, rue Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 21 septembre.

VIZILLE. Droits de l'homme et conquête des libertés. Musée de la Révolution française. Château de Vizille (76-68-07-35). Jusqu'au 5 octobre.



FESTIVALS

Festival estival de Paris

(47-27-12-68)

Auditorium des Halles, le 6 à 18 h 30 : Sinfonietta de Picardie, chœur BWV, dir. A. Myrat, I. Garcisanz, soprano, A. Ponce, *guitare*, E. *Chojnacka*, clavecin, A. Blancas, baryton, N. Perez Gonzalez, récitant (Garcia Lorca, Ohana, de Falla) ; le 11 à 19 h : A. Lamasse, violoncelle, D. Hovora, piano (Fauré, Schubert, Saint-Saëns) ; le 12 à 18 h 30 : Duo A. Petit, M. Dosse, piano (les années 20).

Eglise Saint-Séverin, le 7 à 20 h 30 : Sinfonietta de Picardie, dir. A. Myrat, A. Marion, flûte, *F. Pierre*, harpe, *R. Wallfisch*, violoncelle (Chostakovitch, Mozart).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, le 8 à 20 h 30 : *D. Mathieu-Chiquet*, orgue (Bach, Tournemire, Franck, Mendelssohn).

Bateaux-Mouches, *les 9 et 10 à 15 h 30* : M.-J. Simard, xylophone, marimba, vibraphone, L.-A. Baril, piano (Marcello, *Dompierre*, *Champagne*).

Eglise Saint-Séverin, le 9 à 20 h 30 : Ensemble Clément Janequin (Desprez, *Delarue*).

En région parisienne

CHOISEL, Château de Breteuil, le 10 à 17 h : L. Jardon, piano (Bach, *Beethoven*, *Roussel*, *Messiaen*).

VINCENNES, Château (43-28-15-48), 18 h 30, les 9, 10 : Donjon, mémoire de *pierres*.

XVIIIe FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX, à 17 h 30
(47-02-95-91)

Le 9, Trio Tchaïkowski, piano, violon, violoncelle (Mozart, Schubert, Brahms) ;
Le 10, Orchestre de chambre de Transylvanie, dir. I. Marin (Bach, Telemann, Mozart).

BANLIEUES 89 - FÊTES ET FORTS
(45-76-15-50)

Fort de Champigny, ven., sam., 23 h : Nuit tropicale.

Aquitaine

BIARRITZ, Ier Festival de Brahms en Pays basque (59-24-57-05). **Cambo-les-Bains, Orangerie d'Arnaga**, le 7, A. Gauthier (violoncelle), P. Thomas (piano) (Brahms, Boccherini, Schubert).

Eglise de Saint-Pée-Nivelle, le 10, Quatuor Arcana et N. Mandement (piano) (Brahms, Haydn).

Eglise de Saint-Etienne de Baïgorry, le 12, Quatuor Arcana et O. Dartevelle (clarinette) (Brahms, Schubert).

BONAGUIL, XXIVe Festival (53-71-13-70), **chapelle du château**, le 8, à 21 h : M.-B. Lavoine (piano), F. Saumon (flûte), P. Saumon (hautbois) (Vivaldi, Saint-Saens, Schumann...).

CASTILLON (57-40-30-89), **château de Castegens**, les 8, 9, à 22 h 30 : La bataille de Castillon.

LANQUAIS (53-61-04-38), **église**, le 8 : Combat de Tancrède et Clorinde, de C. Monteverdi, dir. musicale J.C. Malgoire.

SAINT-AMAND-DE-COLY (53-51-68-56), **Abbaye**, le 7 : Duo Agard-Morel (flûte, guitare), le 12 : Trio Folsmeid (clavecin, flûte, soprano).

SAINT-LÉON/VÉZÈRE, IVe Festival musical en Périgord Noir (53-51-82-87), **Eglise**, le 8, à 21 h : K. Sasaki, E. Balmas, J. Di Donato (Mozart, Schumann, Brahms...).

Idem, le 13, à 21 h : Quatuor à cordes Enesco et R. Fontanarosa (violoncelle) (Beethoven, Dvorak, Schubert).

Auvergne

HERISSON-CHATELOY, église, le 10, à 17 h : Orchestre de la Communauté européenne (Mozart, Haydn, Vivaldi).

Bourgogne

BEAUNE, hospices, les 11, 12, 13, à 20 h 45 : Festival international de carillons.

CLUNY, farinier de l'abbaye, le 9, à 21 h : A. Lagoya (guitare) (Granados, Albeniz, Villa Lobos).

DIJON, cour de Flore, le 8, à 21 h : Warszawa.

Parvis cathédrale Sainte-Bénigne, le 9, à 20 h 45 : Festival international de carillons.

Cellier de Clairvaux *le 9, à 21 h* : Je voulais pas taper aussi fort, mise en scène de B. Burke.

Nuits-Saint-Georges, église Saint-Symphorien, les 12, 13, à 21 h : Festival international de carillons.

Pont-sur-Yonne, église Notre-Dame, le 9, à 21 h : L. Paganon (orgue).

SAINT-FARGEAU, château, le 10, à *20 h 45 : G. Prouvost, F. Millet (Beethoven*, Franck, Schubert).

SELONGEY, église Saint-Rémy, du 9 au *11, à 20 h 45 : Festival international* de carillons.

Bretagne

LA CHAPELLE-SAINTE-BARBE, espace culturel, à partir du 9, à 21 h : Miroir de Marguerite, spectacle lyrique.

HENNEBONT, nuits des remparts (97-36-12-42) ; **pieds des remparts**, les 7, 8, 9, à 22 h : l'Alouette de J. Anouilh, mise en scène de M. Ecoffard.

PONTIVY, château des Rohans, le 8, à 20 30 : Quatuor Enesco (Haydn, Dvorak, Schubert).

QUIMPER, la butte de Penhars, le 9, à 18 h : Raïna Raï.

SUSCINIO, Festival (96-39-53-90), **château**, le 7 : Concert Quatuor Viotti (Ravel, Debussy, Fauré) ; les 9, 10 : Spectacle de nuit ; le 11 : Los Hermanos Sanchez (guitare, flamenco) ; le 12 : Bonsoir Monsieur Verdi, théâtre musical.

Centre

AINAY-LE-VIEIL, cour du château, les 7, 8, 9, à 22 h : le Grand Meaulnes, d'Alain Fournier, mise en scène de M. Philippe.

AMBOISE, collégiale Saint-Denis, le 9 à 21 h : P. De Kergommeaux (Liszt).

BOURGES (48-24-75-33) : **cathédrale**, le 8, à 21 h 30 : A. Pagenel.

Prés-Fichaux, le 10, à 21 h 30 : Opéra multi steel.

Parvis de la cathédrale, le 13, à 21 h 30 : Le choix de Barrabas, mise en scène de R. Courbet.

CHARTRES, cathédrale, le 10, à 17 h : D. Braem (Marchand, Bach, Widor, Vierne).

CLUIS-DESSOUS, XIe Festival du livre vivant (54-31-23-57), **Forteresse**, les 8, 9, 10, 11, à 21 h 30 : Jacquou le croquant, d'après E. Le Roy, mise en scène de T. Penot, musique de J. Komives.

VALANÇAY, château, les 8, 9, à 20 h 45 : La reine Margot, d'après A. Dumas, mise en scène de J.C. Bandoin.

Champagne-Ardenne

CHARLEVILLE-MEZIERES, foyer du lac des Vieilles-Forges, le 9, à 21 h, le 10, à 17 h : Wayang Kulit, théâtre d'ombre de Bali.

REIMS, Festival cathédrale de lumière (26-40-53-29) : **intérieur cathédrale**, les 8, 9, à 22 h : Cathédrale des sacres ; **extérieur cathédrale**, les 8, 9, à 23 h 15 : Cathédrale de lumière.

Franche-Comté

BEAUME-LES-DAMES, église abbatiale, le 8, à 21 h : Orchestre de chambre de la jeune philharmonie de Cologne.

BRIANÇON (92-21-08-50) : **remparts**, les 8, 9 : En attendant Vauban-Briançon 1330-1692.

PONTARLIER, Festival des nuits de Joux (81-39-29-36) : **Château de Joux**, les 7, 8, 9 à 21 h 15 : Griselidis ou le jeu de la patience, d'après C. Perrault.

Languedoc-Roussillon

AIGUES-MORTES (66-53-91-96) : **Théâtre des Remparts**, les 10, 12 à 21 h 45 : Vie et mort d'Arlequin, par les Scalzacani, le 11 à 21 h 45 : les Inquisiteurs, de G. Vassal, mise en scène de J. Zobor.

AMÉLIE-LES-BAINS, Festival international de folklore (68-39-25-97). **Théâtre de verdure**, le 7 à 21 h 15 : Turquie, Bolivie, Israël, Paraguay, Hongrie ; le 8 à 21 h 15 : Bolivie, Antigua, Grèce, Espagne, Yougoslavie ; le 9 à 21 h 15 : Turquie, Espagne, Antigua... ; le 10 à 21 h 15 : Idem. Eglise de Palalda, le 11 à 21 h 15 : musique bolivienne.

BEDARIEUX, le 7 à 21 h 15 : J. Flavier (piano).

CARCASSONNE, Les Médiévales (68-25-07-04) : **Théâtre de la Cité**, du 7 au 13 à 21 h 30 : Spectacle historique.

LAMALOU-LES-BAINS, Festival d'opérettes (67-95-67-35) : **Théâtre du Casino**, les 9, 10 à 21 h : Sang viennois, de J. Strauss.

PONT-SAINT-ESPRIT, Cour du Centre Pépin, le 11 à 21 h : D. Wayenberg (Chopin, Liszt). Idem, le 13 à 21 h : **Centre national d'insertion professionnelle d'art lyrique de Marseille** (Verdi, Gounod, Bizet).

SAINT-GUILHEM-LE-DESERT, église romane, le 9 à 21 h 15 : M.A. Estrella (Bach, Haydn, Debussy...) ; le 13 à 21 h 15 : M. Chapuis (Buxtehude, Hanff, Bach...).

LE VIGAN (61-81-19-06) : **église Saint-Pierre**, le 8 à 21 h 30 : Orchestre de chambre de Transylvanie, dir. I. Martin (Mozart, Tchaïkowski, **Temple de Lasalle**, le 11 à 21 h 30 : M. Falèze (luth) (Attaignant, Ballard, Vallet...). **église Saint-Pierre**, le 13 à 21 h 30 : Orchestre philharmonique européen et les Chœurs de la CEE, dir. musicale J. Jakus (Charpentier, Mozart).

Limousin

PLUVIERS (53-56-51-33) : **église**, le 13 à 21 h : C. Leleux (mezzo) et C. Evrard (virginal).

TULLE, Centre culturel et sportif, les 12, 13 à 21 h : Festival international de folklore.

Lorraine

BUSSANG, Théâtre du Peuple, les 9, 10 à 15 h : Le Menteur, de C. Goldoni.

Midi-Pyrénées

CAHORS, Cloître de la cathédrale Saint-Etienne, le 7 à 21 h 30 : Ars Antiqua de Paris ; le 10 à 21 h 30 : Pas deux comme elle.

CORDES, église Saint-Michel, le 13 à 21 h : J. Charpentier (orgue), J.-F. Manzone *(violon) (Bach, Charpentier)*.

HINX, le 8 à 21 h 15 : B. Sellers, Marie-Ange, Big Band Côte Sud ; le 9 à 21 h 15 : C. Tissendier Quintet, Les Haricots rouges ; le 10 à 21 h 15 : Alligators Jazz Band, Mais où est donc Ornicar, Trio Jazz Land, Jam Session, *Les Haricots rouges*.

MAZERES-SALAT, Festival de Comminges (61-88-32-00) : **basilique Saint-Just de Valcabrère**, le 9 à 21 h : J.-P. Brosse (clavecin) (Byrd, Couperin, Rameau, Soler ; **cathédrale Saint-Bertrand de Comminges**, le 12 à 21 h : G. Touvron (cuivres), C. Mantoux (orgue), Gabrieli, Bach, Purcell).

MONTAUBAN, Ve Festival de danse (63-*63-60-60)* : **place Nationale**, *les 8, 9, 11 à* 21 h 30 : Soleil Encore, par la Compagnie A.-Marty ; le 10 à 21 h 30 : Spectacle de clôture du stage de danse.

SEIX, VIIe Festival international d'art populaire (61-66-92-00) : le 13 à 17 h : Compagnie Alligator, Banana Jazz, Bus à musique et R. Bourdet ; à 18 h : **Théâtre de l'œil et Théâtre de la Grimace** ; à 21 h : X. Cherrier et R. Fourcade chante C. Trénet ; à 22 h : P. Bensusan ; à 23 h 30 : Banana Jazz.

SYLVANES (65-99-51-83) : **abbaye**, le 10 à 17 h : Orchestre baroque de Limoges, dir. musicale *J.-M. Hasler*.

TOULOUSE, cloître des Jacobins, le 7 à 21 h : J.-C. Mara et E. Valetti (Valetti, Bach, Schubert...) ; **Jardins des Jacobins**, le 11 à 21 h : Ornicar Big Band ; **cloître des Jacobins**, le 13 à 21 h : Festival stings de Lucerne, dir. R. Baumgartner (Haendel, Bach, Pachelbel...).

VAOUR (63-56-36-79) : **ferme du Mazet**, le 8 à 21 h 45 : Smoi is beautiful ; le 9 à 21 h 45 : Sale affaire de sexe et de crime ; le 10 à 21 h 45 : Snow White ; le 11 à 21 h 45 : La nouvelle cuisine de Marc Jolivet ; le 12 à 21 h 45 : L'Autre Côté ; le 13 à 21 h 45 : Spectacle de fin de stage clown.

Nord-Pas-de-Calais

HARDELOT, église, le 9 à 21 h : N. et L. Wright (Debussy, Bizet, Gershwin...).

LE TOUQUET, palais de l'Europe, le 9 à 21 h : Quatuor Enesco (Haydn, Dvorak, Schubert) ; **pavillon Vivaldi**, le 10 à 18 h 30 : Quintettes pour piano et instruments à vent (Mozart, Beethoven) ; **palais de l'Europe**, le 13 à 21 h : Quatuor avec piano (Fauré, Brahms).

Normandie

LE MONT-SAINT-MICHEL, **église abbatiale**, le 12 à 21 h : Orchestre de la Communauté européenne, dir. J. Faerber (Haydn, Mozart).

SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (32-59-90-89) : **moulin d'Andé**, le 10 à 16 h : Orchestre de chambre Gulbenkian du Portugal, dir. M. Rabinovitz ; le 12 à 20 h : Trio E. Allen (Mendelssohn, Beethoven, Dvorak).

Pays de la Loire

COMMER, château de la Cour, le 12 à 21 h 30 : les Fourberies de Scapin, de Molière.

Provence-Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE, parc Jourdan, le 7 à 21 h 30 : Una Ramos ; le 12 à 21 h 30 : Quintet Azimus.

ARLES, église Saint-Julien, le 20 à 21 h : Musique royale, F. Hardy (trompette), J. Galard (orgue).

CARPENTRAS, Festival Offenbach et son temps (90-63-15-45) : **cour de la Charité**, les 7 et 8 à 21 h 30 : la Chatte métamorphosée en chatte et Un mari à la porte, opéras bouffes d'Offenbach, dir. musicale J. Osborn ; **Théâtre du Plein Air**, le 9 à 21 h 30 : Ballet de Monte-Carlo (Offenbach, Mendelssohn, Tchaïkovski, Bizet).

CHATEAUVALLON, Théâtre couvert, les 7, 8, 9 à 22 h : Les Tragédiennes sont venues... de Saint-John Perse, mise en scène de D. Lardenois.

FONTAINE-DE-VAUCLUSE, église, le *11 à 21 h : Quatuor Novalis, J.-F. Heisser* (piano), E. Balmas (violon) (Beethoven, Schumann, Brahms) ; le 12 à 21 h : Récital *J.-F. Heisser (piano) (Beethoven*, Chopin, Liszt).

GORDES, Théâtre des Terrasses, les 7, 8, 9 à 22 h : *L'Entretien de M. Descartes*, avec M. Pascal le Jeune, de J.-C. Brisville, mise en scène de J.-P. Miquel ; le 10 *à 22 h : 300 dernières de Rufus*.

LOURMARIN (90-68-13-23) : **salle du Château-Neuf**, le 9 à 21 h 15 : C. Joly (piano) (Liszt, Wagner, Bach, Chopin).

MANE, château de Sauvan, le 7 à 21 h 30 : l'Impromptu de Sauvan, par le Théâtre de Haute-Provence, mise en scène S. Laurence.

MANOSQUE, Jazz (92-72-16-00), **parc de Drouille**, le 7 à 21 h 30 : Sweet Mama ; **place de la Villette**, le 8 à *21 h 30 : Manu Dibango ; le 9 à 21 h 30* : R. Petite.

MENTON, XXXVIIe Festival de musique de chambre *(93-57-87-87)*, **Parvis Saint-Michel**, le 8 à 21 h 30 : Ensemble instrumental de France, dir. P. Bride (Mozart *Rossini, Mendelssohn) ; le 11 à 21 h 30* P. Tortellier, violoncelle, M. de La Pau, piano (Bach, Beethoven).

PERNES-LES-FONTAINES, **Jardin de la mairie**, le 8 à 21 h 30 : 7e Grand Prix de la Chanson française.

PLAN D'AUPS-SAINTE-BAUME, Centre international, à 21 h : D. Odieu ; le 11 à 21 h : J. Haurogné.

PRADES, XXXVe Festival Pablo-Casals (68-96-33-07), **Abbaye Saint-Michel de Cuxa**, le 8 à 21 h : Northern Sinfonia of England, dir. W. Boettcher (Tipett, Mozart, Beethoven) ; le 9 à 21 h : Concert Schumann ; le 12 à 21 h : Northern Sinfonia of England, dir. W. Boettcher (Haydn) ; *le 11 à 21 h : J. Starker* (violoncelle) et A. Planès, piano (Debussy, Bartok, Beethoven) ; le 12 à *21 h : Festival Strings de Lucerne, dir.* R. Baumgartner (Haendel, Haydn) ; le 13 à 21 h : Concert de l'Académie internationale de musique, dir. K. Lewin.

LA ROQUE-D'ANTHERON, VIe Festival de piano (42-28-52-52), **Parc du château de Florans**, le 7 à 21 h 30 : Nuit de la création (Liszt, Messiaen, Benjamin) ; le 9 à 21 h 30 : J.M. Luisada (Schumann, Chopin) ; le 10 à 21 h 30 : R. Firkusny (Benda, Martinu...) ; le 11 à 18 h : J.L. Haguenauer (Liszt) ; à 21 h 30 : J. Hubeau et ses élèves ; le 12 à 21 h 30 : B. Engerer (Schubert, Moussorgski, *Chopin) ; le 13 à 18 h : M. Dalberto* (Liszt).

SAINT-JEAN-DE-FOS (67-57-46-04), **Théâtre en plein air de Valloubière**, le 7 : Anapolis (samba, bossa-nova) ; le 8 : le Barillet, de J.-P. Pelaez, mise en scène de G. Rouvière ; le 9 : J.-M. Padovani Quin*tet ; le 10* : Théâtre de Clara Gazul, de P. Mérimée, mise en scène de J. Pioch ; le 11 : R. Tricarri joue B. Keaton.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE, Orgue en liberté 1986, Collégiale Saint-Martin, le 9 à 17 h 30 : C. Chassin (Liszt, Ligeti...) ; **Chapelle Saint-Paul de Mausole**, le 10 à 19 h : A. Dumond, guitare (Bach, Paganini, Dumond).

SALON-DE-PROVENCE, VIIe Nuits théâtrales de l'Empéri (90-42-12-12), **Château de l'Empéri**, les 9, 11, 13 à 21 h 30 : Cyrano de Bergerac, d'E. Rostand, mise en scène de J.-M. Jalin ; le 10 à 21 h 30 : A. Weissemberg ; le 12 à 21 h 30 : le Bourgeois Gentilhomme, de Molière, mise en scène J.-M. Jalin.

SIMIANE-LA-ROTONDE, Château, le 8 à 21 h : le Chant des troubadours ; **Chapelle de Cheyran**, le 9 à 21 h : Antigone, d'après Sophocle, mise en scène de V. Goma ; **Cour de la salle des fêtes**, le 13 à 21 h : Faust, de Gœthe, mise en scène J.-P. Weil.

SISTERON, XXXIe Nuits de la Citadelle (92-61-06-00). **Théâtre de la Citadelle**, le 9 à 21 h 30 : Ballet d'étoiles et solistes de l'Opéra de Paris.

TOULON, Eglise Saint-Paul Lamalgue, le 9 à 21 h : Ensemble baroque de Nice (Haendel, Vivaldi, Telemann).

VALREAS, XXIIe Nuits théâtrales de l'Enclave, Château de Simiane, les 7, 10, 13 à 21 h 30 : les Caprices de Marianne, d'A. de Musset, mise en scène R. Janneau ; **Théâtre de verdure de Grillon**, le 9 à 21 h 30 : le Plus Heureux des trois, de Labiche, mise en scène de R. Braun ; **Visan**, les 8 et 12 à 21 h 30 : Mademoiselle Julie, de Strinberg, mise en scène de J. Martin ; **chapelle des Cordeliers**, le 11 à 21 h 30 : Lorca à fleur de peau, d'A. Simond, d'après F. Garcia Lorca, mise en scène de P. Diss.

Rhône-Alpes

ANNECY, Festival de musique (50-51-67-67), **Théâtre**, le 7 à 21 h : Ensemble instrumental J.-W. Audoli, Orchestre régional d'Ile-de-France (Mozart) ; **Château**, le 9 à 21 h : Idem (Teleman, Bach, Haydn) ; le 11 à 21 h : R. Muraro, piano (Rachmaninov, Tchaïkovski, Scriabine).

RENAISON, église Saint-Pierre, le 7 à 20 h 30 : Audition des stagiaires de l'Académie d'orgue romantique ; le 8 à 21 h : Concert de clôture du stage de l'Académie d'orgue romantique, avec L. Robillard.

SUZE-LA-ROUSSE, château, le 9 à 21 h : *Ensemble baroque de Grignan (Rameau*, Zelenka, Monteverdi) ; le 13 à 16 h : Chorale canadienne (chants québé*quois)*.

VALMOREL, été musical (79-05-85-55), Valmorel, le 7 : Concerto pour clavecin de Bach ; **Doucy**, le 9 : P. Vigneaux, piano ; **Macot**, le 10 : Orchestre de la Camerata di Torino Andidogma Musica ; **Peisey-Nancroix**, le 12 : Idem + les Chœurs de Valmorel ; **Saint-Martin-de-Belleville**, le 13 : Idem.

La sélection « *Festivals en France* » a été réalisée par « Camera-Press ».

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) **Cinéma-Vidéo** : tlj. à 13 h, Il Trittico, de Puccini ; à 16 h : Der Freischutz, de C.-M. von Weber ; à 19 h : Intermezzo, de R. Strauss.

Les autres salles

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.), 20 h 30 : Pas deux comme elle.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (M., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D., lun.), 20 h 30 : le Shaga.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Messieurs les ronds-de-cuir.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I. : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. – Petite Salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), *(S. soir*, D., L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, *L.*), 21 h, dim. 16 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir), 20 h 30, sam. 21 h 15 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, *dim. 15 h 30* : N'écoutez pas mesdames.

TAI THÉATRE (42-78-10-79) (D., L., Ma.), 20 h 30 : l'Ecume des jours.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : A Star Is Beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : le Petit Prince.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.) 20 h 15 : l'Orchestre (dern. le 9) ; 21 h 45 : En manches de chemise (dern. le 9) ; 23 h : Les plaisirs en un seul corps (dern. le 9).

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2. – II. 20 h 15 + sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; *21 h 30 : Mangeuses d'hommes* ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82), le sam., 16 h : la Timbale ; 22 h 30 : Phèdre.

Opérettes, comédies musicales

DÉJAZET, TLP (48-87-97-34) (L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30 : C'était comment déjà... du Caf-Conc' à *Saint-Germain-des-Prés*, à 22 h : Un souvenir... les années trente.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) *(D., L.), 20 h 30 : Lady Day.*

RENAISSANCE (42-08-18-50) (Me. soir, D.), 20 h 45, mer. à 15 h : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50) (D., L.), 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

MUSIQUE

Les concerts

DIMANCHE 10 AOUT

Notre-Dame de Paris 17 h 45 : T. Kitzig (Widor, Leonimus, Bach...)

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (les Musiciens contemporains de Saint-Louis).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : P. Ianco, orgue (Bach, Lebègue).

Maison Mansart, 18 h : E. Shumsky. (Stravinsky, Reger, Hindemith, Vieux*temps*).

LUNDI 11 AOUT

Sainte-Chapelle, *18 h 45 et 21 h* : Ars Antiqua de Paris (monodies et polyphonies du Moyen Age, musique espagnole du seizième siècle, musique française des dix-septième et dix-huitième siècles.)

MARDI 12 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (chansons poétique française du Moyen Age, musique élisabéthaine, danceries et airs de cour des seizième et dix-septième siècles.)

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : G. Mitghty Flea Conners Quintet (jusqu'au 9). Du 10 au *12 : J. Lacroix*.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 (D., L., mar.) Kassiry et son orchestre. Le 12 : soirée Zouk.

FIAP (45-89-89-15), 21 h : le 7, T. Graal.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : L. Konitz Quintet (jusqu'au 9). Le 12 : E. Martinez Sexteto.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : J. Newman (jusqu'au 9).

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. et N. Raboerson (jusqu'au 9). A partir du 11 : P. Calligaris et M. Silva.

MONTANA (45-48-93-08), *(D.) 20 h 30* : Quartet J. Lacroix (jusqu'au 9). A partir du 11 : Quartet Cyril Jazz Band.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : mer. : M. Slim. J. : M. Zanini. V. : J. Schreck trio et J.-C. Fohrenbach. S. : X. Cobo Quintet.

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36) (mer.), 23 h, du 6 au 8 : S. Hampton, P. Authier, H. Labarrière, *J.-L. Josy*. A partir du 9 : J. Samson, C. Saudrais, A. Farmer, G. Arvanitas.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h, les 6 et 7 : Trio J.-D. Fressoz. Les 8, 9 : Quartet L. Fickelson.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h, du 6 au 9 : G. Brown, F. Chassagnite Quartet.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h + ven. et sam. à 24 h : O. Piro Quintet. A 19 h, les 6, 7, 8, et 9 : A. Politi.

ZÉNITH (42-45-44-44), 20 h, le 12 : Simple Minds.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante Boris Vian ; à 22 h : C. Caussimon.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 6 AOUT

16 h, la Vénus aveugle, d'Abel Gance ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Lausanne : la Lune entre les dents, de M. Soutter ; 21 h, Hommage à Gary Cooper : le Souffle sauvage, de H. Fregonese (v.o.).

JEUDI 7 AOUT

16 h, le Vertige, de M. L'Herbier ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Toulouse : Egged On, de C. Bowers, H.L. Muller, T. Sears ; A Wild Roomer, de C. Bowers, H.L. Muller ; la Bouteille enchantée, de M. Neilan ; 21 h 30, Hommage à Gary Cooper : le Jardin du diable, de H. Hataway (v.o. s.-t.f.).

VENDREDI 8 AOUT

16 h, la Couronne noire, de L. Saslavski (v.f.) ; 19 h, Hommage aux cinémathèques, Toulouse : Malombra, de M. Soldati (V.o. s.-t.f.) ; 21 h, Hommage à Gary Cooper : les Conquérants du Nouveau Monde, de C. B. De Mille.

SAMEDI 9 AOUT

15 h, Hommage à Gary Cooper : 15 h, Wings, de W. A. Wellmann ; 21 h, Ames à la mer, de H. Hathaway (v.o. s.-t.f.) ; 17 h 30, Hommage aux cinémathèques, Toulouse : César, de M. Pagnol (version intégrale).

DIMANCHE 10 AOUT

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Les ombres qui passent, de A. Volkoff ; 17 h 15, Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs, de R. Rual ; 19 h 15, Hommage aux cinémathèques étrangères : New-York Museum of Modern Art : Nothing Sacred, de W.A. Wellman (v.o.) ; 21 h, Hommage à Gary Cooper : the Plainsman, de Cecil B. de Mille (v.o. s.-t.f-).

LUNDI 11 AOUT

Relâche.

MARDI 12 AOUT

16 h, Un flic, de M. de Canonge ; 19 h 15, Hommage aux cinémathèques étrangères, Stockholm : document sur « Fanny et Alexandre, de Lasse Karlsson ; 21 h 15, Hommage à Gary Cooper : Le Roi du tabac, de M. Curtiz (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 6 AOUT

15 h, Tess of the Storm Country, de J.S. Robertson ; 17 h, Umberto D., de V. de Sica (V.o.) ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Encore une fois... (v.o. s.-t. anglais).

JEUDI 7 AOUT

15 h, Rags, de J. Kirkwood ; 17 h, les Mains d'Orlac, de E. T. Greville ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Omokage (v.o. s.-t. anglais).

VENDREDI 8 AOUT

15 h, Secrets, de F. Borzage ; 17 h, Croisières sidérales, de A. Zwobada ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Wakare Gumo (v.o. s.-t. anglais).

SAMEDI 9 AOUT

15 h, Sparrows, de W. Beaudine ; 17 h, Stress es tres, tres, de C. Saura (v.o. s.-t.f.) ; Hommage à Heinosuke Gosho : 19 h, Là où on voit quatre cheminées (v.o. s.-t. anglais) ; 21 h 15, l'Auberge d'Osaka (v.o. s.-t. anglais).

DIMANCHE 10 AOUT

15 h, Rebecca of Sunnybrook Farm, de M. Neilan ; 17 h, Toute nudité sera châtiée, de A. Jabor (v.f.) ; Hommage à Heinosuke Gosho : 19 h, Le coq chante deux fois (v.o. s.-t. anglais) ; 21 h, Croissance (v.o. s.-t. anglais).

LUNDI 11 AOUT

15 h, Pollyanna, de P. Powel ; 17 h, Un dia con el diablo, de M. M. Delgado (v.o.) ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Encore une nuit (v.o. s.-t. anglais).

MARDI 12 AOUT

Relâche.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

BRAZIL (Brit. v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.f.) : Maxéville, 9e (57-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE CAMP DE L'ENFER (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CASH-CASH (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap. v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DROLES D'ESPIONS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ;

14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MAMMAME (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

PIRATES (A.), v.f. : George-V, 8e (45-42-41-46).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PRUNELLE BLUES (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

PYGMÉES (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit), v.o. : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

STRANGER THAN PARADISE (A.), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65), h.sp.

SOLO POUR DEUX (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TOUCH OF ZEN (Chinois), v.o. : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

WEEK-END DE TERREUR (A.) (*), v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ANNA KARENINE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BERLIN AFFAIR (All. v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A. v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LE COLOSSE DE RHODES (Fr.-It.-Esp., v.f.) : Gaumont Halles 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GEORGIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'HISTOIRE DE PIERRA (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

L'INNOCENT, (It., v.o.) : 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (H.s.p.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films ; 17e (46-22-44-21).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LUDWIG (It., v.o.) Version intégrale : Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflets Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

RAMBO (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

RASPOUTINE, L'AGONIE (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan, Woody et les Robots, Zelig, Comédie érotique d'une nuit d'été, Tombe les filles et tais-toi, Broadway Danny Rose.

J.-L. GODARD, Denfert 14e (43-21-41-01) ; dim. 12 h : Je vous salue Marie ; lun. 16 h 20 : Sauve qui peut la vie ; mer., 18 h : Prénom Carmen ; ven., 17 h 45 : Masculin-Féminin ; lun., 12 h : Détective.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA COLUMBIA (v.o.), Action Rive-Gauche 5e (43-29-44-40) ; mer., Une Cadillac en or massif ; jeu. : la Blonde ou la Rousse ; ven. : Pleine de vie ; sam. : Rien ne sert de courir ; dim. : l'Inquiétante dame en noir ; lun. : Moi et le colonel ; mar. : Prête-moi ton mari.

HOMMAGE A V. MINNELLI (v.o.), Action Rive-Gauche 5e (43-29-44-40). mer. : Tous en scène ; jeu. : Comme un torrent ; ven. : la Vie passionnée de V. Van Gogh ; sam. : la Femme modèle ; dim. : le Chevalier des sables ; lun. : Celui par qui le scandale arrive ; mar. : Ziegfeld follies.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20), mer., ven. : Monty Python, la Vie de Brian ; jeu., dim. : Jabber Wocky ; sam., lun. : Monty Python sacré Graal ; mar. : le Sens de la vie.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60), mar. : Le ciel peut attendre ; jeu. : To be or not to be ; ven., dim. : la Folie ingénue ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30), sam. : Angel ; mer., dim., : That Uncertain Feeling ; jeu., lun : la 8e femme de Barbe-Bleue ; ven., sam. : Sérénade à trois.

ROHMER République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer., 15 h 40 : Perceval le Gallois ; ven., 16 h : Pauline à la plage ; dim., 18 h : les Nuits de la pleine-lune ; lun., 14 h : la Femme de l'aviateur ; 16 h : la Marquise d'O.

RUSSIE ANNÉES 50 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), mer. : Quand passent les cigognes ; jeu. : le Destin d'un homme ; ven. : le Cheval qui pleure ; sam. : la Ballade du soldat ; dim. : le Quarante-et-unième ; lun. : la Dame au petit chien ; mar. : la Moisson.

TARKOVSKI (v.o.), République-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; mer., 18 h : le Rouleau compresseur et le violon ; mer., sam., 21 h : Andreï Roublev ; sam., 15 h 40 : Stalker ; 18 h 40 : Nostalghia ; + Denfert, 14e (43-21-41-01) ; ven., lun., 19 h 40 : Nostalghia ; jeu., 13 h 30 - mar., 21 h 30 : Solaris ; jeu., 16 h, dim. 19 h : Stalker ; jeu., 21 h, dim., 15 h 50, mar. 18 h 30 : Andreï Roublev ; sam., 18 h 10 : l'Enfance d'Ivan ; sam., 17 h 20, mar., 17 h 40 : le Rouleau compresseur.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; lun. : la Main gauche du Seigneur ; sam., mar. : Laura ; ven. : la Route au tabac ; mer. : les Forbans de la nuit ; jeu. : le Château du dragon ; dim. : Péché mortel.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A, v.o.), UGC Normandie, 8e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., 16 h : l'Argent de poche ; jeu., 19 h : la Peau douce ; mer., sam., dim., 14 h : Les 400 Coups ; mer., sam., 22 h : Jules et Jim ; dim., 22 h : l'Homme qui aimait les femmes ; dim., 10 h 20 du mat. : Tirez sur le pianiste ; mar., 14 h : La mariée était en noir ; lun., 13 h 30 : les Deux Anglaises et le continent.

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : les Contrebandiers de Moonfleet ; 15 h 40 : la Croisée des destins ; 17 h 30 : les Monstres attaquent la ville ; 19 h 10 : Je ne suis pas un ange ; 20 h 45 : la 5e colonne ; 22 h 30 : la Dame de Shangaï.

LES 21 JOURS DE STARFIX (v.o.), Escurial, 13e (47-07-28-04), merc., sam., dim., 12 h, 18 h : Mad Max 1 ; mer., sam., dim., 14 h, 20 h : Mad Max 2 ; mer., sam., dim., 16 h, 22 15 : Mad Max 3 ; + Nuit Mad Max, sam. à 24 h ; jeu., ven., 14 h, 22 h 30 : Gallipoli ; 16 h : Witness ; 18 h : l'Année de tous les dangers ; 20 h : Picnic à Hanging Rock ; lun., mar., 14 h : Bingo ; 16 h : Dracula ; 18 h : C'est ma vie après tout ; 20 h : Short circuit ; 22 h 30 : Tonnerre de feu ; ven., 24 h : Nuit Hardcore : Smokers - Café flesh - Night dreams.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., sam. 19 h, ven., 19 h 30, jeu., dim., lun. 14 h, mar. 21 h + Boîte à films, 17e (46-22-44-21) 19 h 30.

L'AME SŒUR (suiss. all., v.o.) 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 22 h 20.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) jeu. 17 h, sam. 22 h, mar. 14 h.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., sam., lun., mar. 22 h 20, lun. 16 h.

LE BAISER DE LA FEMME-ARAIGNÉE (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), sam., dim., lun., mar. 15 h 40.

CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), jeu. 22 h 20 ; ven., mar. 20 h, sam., lun. 22 h.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) Denfert 14e (43-21-41-01), mer. 19 h, jeu., ven., mar. 20 h, dim. 16 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15.

KARL MAY (All., v.o.) : République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven. 13 h.

LUDWIG, REQUIEM POUR UN ROI VIERGE (All., v.o.), République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar. 22 h.

M. LE MAUDIT (All., v.o.), République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu., lun. 22 h, dim. 20 h.

MACARONI (It., v.o.), Cinoches 6e (46-33-10-82), 13 h 30.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam. 15 h 30.

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.), Denfert, 14e (43-21-41-01), dim. 18 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), t.l.s. 22 h 30. Sauf dim., mar.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h 25.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), ven. 22 h.

LES VALSEUSES (*) (Fr.), Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven. 22 h, sam. 18 h 10, lun. 14 h.

WINIFRED WAGNER (All., v.o.) ; République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar. 12 h.

WITNESS (A., v.o.) ; Rialto, 19e (46-07-87-61), jeu. 21 h, ven., mar. 18 h 35, dim. 18 h 55, lun. 21 h 25.

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN JUSTICE, film américain de Gary Grillo. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CAMPUS (*), film américain de Albert Pyun. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Danton, 6e (42-25-10-30). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CLAN DE LA CAVERNE DES OURS, film américain de Michael Chapman. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

CLOCKWISE, film britannique de Christopher Morahan. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

GUNG HO DU SAKE DANS LE MOTEUR, film américain de Ron Howard. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

KARATE KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2), film américain de J.-G. Avildsen. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LOST IN AMERICA, film américain de Albert Brooks. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MONA LISA (*), film britannique de Neil Jordan. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PSYCHOSE III (**), film américain d'Anthony Perkins. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-56-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SI T'AS BESOIN DE RIEN, FAIS-MOI SIGNE, film français de Philippe Clair : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 6 août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Feuilleton : Les aventures du jeune Patrick Pacard.
D'après le roman de Justus Pfaue, réal. Gero Erhardt. Avec J.-C. Bouillon, P. Bongartz, A. Dunneisen.
Dernier épisode d'un James Bond familial et allemand.

21 h 30 Théâtre : Le printemps.
Spectacle historique de D. Guénoun. Mise en scène de D. Guénoun. Réal. P. Cassavilas. Avec D. Bernard, J.-M. Bruyère, R. Condamin, L. Davy. P. Granarolo, D. Ladenois.
Troisième partie : les années 1520.
Dans toute l'Europe, un jeune prince fait beaucoup parler de lui : âgé de quinze ans, il devient successivement prince des Pays-Bas, roi d'Espagne. A dix-neuf ans, il est élu à la tête de l'Empire germanique sous le nom de Charles Quint. Bartolomé de Las Casas obtient l'autorisation de tenter une expérience de colonisation humaniste en Amérique centrale. En Allemagne, le moine Luther devient célèbre...

23 h 15 36, photo de vacances.

23 h 20 Journal.

23 h 35 Carnet de bord.
Le Tour de France à la voile.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : Le tueur est parmi nous.
D'après le roman de Laurence Oriol, scénario d'O. Barsky, réal. A. Dhenaut. Avec M. Vaudaux, B. Agenin.
▶ *Un crime horrible, l'assassinat d'une femme enceinte, est commis dans une banlieue chic et tranquille...*

22 h 10 Magazine : Cinéma-cinémas.
De M. Boujut, A. Andreu et C. Ventura.
Spécial quatrième anniversaire, à ne manquer sous aucun prétexte, avec des extraits des meilleures émissions : Hitchcock, Mocky, Capra, Pialat, Deneuve, Delon, Scorsese, Mitchum, Brando, Cassavetes, Trintignant, Godard, Wenders, Welles, Woody Allen, Serrault, James Dean, Jayne Mansfield, Johnny Hallyday, Marilyn Monroe, Cary Grant, Rock Hudson, Sanda, etc.

23 h 15 Histoires courtes.
Une tendre nuit.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Discos d'or, à l'île de la Réunion.
Émission de Freddy Hausser, en différé de la Réunion.
Avec Carlos, Éric Fruteau, Bill Baxter, Lio, Bruno Grimaldi, Muriel Dacq, Sandy Marton, Etienne Daho, Bibie, Lahaye, les Communards, Kim Wilde.

21 h 30 Thalassa : Magazine de la mer.
De Georges Pernoud. Voyage au bout de l'offshore.

22 h 10 Journal.

22 h 35 Cinéma : Partenaires. ■ ■
Film français de Claude d'Anna (1984), Avec N. Garcia, J.-P. Marielle, M. Galabru, M. Duchaussoy, E. Servier.
Deux comédiens se chamaillent dans les loges d'un théâtre de boulevard. Le couple – lui boit, elle, actrice célèbre, est aujourd'hui sur le déclin – partage un secret ; chaque soir, ils remettent leur amour en scène. Par un metteur en scène fin et discret, trop méconnu, un très joli film intimiste, à la fois émouvant et tendre. Petite musique, en demi-teinte, à découvrir.

23 h 50 Prélude à la nuit.
Les Cambridge Buskers.

CANAL PLUS

21 h, Détective privé ■ ■ film américain de Jack Smight (1966) ; **22 h 30, La nuit des juges ■** film américain de Peter Hyams (1983) ; **0 h 45, Charlie Bravo ■** film français de Claude Bernard-Aubert (1980) ; **2 h 25, Document :** Animaux d'Australie

LA « 5 »

20 h 30, Série : Riptide ; 21 h 25, Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 35, Magazine scientifique : Big Bang ; 23 h 20 à 2 h 10 Rediffusions.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Histoire de la Cinémathèque.
21 h La guerre d'Espagne : une guerre civile oubliée.
22 h Les chiens de conserve, de Roland Dubillard. Avec R. Dubillard, B. Fresson, M. Lonsdale...
23 h 50 Musique : Les chants du corps.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 15 juillet en l'église Saint-Séverin) : œuvres de Tavernier, Tallis, Byrd, Tomkins, Gibbons, par The Choir of New College Oxford, direction et orgue E. Higginbottom, pour le Festival estival de Paris.
22 h Concert du GRM : œuvres de Manoury, Cuniot, Leroux.
23 h Les soirées de France-Musique.

Jeudi 7 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

15 h 45 Croque-vacances.
Rémi ; Les Biskitts ; Bricolage : un cabas aux légumes ; Le roi Arthur ; Crack-vacances ; Richard Cœur de Lion ; Variétés-Show avec Billy.

17 h 15 Boîte à mots.

17 h 25 Feuilleton : Lucien Leuwen (rediff.).

18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.

18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

20 h Journal.

20 h 30 Série : L'homme à poigne.
Feuilleton allemand en sept épisodes d'après un roman de Hans Fallada. Réal. W. Standete. Avec G. Kniuth, R. Hunold, E. Skrotzki, D. Biener.
La décomposition d'une famille berlinoise au début de la première guerre mondiale, traitée sous la forme d'un mélodrame.

21 h 30 INA nuits d'été.
Cette semaine, après Graf'nitz, *l'essai de Michaël Gaunmitz sur palette graphique, on verra, dans la série « Voyage sentimental » : Au-delà du souvenir. Un chanteur d'opéra chinois, au début de la révolution culturelle, retrouve son enfant après sept ans de séparation obligatoire ; puis 20 th Century blues, par Robert Manthoulis : deux exilés grecs, Mikis Théodorakis et Georges Moustaki ; La chambre des mots, par Yves Breuil : à propos du mot* fantasme *et de la préposition* à.

23 h 36, photo de vacances.

23 h 5 Journal.

23 h 20 Carnet de bord.
Le Tour de France à la voile.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 20 Documentaire : Les peintres.
Théodore Géricault, les hommes et les chevaux sauvages.

15 h 10 Feuilleton : Christa.

15 h 40 Sports été.
Football : France-Brésil (Coupe du monde, rediff.).

18 h 25 Série : Capitol.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Affaire suivante

20 h 35 Cinéma : Un singe en hiver ■
Cycle Jean Gabin.
Film français d'Henri Verneuil (1962), avec J. Gabin, J.-P. Belmondo, S. Flon, N. Roquevert, P. Frankeur.
L'amitié fraternelle qui unit un ancien marin, patron d'hôtel en Normandie, et un jeune homme de passage. L'univers de Blondin, celui des « Hussards », mis en scène assez platement par Verneuil, sorte de réaction épidermique au souffle de la Nouvelle vague. Dialogues très écrits, un peu pesants.

22 h 20 J'aime à la folie... l'opéra et la musique classique.
Magazine présenté par Eve Ruggieri ; invité : le professeur Minkowski ; en direct du Festival de La Roque-d'Anthéron.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h 30 Emission régionale.

17 h 30 Série : Terroir en bouche.

17 h 45 Thalassa (rediff.).

18 h 15 Série : Cheval mon ami.

18 h 45 Journal des festivals.

19 h Le 19-20 de l'information.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les jeux, à Chamonix.

20 h 35 Cinéma : La nuit de Varennes ■.
Film italien d'Ettore Scola (1982). Avec J.-L. Barrault, M. Mastroianni, H. Schygulla, H. Keitel, J.-C. Brialy, D. Gelin.
▶ *Restif de la Bretonne et Casanova, de Wendel et un patriote américain, une cantatrice et une amie intime de Marie-Antoinette, à la poursuite du cortège de Louis XVI, en fuite vers Varennes. Une parabole poético-politique, un peu bavarde, sorte de jeu d'esprit, de salon, suggestif. Mais ce n'est pas, de loin, le meilleur film de son auteur.*

22 h 55 Journal.

23 h 20 Contes d'Italie.
Une série de dix téléfilms italiens. Sixième émission : Lighea, d'après Giuseppe Tomasi di Lampedusa.
Turin en 1938... Un jeune Italien un peu benêt, ami des femmes, rencontre, par hasard, le grand humaniste Rosario La Siera. Le contact est difficile, mais une amitié naît curieusement entre les deux hommes. Rosario avouera même qu'il a été autrefois amoureux d'une sirène. Dialogues mordants, intelligence ironique, Philippe Lemaire étonnant. Une seule faiblesse : la sirène !

0 h 25 Prélude à la nuit.
Sonate pour violoncelle et piano, de Chostakovitch, par Gary Hoffman, violoncelle, et David Selic, piano.

0 h 40 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

14 h, On s'en fout, nous on s'aime ■ film français de Michel Gérard (1982) ; **15 h 20, Karaté Kid ■** film américain de John G. Avildsen. (1984) ; **18 h, Série : Dancing'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les Triplés ; 20 h 05, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 35, L'amour braque ■ ■** film d'A. Zulawski (1985) ; **22 h 20, Une indécente obsession ■** film australien de Lex Marinos (1985) ; **0 h 05, Gwendoline ■** film de Just Jazeckin, d'après la BD de J. Willie (1983) ; **1 h 50, Feuilleton : Lili, petit à petit ; 2 h 40, Musique.**

LA « 5 »

19 h 40, Série : Star Trek (et à 2 h 5) ; **20 h 30, Série : Chips** (et à 23 h 20) ; **21 h 25, Série : Kojak** (et à 0 h 10) ; **22 h 20, Magazine musical : Cinq sur cinq** (et à 1 h 5).

TV 6

14 h, Tonic 6. ; 18 h, Système 6. Avec Muriel Dacq (rediff.) ; **19 h, NRJ 6 ; 20 h Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6** (rediff.) : **23 h, Profil 6.** Invitée : Grace Jones : **0 h, Tonic 6.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Histoire de la Cinémathèque.
21 h La guerre d'Espagne : une guerre civile oubliée.
22 h Festival d'Avignon : Le Cyclope, d'Euripide (création), musique de Betsy Jolas, mise en scène B. Sobel, dir. musicale Annick Minck. Avec B. Bloch, A. Wilms, A.-L. Poulain...
23 h 50 Musique : les voix de la saison chaude, un été sans mémoire.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au Mozarteum le 6 août au Festival de Salzbourg) : Quatuor à cordes nº 1, « Sonate à Kreutzer » de Janacek, Quatuor à cordes K. 590 de Mozart, Quatuor à cordes nº 13 de Schubert par le Quatuor Hagen.
23 h Les soirées de France-Musique : Petite histoire du piano-jazz, le piano solo (1910-1920) ; à 0 h 10 : Disques de chevet.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 6 août à 0 heure et le jeudi 7 août à minuit.

Évolution générale :

Un front froid d'activité très faible traversera l'ensemble du pays en se désagrégeant. A l'arrière, reconstitution d'une cellule anticyclonique.

Jeudi : Un temps ensoleillé prédominera sur la majeure partie du pays malgré un passage nuageux plus important situé le matin de l'Aquitaine aux Ardennes. Il gagnera en cours d'après-midi l'est du pays, épargnant le Midi méditerranéen où le soleil règnera tout au long de la journée. Les nuages pourront occasionner de rares ondées sur le Nord et près des frontières belges.

Un vent modéré de secteur ouest se lèvera sur la quasi-totalité du pays. Il soufflera assez fort près des côtes de Bretagne et de la Manche. Une tramontane modérée s'établira près du golfe du Lion.

Quant aux températures minimales, elles seront généralement comprises entre 12 et 14 degrés, atteignant 16 à 19 degrés du Sud-Ouest au Sud-Est.

Les températures maximales seront de l'ordre de 18 à 21 degrés de la Bretagne au Nord, 24 à 29 degrés du Centre à l'Est, 30 à 32 degrés dans les régions du sud de la France.

SITUATION LE 6 AOUT 1986 A 0 HEURE TU

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

PRÉVISIONS POUR LE 8 AOUT A 0 HEURE TU

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

LEGENDE: ENSOLEILLÉ – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARDS – SENS DE DEPLACEMENT

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 7 AOUT 86 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 5-8-1986 à 6 h TU et le 6-8-1986 à 6 h TU — **Temps observé** le 6-8-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	28	22	N
BIARRITZ	25	17	S
BORDEAUX	25	11	S
BOURGES	23	11	S
BREST	19	14	C
CAEN	21	9	S
CHERBOURG	19	11	S
CLERMONT-FERR.	23	10	S
DIJON	23	12	S
GRENOBLE St-M-H	23	20	S
LILLE	21	7	S
LIMOGES	22	12	S
LYON	24	13	S
MARSEILLE-MAR.	31	16	S
NANCY	22	8	S
NANTES	24	11	S
NICE	28	23	S
PARIS-MONTS.	23	13	S
PAU	26	12	B
PERPIGNAN	32	16	S
RENNES	22	10	S
ST-ÉTIENNE	24	10	S
STRASBOURG	23	12	S
TOURS	23	9	S
TOULOUSE	27	12	S
POINTE-A-P.	–	–	–

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	32	23	N
AMSTERDAM	19	8	N
ATHÈNES	33	26	S
BANGKOK	31	25	C
BARCELONE	26	20	S
BELGRADE	33	18	P
BERLIN	23	10	S
BRUXELLES	20	10	S
LE CAIRE	35	24	S
COPENHAGUE	21	11	S
DAKAR	27	25	N
DELHI	36	29	N
DJERBA	31	20	N
GENÈVE	23	12	C
HONGKONG	33	28	C
ISTANBUL	31	22	S
JÉRUSALEM	27	21	S
LISBONNE	27	16	S
LONDRES	21	11	S
LOS ANGELES	24	16	S
LUXEMBOURG	20	12	S
MADRID	33	14	S
MARRAKECH	37	22	N
MEXICO	22	13	B
MILAN	30	21	N
MONTRÉAL	26	15	S
MOSCOU	25	13	S
NAIROBI	24	14	C
NEW-YORK	29	21	C
OSLO	21	14	N
PALMA-DE-MAL.	32	18	S
PÉKIN	28	19	S
RIO-DE-JANEIRO	27	20	B
ROME	31	20	S
SINGAPOUR	32	26	C
STOCKHOLM	22	12	N
SYDNEY	13	11	A
TOKYO	35	26	S
TUNIS	34	23	S
VARSOVIE	33	14	N
VENISE	30	20	S
VIENNE	26	16	S

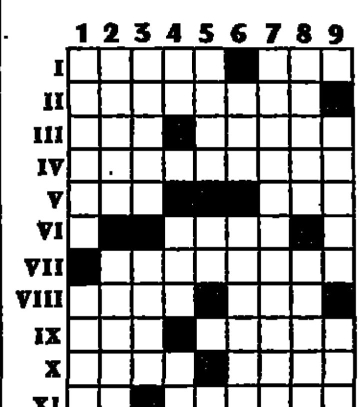
A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ **TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.**

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4285



HORIZONTALEMENT

I. Manque de veine. Faible lumière. – II. Revers de fortune. – III. Se jette dans l'arène. Limite à ne pas dépasser. – IV. Quelqu'un qui aspire. – V. Suffixe. Assise de bâtiment. – VI. Titre de pièce. – VII. Permettent de voir sans être vu. – VIII. Un homme plein de charme. Bon pour la peau. – IX. Coule en Chine. Bons « remontants » lorsqu'on est crevé. – X. Gaz. Va à l'aventure. – XI. Préposition. Comme des personnes qui ne comptent pas.

VERTICALEMENT

1. Radio d'état. Source de profits ou cause de pertes. – 2. Bout de jambon. Ne manquent pas d'aplomb. – 3. Fait son trou. Est à mettre dans la liste des commissions. – 4. Possessif. Source de bénéfice. Symbole. – 5. Qui a perdu ses couleurs. Saint normand. – 6. Règle à « rétablir ». Poches de liquide. – 7. Porté à s'emporter. – 8. Transport de mineurs. Est indispensable dans la préparation d'un poulet. – 9. Individus. Possessif.

Solution du problème nº 4284

Horizontalement

I. Guérison. – II. Deuil. – III. Otage. Bea. – IV. Salamalec. – V. Sial. Mise. – VI. Ingambe. – VII. Inuit. – VIII. Stratus. – IX. M.T.S. Nez. – X. Rue. Oc. Et. – XI. Fastueuse.

Verticalement

1. Glossite. R.F. – 2. Tain. Mua. – 3. Etalagistes. – 4. Galants. – 5. Idem. Mur. Ou. – 6. Se. Ambiance. – 7. Oubliette. – 8. Niées. Uzès. – 9. Laceurs. Té.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 6 août :

DES DÉCRETS

● Nº 86-909 du 30 juillet 1986 modifiant le décret nº 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

● Nº 86-911 du 30 juillet 1986 modifiant le décret nº 73-600 du 29 juin 1973 relatif aux formalités et à la procédure en matière de réparation des accidents du travail survenus aux salariés agricoles.

UNE LISTE

● D'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en 1986.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Thierry DUMAINE
et Mme, née Thi-Nhung, Evelyne TRAN

Eric-Thuân

le 20 juin 1986, à 06000 Nice.

– Nadine LAVRIEUX
et Christian MÉTAYS
laissent à Céline la joie d'annoncer la naissance de

Mélanie,

le 4 août 1986, à Tours.

Mauvières, 37600 Loches.

– Nina SUTTON,
David SHARP
et Emilie SUTTON-SHARP

ont la joie d'annoncer la naissance de

Louise Edwige Sarah,

le 22 juillet 1986, à Neuilly.

Décès

– L'assemblée collégiale,
Le comité directeur,
Le président,
Et l'administration du Collège international de philosophie,

ont la douleur de faire part du décès de

David COOPER,
membre fondateur du CIPh.

(*Le Monde* du jeudi 31 juillet.)

– Le docteur Jacques Delamare
et Mme, née Lise Alain,
ses parents,
Guy, Anne, Laurent,
ses frères et sœur,
Le docteur Jean Delamare,
son grand-père,
Mlle Suzanne Delamare,
sa grand-tante,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Alice DELAMARE,

survenu le 30 juillet 1986, dans sa vingt-deuxième année.

4, rue Victor-Hugo,
78230 Le Pecq.

– On nous prie d'annoncer le décès, le 27 juillet 1986, de

Francis HALBWACHS.

De la part de
Geneviève Halbwacks,
Catherine Manuel
et leurs enfants,
Michel et Sylvie Halbwachs
et leurs enfants,
Anne et Yourek Torunczyk
et leurs enfants,
Lise et Adalberto Mecarelli
et leurs enfants,
Nicolas et Christine Halbwachs
et leurs enfants,
Pierre et Germaine Halbwachs
et leurs enfants,
Et des familles Basch, Babut, Bovet.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Aix-en-Provence, le 31 juillet 1986.

– Denise et Pierre Chastand,
leurs enfants et petits-enfants,
Jean-Pierre et Monique Issarte
et leurs enfants,
Marie-Claire et Jean-Fred Salathé,
leurs enfants et petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Henri ISSARTE,
née Renée Bonet,

survenu à Melun, le 26 juillet 1986.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, en l'église réformée de Melun, le 29 juillet.

« Reste avec nous, Seigneur, le jour baisse déjà et la nuit approche. »
(Luc XXIV, 29.)

La Signenie, 24230 Vélines.
1, avenue Th.-Rousseau,
77000 Melun-La Rochette.
32, rue Bancel,
77000 Melun.

– Lisle-sur-Tarn.

Mme Jean Lazorthes,
Le docteur et Mme Pierre Lazorthes,
Le professeur et Mme Guy Lazorthes
et leurs enfants,
M. et Mme Causseau
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Drogo
et leurs enfants,
M. et Mme Dailler
et leurs enfants,
Les familles Aloïsi, Gasiglia et Ferreol,

font part du décès du

docteur Jean LAZORTHES,

survenu dans sa quatre-vingt-unième année, en son domicile, à Lisle-sur-Tarn, le 2 août 1986.
Les obsèques religieuses ont eu lieu le 4 août, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Jonquière de Lisle-sur-Tarn.

Adresse du deuil : 6, rue Chambre-de-l'Edith.

– Mme Jacques-Elie Marcuse,
M. Elie Marcuse,
M. Julien Marcuse,
Marianne Marcuse,
Henia Marcuse,
Jacques-Elie Marcuse,
Sarah Marcuse,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques-Elie MARCUSE,
membre de la France Libre,
journaliste,
ancien rédacteur en chef adjoint
de l'Agence France-Presse,

survenu le 25 juillet 1986, à Ferney-Voltaire.

Résidence Les Quatre-Saisons,
Moëns-Prévessin,
01210 Ferney-Voltaire.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– M. Robert Morel-Francoz,
Mlle Yvonne d'Espalungue,
M. Edmond Morel-Francoz,

ont la douleur de faire part du décès de

***Mme* Robert MOREL-FRANCOZ,**
née Germaine d'Espalungue.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 5 août 1986, en l'église de Ciboure (64).

De profundis ad te clamavi Domine.

5, rue de la Fontaine,
64500 Ciboure.

– On nous prie d'annoncer le décès de

André OGUSE,
professeur honoraire
de l'université des sciences humaines
de Strasbourg,

survenu le 23 juillet 1986, dans sa quatre-vingt-dixième année.
L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

– *« Il avait toujours eu l'intervalle entre la vie et la mort dans le cœur. »*
(Saint-Simon.)

Catherine, Philippe et Marcel Pley

ont la tristesse de faire part du décès de leur père,

M. Pierre Jacques PLEY,
bibliothécaire du monastère
Saint-Honorat (îles de Lérins),

survenu le 1er août 1986.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Le président,
Le conseil d'administration,
Le personnel de la SA Rollet-TFL,

ont la douleur de faire part des décès de

leur directeur technique,
M. Philippe ROLLET,

et de son épouse,
Mme Henriette ROLLET,
née Kleinsmiede,

survenus accidentellement le 3 août 1986.

On se réunira le vendredi 8 août, à 14 heures, au temple protestant, 1, avenue de la Porte-du-Pré-d'Orient, à La Celle-Saint-Cloud.

Cet avis tient lieu de faire-part.

66, rue de l'Eglise,
75015 Paris.

– Mme Simone Schiel,
son épouse,
Sœur *Marie-Christiane,*
sa fille,
Mme Yvonne Schiel,
sa sœur,
Tous les parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges SCHIEL,

survenu à Antibes, le 31 juillet 1986.

Les obsèques ont *été célébrées* dans l'intimité en la cathédrale d'Antibes.

– M. et Mme Henri Epsztein,
Jeanne-Claude, Nicolas, Laurent et Olivier Steinberg,
Renée, Maxime, Serge, Pascale, Alain et Raphaël Steinberg,
Pierrette Epsztein,
Isabelle et Maurice Askolovitch,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

Annie STEINBERG,

survenu le 1er août 1986.

Elle avait vingt-cinq ans.

Brûlé par son propre feu, notre Soleil s'est éteint.
Vous qui l'avez aimée, pleurez avec nous.
Notre fille chérie n'est plus.

Ses obsèques auront lieu le vendredi *8 août 1986,* à 14 h 30, au cimetière d'Auteuil.

45, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

Anniversaires

– Huit ans que

Flavie NIESZAWER,

s'est éteinte.

Il n'existe pas de plus grande peine que se remémorer le temps où l'on était heureux.

Communications diverses

– Le ministre de la culture et du tourisme de la République démocratique et populaire d'Algérie ; le secrétaire général ; le vice-ministre auprès du ministre de la culture et du tourisme, chargé du tourisme, affectés par le décès de M. Fernand Pouillon, architecte, présentent à sa famille leurs condoléances les plus attristées et les assurent de leur profonde sympathie en cette douloureuse circonstance.

(*Le Monde* du 26 juillet.)

Échecs

CHAMPIONNAT DU MONDE
LONDRES-LENINGRAD
1986

Quatrième partie

Karpov abandonne sans reprendre le jeu

Il était 17 h 33 (heure de Paris) dans la salle du Park Lane Hotel à Londres, le mardi 5 août. Le public était déjà nombreux. Plus que vingt-sept minutes et il allait assister à la reprise de la quatrième partie, ajournée la veille. Karpov et ses seconds avaient donc jugé que la situation des noirs n'était pas désespérée, sinon, comme il est de coutume, la décision d'abandonner aurait été prise bien plus tôt.

C'est alors que M. Lothar Schmid, arbitre principal du match, s'avança et montra à la salle éberluée une lettre contenant ces simples mots : « *J'abandonne la quatrième partie sans la reprendre.* » Signé Karpov. Il est vrai qu'une heure plus tôt le challenger avait prévenu par téléphone M. Schmid de sa décision, mais ce dernier ne pouvait l'annoncer officiellement qu'après avoir reçu confirmation par écrit. Confirmation parvenue bien tard, à la limite de la correction.

Voici Karpov avec un point de retard. En soi, ce n'est pas dramatique : il reste vingt parties à jouer et, dans le match précédent, s'il perdit d'entrée la première partie, il gagna la quatrième et la cinquième. Mais, ce qui rend, cette fois, plus problématique une telle remontée, c'est le jeu de Karpov à Londres : timoré avec les blancs, où il ne tente rien ; crispé avec les noirs, où il n'arrive pas à égaliser avec sa défense favorite, la nimzo indienne.

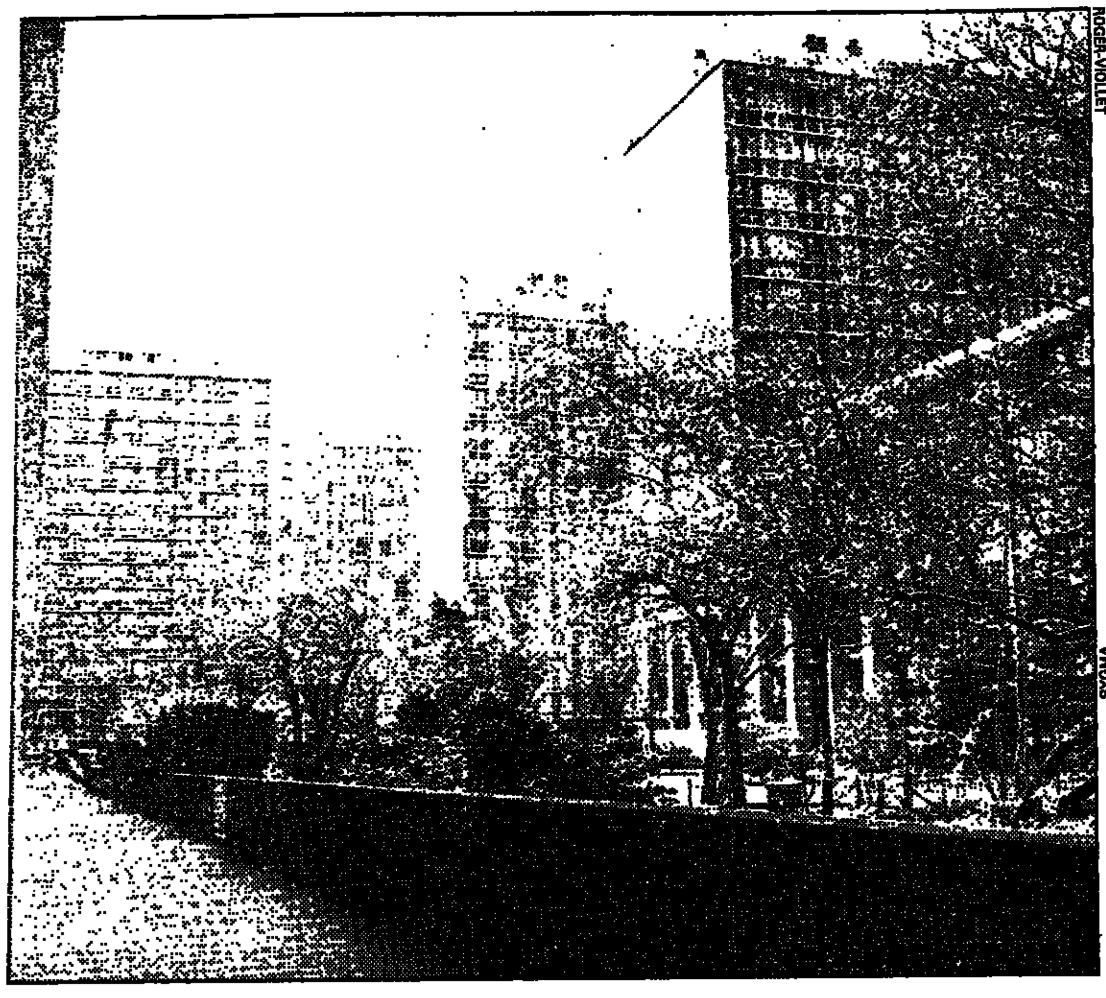
Comme toutes les qualités de Kasparov, la créativité, l'audace, la combativité, se déploient dans ce début du match, il n'est pas étonnant qu'un ordinateur à Londres lui donne maintenant 85,3 % de chances de conserver son titre. C'est beaucoup certes, mais, en l'état, c'est justifié.

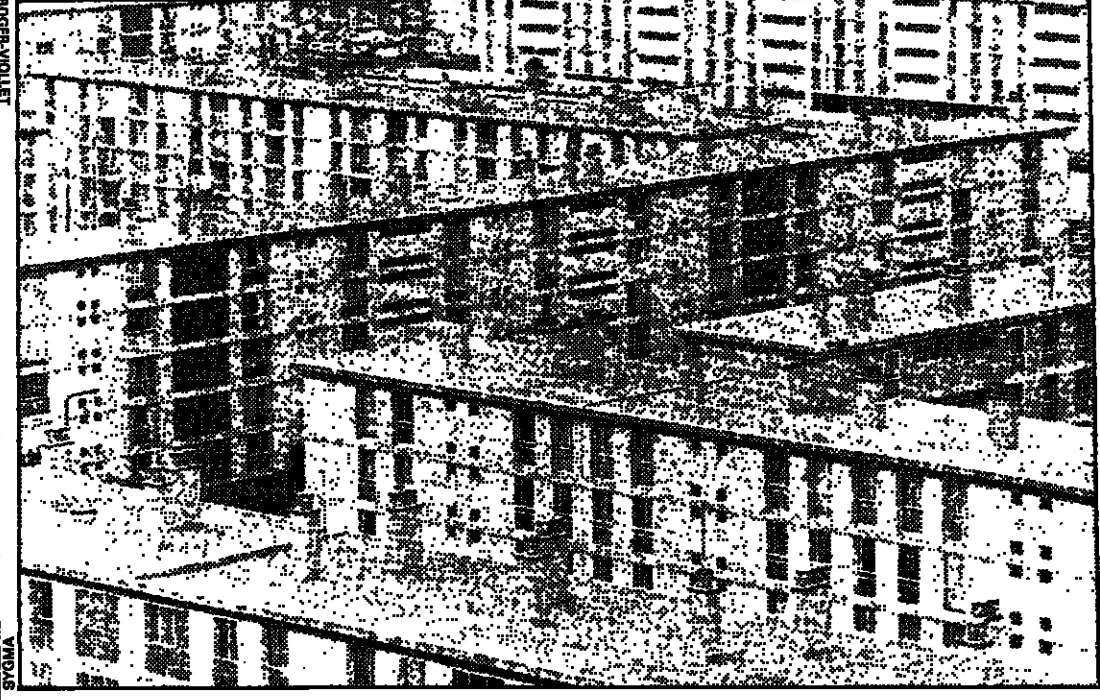
Score : 2,5-1,5 pour Kasparov. Cinquième partie ce mercredi, à moins que Karpov ne prenne son premier *time-out.* Ce qui serait, aussi justifié.

B. de C.



CHRONIQUE DES ANNÉES 60





Ci-contre, l'ensemble immobilier du Point-du-Jour à Boulogne-Billancourt, réalisé par Fernand Pouillon entre 1958 et 1964. Ci-dessus, les grands ensembles de Sarcelles.

LE DISTRICT A BESOIN dans les huit prochaines années de 1 200 000 nouveaux logements de trois et quatre pièces

(Novembre 1966.)

20. Les années en béton

Une nouvelle catégorie de citoyens apparaît : les banlieusards. On construit pour eux de grands ensembles à la périphérie des villes. Une plaie de béton qui suinte l'ennui et la délinquance.

LE Français jusque-là avait été un villageois, même si son village était au cœur de la ville. Mais les choses ne pouvaient plus durer. Tous les ans, des travailleurs des bourgs et des guérets, des ouvriers étrangers, appelés par les usines et les bureaux qui se multipliaient, en même temps que la « montée des jeunes », venaient gonfler la communauté citadine. Il fallait bien caser tout ce monde-là quelque part. Longtemps, ils se sont débrouillés vaille que vaille : entassés dans des meublés, cohabitant dans des taudis, envahissant les membres de leur famille arrivés plus tôt, tombant sous la loi implacable des marchands de sommeil ou sous la tôle ondulée des bidonvilles.

Entre 1962, année d'arrivée massive des rapatriés d'Algérie, à 1969, fin de la magistrature gaullienne, les bétonneuses tournent à plein rendement : plus de 500 000 logements sont construits par an ; une armée de 6 000 architectes déploient leurs troupes sur le terrain et repoussent toujours plus loin les limites de la superficie urbaine qui, entre 1954 et 1975, sera passée de 7 à 14 % du territoire national, au détriment des potagers, des labours, et des communes rurales absorbées par la mégalopolis dévorante. Progrès ou désastre ?

La brutalité du phénomène a eu pour effet de fabriquer en série non pas des citadins, mais des banlieusards. Le Corbusier donnait, dans la *Charte d'Athènes*, cette définition saisissante de la banlieue : Elle « *est le symbole à la fois du déchet et de la tentative. C'est une sorte d'écume battant les murs de la ville. Au cours des dix-neuvième et vingtième siècles, cette écume est devenue marée, puis inondation. Elle a sérieusement compromis le destin et ses possibilités de croître selon une règle. Siège d'une population indécise, vouée à de nombreuses misères, bouillon de culture des révoltes, la banlieue est souvent dix fois, cent fois plus étendue que la ville* ». Ce mal ainsi dénoncé a cependant changé de figure en troquant son nom contre l'expression : grand ensemble collectif contemporain. On va de catastrophe en malédiction.

Si l'on prend le cas de l'agglomération parisienne, on s'aperçoit que la population *intra muros* diminue régulièrement, les vingt arrondissements perdant 1,71 % de leurs habitants entre 1962 et 1968 ; dans le même temps, la proche banlieue reste à peu près stable, tandis que la grande banlieue augmente de 3,45 %. Tout se passe comme si toute la croissance trouvait son exutoire aux confins de la ville. Dans la plupart des agglomérations de plus de 50 000 habitants, même phénomène : stagnation ou déclin du centre, turgescence de la périphérie. Enfin, tandis qu'autrefois l'homme de la banlieue était pavillonnaire, jardinier, et restait en contact avec son humus natal, son successeur se trouve dépossédé de ses dernières racines, emporté vers des sommets toujours plus hauts.

L'architecture devient productiviste. Contrairement aux rêves du Bauhaus, qui lui conféraient la mission d'offrir aux êtres humains un avenir meilleur, c'est le contraire qui paraît se réaliser. Plus près de l'appareil d'Etat, des institutions et du statut d'ingénieur que de la critique et de la sensibilité de l'artiste, l'architecte moyen, l'officier de la ZUP, le spécialiste du clapier, répond à la commande de taylorisation d'espaces « fonctionnels » et monotones.

La construction de ces grands ensembles retourne la logique de l'urbanisme traditionnel : l'espace est occupé par des blocs d'habitation isolés, plantés dans le vide, fouettés par les courants d'air. La rue n'a plus de droit : la sociabilité du trottoir et des petits commerces, celle du bistrot et des marchands à la sauvette, c'est fini. Oh certes, les bonnes intentions ne manquent pas forcément. « *On sentait l'organisation*, dit Liliane, dans *les Petits Enfants du siècle*, de Christiane de Rochefort. *Ils avaient tout fait pour qu'on soit bien, ils s'étaient demandé : qu'est-ce qu'il faut mettre pour qu'ils soient bien ? et ils l'avaient mis.* »

Les Français pourraient prendre désormais des douches, et faire leurs besoins sans sortir sur le palier. Il ne faut pas sous-estimer ce droit acquis à la dignité individuelle. Mais, le plus souvent, on a bâti tous ces immeubles géants avec des matériaux médiocres, dessiné ces logements avec un souci de rationalité qui exclut la fantaisie.

Des maux nouveaux apparaissent à côté des maux anciens qui s'aggravent : sonorité, fragilité des finitions, défaillance des transports en commun, absence d'équipements collectifs, promis parfois et tardant toujours à venir, grisaille îlotière ; auxquels s'ajoutent des mouvements de population répétitifs : départs des maris, départs des enfants... Il ne reste « *dans la cité que les femmes, les vieillards et les invalides* », comme le constate Liliane.

La France a raté dans les grandes largeurs sa tranformation urbaine. Le béton périphérique a laissé pour longtemps au flanc de la société la plaie de l'ennui et de la délinquance. D'après l'architect viennois Roland Rainer, les vols et les cambriolages sont de trois à sept fois plus importants dans les immeubles de plus de treize étages que dans les maisons individuelles. La fréquence des maladies est de 57 % supérieure dans les tours, celle des névroses le serait de 800 % (*le Monde*, 18-1-1981). Les villes champignons sont vénéneuses.

Pour tenter de freiner ce désordre urbanistique, l'Etat, prenant le pas sur les communautés locales décide au cours des années 60 la construction de neuf villes nouvelles : cinq en région parisienne et quatre en province. Elles seraient autonomes ; on ne se contenterait pas d'y entasser les logements les uns sur les autres : on soignerait les équipements ; on attirerait les emplois pour fixer la population. En 1966, les acquisitions foncières et les premiers travaux sont lancés à Evry et à Cergy. Sous le béton et l'acier, retrouverait-on une âme collective ?

On pourrait reprendre le mot dont les Grecs se servaient pour désigner les étrangers vivant à la périphérie de la Cité : la France a multiplié alors ses *périèques*. Le Parisien s'est fait rare ; le citadin a vieilli ; le banlieusard à l'ancienne, avec ses laitues et ses murs sertis de tessons de bouteilles, a paru d'un autre âge : l'habitant actuel n'était ni du village ni de la ville ; il était devenu citoyen de la grande zone, piétaille des casernes verticales, guetteur mélancolique des pourtours. Une revendication devait en surgir : *le droit à la ville*, selon l'expression d'Henri Lefebvre : « *le droit à la ville légitime, le refus de se laisser écarter de la réalité urbaine par une organisation discriminatoire, ségrégative* ».

Je vois bien par quoi il faudrait corriger un discours trop pessimiste sur le sujet. Avec son humour habituel, Alfred Sauvy a pu dire : « *L'histoire des villes n'est faite que de pleurs versés sur leur croissance.* » On ne saurait oublier, face aux dégâts de l'urbanisme contemporain, ou trop sauvage, ou trop planifié, l'état déplorable des conditions d'habitat en France au milieu du vingtième siècle : exiguïté, insalubrité, sous-équipement, surpeuplement... Mais en parant au plus pressé, obsédé du quantitatif, on a oublié que l'homme ne vit pas seulement de parpaing.

MICHEL WINOCK.

CITÉS SANS PASSÉ

Depuis longtemps l'urbanisme ne représentait plus aux yeux d'un grand nombre de Français qu'un ensemble de lois contraignantes. La science de la ville, dont le but profond aurait dû être « le développement harmonieux, rationnel et humain des agglomérations », semblait l'apanage de quelques novateurs peu réalistes. Leurs théories de la vie future surprenaient, quand elles ne faisaient pas sourire. Or, le futur est devenu présent.

De nos jours, l'urbanisme est partie intégrante d'un humanisme moderne.

Autrefois une ville, comme un être humain, grandissait et se développait lentement. L'implantation des quartiers d'une cité n'était pas le fruit d'actes délibérés, mais correspondait à une succession de choix particuliers. Des hommes se réunissaient en tel ou tel lieu, pour des raisons économiques ou de sécurité. Chacun construisait suivant son goût, la mode du moment et ses possibilités financières. Hormis quelques règles élémentaires, chacun était libre de bâtir sa maison comme bon lui semblait, sur le lieu qui lui plaisait.

On devait aboutir ainsi au paysage urbain du dix-neuvième siècle, qui, par sa diversité, n'est pas sans charme. Cependant les limites de cette liberté furent atteintes quand on constata que la croissance anarchique et désordonnée des villes compromettait le confort commun.

Dès lors l'urbanisme apparut comme un ennemi du libéralisme, ce qui explique qu'à une époque où l'influence bourgeoise était prépondérante il ait eu autant de difficultés à s'imposer.

La nécessité de donner un toit à ceux qui n'en avaient pas ou logeaient dans des taudis conduisit à envisager la construction d'immeubles vastes et simples en des lieux salubres. La dimension même des vieilles villes imposait de fournir, avec le logement, des équipements urbains nouveaux. On allait désormais édifier la cité et non plus seulement des maisons.

Aujourd'hui la vie urbaine elle-même est « préconçue », et nous assistons à une véritable mutation de l'habitat. L'expérience dans ce domaine n'est pas gratuite. L'adaptation des êtres aux villes neuves qu'on leur livre ne va pas sans difficultés, mais de Sarcelles à Mourenx l'impulsion est donnée. Quand elles auront atteint leur maturité, les cités nouvelles ne manqueront pas d'attraits si, tels des pionniers, ceux qui les habitèrent les premiers ont su leur donner une âme.

I. - SARCELLES : UN NOUVEAU STYLE URBAIN

Par MAURICE DENUZIÈRE

(Octobre 1963.)

COMME LEURS AINÉS

LES JEUNES PRÉFÈRENT LA MAISON INDIVIDUELLE A L'APPARTEMENT EN IMMEUBLE COLLECTIF.

Trois jeunes gens de la région parisienne sur cinq préféreraient vivre dans une maison individuelle proche de la capitale, située au milieu d'un jardin privé où pourraient jouer leurs enfants : telle est la conclusion d'une enquête limitée menée par l'Office central interprofessionnel du logement (OCIL) auprès de deux cents jeunes de dix-huit à vingt-trois ans, travailleurs, apprentis, étudiants ou lycéens.

Sur les 40 % d'autres jeunes qui optent pour l'appartement en immeuble collectif, la moitié souhaiteraient habiter Paris. Cette préférence pour la capitale est surtout sensible chez les filles.

Les jeunes interrogés ont déclaré aux enquêteurs être disposés pour se loger à sacrifier la voiture et les loisirs, et, à la limite, les vacances. Cependant 20 % d'entre eux jugent qu' « il n'est pas normal d'avoir pour perspective de tout consacrer au logement ».

(Novembre 1966.)

CONCEPTION D'ARCHITECTES ET D'URBANISTES QUI REPROCHENT AUX « GRANDS ENSEMBLES » DE NE PAS ÊTRE ASSEZ ÉLOIGNÉS DE LA CAPITALE

Le projet de Paris-Parallèle permet-il d'assurer rationnellement l'expansion de la région parisienne ?

(Avril 1961.)

Demain : « Une information monstrueuse »

هكذا من الأصل

Un entretien avec le ministre des transports

« Discutons du statut du cheminot »

nous déclare M. Jacques Douffiagues

M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, a assoupli la réglementation aérienne pour y faire entrer un peu plus de libéralisme, au grand dam de la compagnie Air France. Dans l'entretien qu'on lira ci-dessous, il récidive avec la SNCF, à laquelle il demande des comptes sur la façon dont elle dépense 33 milliards de francs de concours publics annuels. Il plaide aussi pour que soit ouvert le débat sur le régime statutaire des cheminots, qui ne lui semble pas toujours justifié par des considérations techniques.

« Vous aviez écrit au président de la RATP pour lui indiquer les économies budgétaires qu'il devait réaliser. En revanche, vous n'avez pas sermonné de la même manière le président de la SNCF. Doit-on en conclure que vous êtes satisfait du plan de redressement que celui-ci a élaboré, et qui prévoit notamment la suppression de huit mille emplois ?

– La RATP n'avait pas signé avec l'Etat un contrat de programme. J'ai donc dit au président de la RATP : « Voici ce que veut le contribuable. » Il n'en a pas voulu. Il est parti.

» A la SNCF, il existe un contrat passé avec l'Etat. Je constate que son président a pris des dispositions qui vont dans le sens de ses obligations contractuelles. Je n'ai donc pas de raisons d'intervenir dans la gestion de la société nationale.

– Et si l'objectif du retour à l'équilibre financier en 1989 ne pouvait être atteint, en raison de la poursuite de la chute du trafic « marchandises » ?

– Le retour à l'équilibre est l'objectif central du contrat de plan. C'est, pour la SNCF, une impérieuse nécessité. Or l'évolution du trafic « marchandises » est préoccupante, avec une chute de 6,5 % depuis le début de cette année. Si ce trafic continuait son dérapage par rapport aux prévisions, comme on l'a constaté cette année, il faudrait à nouveau réfléchir aux moyens d'y remédier pour maintenir l'objectif de retour à l'équilibre.

– Heureusement que le succès du TGV compense cette conjoncture maussade !

– D'autres motifs de satisfaction existent : l'information et l'accueil du public se sont améliorés ; le matériel roulant a été modernisé ; la qualité du service rendu n'a pas cessé de progresser. Cela rappelé, le TGV Sud-Est se confirme comme un succès « flamboyant ». Le TGV Atlantique sera mis en service en 1989, malgré les difficultés budgétaires.

– Est-il possible de faire le point sur les différents projets de lignes à grande vitesse vers le Nord et l'Est, ainsi que sur leur raccordement les unes aux autres ?

– Je tiens à souligner, au préalable, un point important : il ne peut y avoir de TGV « politique ». Ou bien la ligne étudiée est rentable et elle se fera, ou bien elle ne l'est pas et nous n'en parlerons plus. Ce principe s'applique aux arrêts comme aux tracés. Le kilométrage parcouru par personne et par voyage ne cesse de croître. En 1950, il était de 90 km. Il atteint, désormais, 180 km. Pas question, donc, de créer des « omnibus à grande vitesse » qui s'arrêteraient dans toutes les villes. Pas question non plus de faire zigzaguer la ligne pour satisfaire les élus locaux si le zigzag n'est pas rentable. Ce principe de rentabilité sera seulement corrigé par quelques préoccupations majeures d'aménagement du territoire, dont M. Pierre Méhaignerie a la charge.

» La commission quadripartite (Belgique, France, Pays-Bas, RFA) à laquelle est associée la Grande-Bretagne remettra au mois d'octobre ses conclusions sur le TGV Nord entre Paris, Bruxelles et Cologne, ses tracés, sa rentabilité et ses modalités de financement. Pour l'heure, je n'exclus aucun tracé. Il nous faudra trancher les questions en suspens, en fonction du tunnel sous la Manche, entre la fin de cette année et le printemps 1987. Le TGV doit-il passer par l'aéroport Charles-de-Gaulle ou non ? Par Amiens, Arras ou non ? Traverser ou contourner Lille ? Un tronçon commun éventuel par Soissons entre les TGV Nord et Est est-il viable ?

» Un TGV après l'autre. Après le TGV Nord viendra le TGV Est. M. Claude Rattier, ingénieur général des ponts et chaussées, effectue en ce moment le tour des collectivités concernées par le TGV Est, vers la Lorraine. Il me remettra dans le courant de l'été une énumération des tracés possibles.

» L'interconnexion de ces réseaux est une nécessité. Il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour voir que le raccordement des TGV Sud-Est, Atlantique, Nord et Est se fera à la hauteur de la ligne de grande ceinture de la région parisienne. Je ne remets pas en cause cette option du gouvernement précédent. Ce que je



veux réviser, c'est l'absence d'études préalables à la décision de construire une gare TGV à Massy-Palaiseau. J'ai demandé à M. Paul Josse, ingénieur général des ponts et chaussées, d'évaluer l'impact du projet et de me communiquer ses conclusions avant la fin de l'année.

– *La rentabilité du TGV Nord* dépend beaucoup de la construction du tunnel sous la Manche. Croyez-vous à la volonté des Britanniques de meser ce chantier à bien ?

– Oui. Le gouvernement britannique manifeste la volonté de réaliser cet ouvrage. Le traité est conclu. L'élaboration des protocoles annexes (douanes, santé, sécurité, etc.) est en cours. Les procédures de ratification sont en marche. Il n'y a plus guère, semble-t-il, que les élus du comté du Kent pour s'opposer – toutes tendances politiques confondues – au chantier.

– Le gouvernement français est-il dans les mêmes dispositions ?

– Absolument. Il mettra en œuvre la procédure de ratification du traité dès la session parlementaire d'automne. Il a déclenché une procédure d'utilité publique dans le Pas-de-Calais, pour permettre au plus tôt l'ouverture du chantier. Certains ont extrapolé les difficultés de la mise en place d'un montage financier complexe. Le retard constaté ne concerne que le premier appel de capitaux pour 200 millions de livres sterling. Ce n'est pas grave.

– Comment sera financé le futur TGV Nord ?

– Une certitude : il n'y aura pas de financement budgétaire. Cela dit, tous les financements sont envisageables. On peut penser au crédit-bail, qui fonctionne déjà pour les wagons grâce à l'intervention d'Eurofima. On peut penser que la SNCF générera, en 1992, assez de bénéfices grâce aux TGV Sud-Est et Atlantique pour supporter la charge financière de son tronçon, mais je ne suis pas sûr que ce soit la bonne formule. Et il y a, bien sûr, la concession pure et simple de l'infrastructure.

– Etes-vous partisan de confier l'exploitation du TGV Nord à la SNCF ou à une société internationale *ad hoc* ?

– Rien n'est exclu. Mais il me semble que la SNCF a les compétences et les meilleures références requises pour être l'exploitant ou l'un des exploitants publics, mais ce sera un réseau international...

Le succès du TGV* dissimule l'état de délabrement de l'industrie ferroviaire française, qui, au-delà de 1987, sera réduite à construire ce produit unique et à supprimer 30 % de ses effectifs. *Que comptez-vous faire ?

– Je m'en inquiète et en discute avec les principaux représentants de l'industrie ferroviaire. Pourquoi ne pas essayer de déveopper l'exportation du TGV ? J'ai chargé Pascal Clément, député UDF dela Loire, d'une mission d'exploration sur ce thème. Je ne mésestime pas la difficulté de l'entreprise, car les Etats-Unis, client possible, ont perdu l'habitude de prendre le train et, en Asie, nous nous heurtons à la concurrence japonaise. Mais il existe des possibilités d'exportation pour nos métros, tramways et matériels classiques. Enfin, je me demande si l'industrie ferroviaire ne pourrait pas se voir confier davantage d'entretien et de remise en état du matériel roulant de la SNCF. A condition qu'elle apparaisse – comme c'est probable – plus performante que les ateliers de société nationale.

– *L'été dernier, la SNCF a* connu une série de catastrophes ferroviaires qui ont coûté la vie à quatre-vingt-quatre personnes. Comment évaluez-vous la sécurité des chemins de fer français ?

– Ce n'est pas le problème numéro un de la SNCF. Certes, la fatalité, un équipement insuffisant des voies uniques et le non-respect des limitations de vitesse ont causé, en 1985, une suite de catastrophes. Je n'incrimine ni le gouvernement de l'époque, ni les cheminots, ni le système ferroviaire. J'apprécie les efforts qui ont été déployés pour moderniser le réseau, former et motiver les agents, réduire les risques d'accidents. Le réseau français est un des plus sûrs du monde. C'est pourquoi j'ai été très choqué par certains mouvements de grève déclenchés à la suite de sanctions bénignes prises à l'encontre d'agents ayant mis en péril la vie des voyageurs. Si un mauvais conducteur pouvait impunément brûler un feu rouge, les usagers réagiraient tôt ou tard, et ce sont tous les cheminots, qui, hélas, en pâtiraient !

– Critiquez-vous la productivité des cheminots, comme vous avez critiqué celle des agents de la RATP ?

– A la RATP comme à la SNCF, mes interrogations concernent moins les conducteurs que les agents affectés à ce qui n'est pas directement la production : les services centraux, les ateliers, les approvisionnements. Je vous ai dit que je me demandais si c'était à la SNCF de refaire, à prix d'or, des wagons. La centralisation ferroviaire permet-elle une gestion locale efficace ? Je n'instruis pas un procès, mais, comme la SNCF reçoit chaque année 33 milliards de francs de concours publics, il m'appartient de vérifier que l'excellent service ferroviaire vaut bien ce prix.

– Dans quels domaines êtes-vous sûrs du contraire ?

– Dans la messagerie, par exemple, le SERNAM n'est pas l'entreprise la plus performante. On peut d'ailleurs faire la comparaison avec Calberson, filiale de la SNCF, mais gérée selon les règles d'une entreprise normale. Quand je vois des avions aux couleurs du SERNAM, je me demande si celui-ci est vraiment bien dans son rôle. Dans le foncier et l'immobilier, ensuite : la SNCF ne gère pas au mieux son immense patrimoine. Sans oublier l'armement naval !

– Les cheminots sont prêts à se mobiliser pour défendre leurs effectifs et leurs acquis sociaux. En êtes-vous conscient ?

– Je ne suis pas contre les droits acquis, mais lorsque tout change autour de nous, il faut introduire quelque souplesse, ou bien le dispositif risque d'être emporté. Les raisons techniques qui légitimaient certains avantages ont disparu. La traction au charbon valait une retraite à cinquante ans. Il n'y a plus d'escarbilles. Une partie importante du statut du cheminot, la durée de son travail, sa rémunération, ses temps de récupération, s'expliquent sans doute cependant par les responsabilités particulières qu'il assume. Il travaille la nuit et le dimanche ; il a en charge la vie et la mort... Je pense qu'il est temps d'ouvrir un débat sur la justification actuelle du régime statutaire de la SNCF à la lumière des conditions actuelles de travail. Il faudrait démontrer qu'il est aussi fatigant nerveusement de conduire des motrices électriques qu'une locomotive à vapeur. Il faut en débattre avant que des réactions de type poujadiste de l'opinion publique ne se fassent jour contre ceux qui apparaîtraient comme des nantis.

» Si la SNCF assurait seule sa couverture sociale, je n'aurais rien à dire, mais il ne faut pas oublier que ce sont les assujettis du régime général de Sécurité sociale et les contribuables qui paient l'essentiel des pensions des cheminots.

– En définitive, vous vous trouvez dans une phase où vous vous posez beaucoup de questions ?

– Je ne prétends pas construire le monde ferroviaire idéal pendant le temps de mon ministère. Je ne suis pas hostile à l'idée de secouer un peu la SNCF comme je l'ai fait avec le monde aérien, c'est-à-dire sans nuire à ce qui marche bien. Je voudrais qu'il n'y ait plus de sujet tabou et qu'on réfléchisse, ensemble, aussi bien à l'avenir des filiales de la société nationale qu'à l'évolution du régime de travail de ses agents. Il m'attristerait que cette offre de dialogue ne soit accueillie que par un concert d'imprécations.

– ... syndicales ?

– De toutes origines, car il existe plusieurs sortes d'establishments. La meilleure façon d'éviter de discuter des sujets sensibles, n'est-ce pas de pousser des cris d'orfraie ?

Propos recueillis par
ALAIN FAUJAS.

Des agents démobilisés

La direction générale de la SNCF a reçu, au mois de juillet, une étude, sur *« les attitudes du personnel »* à l'égard de la société nationale, qui ne lui a pas fait plaisir du tout.

Réalisée par la direction de la communication, en collaboration avec la COFREMCA, cette étude qualitative fait apparaître en effet, une forte démobilisation des cheminots. *« Une proportion non négligeable des salariés rencontrés, et quel que soit le collège, exprime leur démobilisation à l'égard du travail à la SNCF »*, lit-on dans les conclusions du document. *« Les plus jeunes sont rentrés plein d'espoir ; aujourd'hui, ils sont déçus. »*

Les causes de ce désenchantement ? *« Un fonctionnement de l'entreprise rigide et pyramidal ; un système de promotion jugé peu incitatif ; une hiérarchie perçue comme bloquante ; une liberté d'initiative trop étroite ; le sentiment que la direction de l'entreprise est trop peu présente ; le sentiment de n'être ni reconnu ni utilisé au niveau de ses capacités ; l'absence d'un projet ou d'objectifs mobilisateurs pour l'avenir de l'entreprise. »*

Tout n'est pas noir, et l'attachement à la SNCF reste très fort. L'entreprise est ressentie comme un lieu d'intégration et de promotion sociales. La satisfaction d'être cheminot est exprimée sans réserve. En revanche, *« le système de promotion, principalement fondé sur l'ancienneté, est vécu comme peu incitatif et injuste. Il donne l'impression que beaucoup d'agents, et en particulier dans la maîtrise et l'encadrement, ne sont pas à leur place et n'ont pas les compétences requises.*

» Les plus jeunes agents, souvent très dynamiques, se sentent bloqués par une hiérarchie jugée incompétente, qui se replie derrière la carapace du statut ou l'alibi du règlement. Ce point n'est pas anodin, car d'autres enquêtes en entreprises font rarement état d'une perception de l'incompétence des supérieurs hiérarchiques. »

Les syndicats, restés très attachés au système de l'ancienneté, ne sont pas moins interpellés que la direction par les résultats de cette étude, qui trahit un fort désir de changement à la SNCF.

AL. F.

Bonn dénonce les « exigences » économiques de Washington

(Suite de la première page.)

Depuis lors, les déceptions ont été nombreuses même si elles n'ont pas totalement surpris les spécialistes tant allemands qu'américains. La croissance s'est révélée plus modeste que prévue aux Etats-Unis et en RFA, les délais de réponse des balances commerciales à l'évolution des taux de change plus lents dans les deux pays. Des décalages particulièrement préoccupants pour le gouvernement américain *« dans la perspective des élections législatives partielles en novembre »*, M. Stoltenberg s'est fait un plaisir de le souligner pour expliquer, et mieux regretter les *« exigences accrues* (de Washington) *envers la RFA et le Japon »*.

Ce constat dressé, le ministre allemand des finances a mis en garde ses partenaires américains sur les *« sérieux problèmes »* que posent à l'économie d'outre-Rhin l'affaiblissement persistant du billet vert. Au-delà de la boutade selon laquelle le dollar devrait valoir *« plus de 2,10 DM* (il s'échange en deçà depuis quelques jours à Francfort), *mais moins de 3,40 DM »*, son cours de juin 1985, M. Stoltenberg a rappelé que Bonn avait fait sa part du chemin. Depuis le printemps 1985, le mark s'est réévalué de 50 % par rapport au dollar et de plus de 10 % par rapport aux monnaies de ses autres grands partenaires commerciaux.

Pas de relance « artificielle »

Quelques jours avant l'intervention du ministre, le vice-président de la Bundesbank, champion de l'orthodoxie monétaire au sein de l'institut d'émission, avait, pour sa part, affirmé qu'une nouvelle baisse du taux d'escompte allemand, l'un des plus bas du monde à 3,5 %, n'aiderait en rien l'économie américaine. D'aucuns, au sein de la CEE comme aux Etats-Unis, ont d'ores et déjà répliqué qu'un mouvement à la baisse, sans gêner la politique anti-inflationniste chère à la RFA, favoriserait un mouvement de détente sur les loyers de l'argent dont plus d'un pays industriel a aujourd'hui besoin. Mais cet argument, *décidément*, ne passe pas les bords du Rhin. M. Stoltenberg s'est ainsi contenté de recommander aux Etats-Unis de prendre exemple sur la gestion allemande et de se préoccuper de réduire leurs déficits budgétaires avant d'appeler leurs alliés à la rescousse.

Effectuer une relance « artificielle » de la demande interne allemande pour réduire les excédents commerciaux de la RFA lui paraît tout aussi absurde. En volume, les exportations ont pratiquement stagné entre janvier et mai 1986, alors que les importations progressaient de 6 %. Et si la Bundesbank prévoit pour 1986 un excédent de la balance des paiements courants de 50 milliards de marks (contre 38,6 milliards en 1985) *« la moitié sera due à des facteurs exceptionnels comme la chute du dollar et la baisse du pétrole »*. L'an prochain cet excédent *« sera en recul »*. Ultime argument, et non des moindres, le ministre a rappelé que son pays ne se procure que 7 % de ses importations aux Etats-Unis. *« Une croissance artificiellement gonflée »* ne pourrait apporter un soulagement significatif au commerce extérieur américain.

Il est toutefois un point sur lequel le ministre a été plus discret. S'il s'est félicité de la situation de l'économie allemande, il a fait de plus amples références à l'expansion de 1987 qu'à celle de cette année, en dépit d'une poussée très sensible de la demande interne, évaluée entre 4 % et 5 % cette année la plus forte hausse depuis 1977. Le dernier rapport mensuel de l'institut de conjoncture IFO en apporte l'explication. Selon l'institut, la croissance du produit national brut devrait plafonner à 2,5 % cette année, un niveau comparable à celui de 1985, pour atteindre 2,5 % à 3 % l'an prochain seulement. Le même institut tablait, en mai dernier sur une hausse de 3 % à 3,5 % du PNB en 1986. Cette révision en baisse est à mettre au compte des « résultats décevants » du premier semestre qui s'est terminé sur une progression en rythme annuel de 1,6 % du PNB.

Certes, l'activité a rebondi au deuxième trimestre avec une expansion de 3,5 %. Certes, la demande interne *« n'a pas encore donné toute sa mesure »* et relaiera de plus en plus des exportations qui finiront par être handicapées par la revalorisation du mark. Mais au moment où le gouvernement fédéral américain lutte contre le calendrier électoral, la RFA est, *une fois de plus*, contrainte de remettre à plus tard des résultats économiques répondant à l'attente de ses partenaires. De quoi envenimer au cours des semaines à venir la polémique entre Bonn et Washington.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Les voiturettes de Ligier en cessation de paiement

La Société des automobiles Ligier, spécialisée dans la fabrication de voiturettes sans permis, s'est déclarée en cessation de paiement auprès du tribunal de commerce de Paris (*le Monde* du 5 août). Un administrateur judiciaire doit être nommé le jeudi 7 août et les dirigeants de l'entreprise ont bon espoir que l'entreprise obtienne l'autorisation de poursuivre son activité. Ligier a surtout des difficultés de trésorerie. La société a perdu 7 millions de francs en 1985 et 1,2 million de francs depuis le début de cette année. Elle recherche un partenaire pour se renforcer *« mais pas de repreneur »*, a précisé M. Guy Guiard, directeur financier. La société se propose de sortir un nouveau modèle en fin d'année, qui correspondra davantage aux goûts de la clientèle.

Economie

Après l'accord de Genève

Cessez-le-feu à l'OPEP

L'accord de limitation de la production pétrolière de l'OPEP obtenu à Genève, le lundi 4 août, ressoude provisoirement l'Organisation. Une nouvelle réunion est prévue pour le 6 octobre. La bonne volonté manifestée par les pays producteurs non membres, le respect des quotas et l'évolution de la guerre du Golfe seront déterminants pour l'avenir.

GENÈVE
de notre envoyée spéciale

Après une journée de « *folie furieuse* », selon l'expression d'un négociant, les marchés pétroliers internationaux ont quelque peu retrouvé leurs esprits, mardi 5 août. Les cours du brut, après une envolée excessive, se sont momentanément stabilisés (1). Le temps, pour les milieux pétroliers, d'évaluer les perspectives de l'accord conclu à Genève lundi soir par les treize pays membres de l'OPEP, afin de stopper la chute des prix et de stabiliser provisoirement le marché (*le Monde* du 6 août).

Il est vrai qu'à Genève, mardi, les ministres de l'OPEP, passé l'enthousiasme initial, ont semblé, curieusement, s'attacher à démolir l'impression favorable donnée la veille par leur unanimité. Le communiqué final, publié à l'issue de neuf jours de négociations, confirmait certes l'essentiel : l'OPEP était convenue, à l'unanimité, de revenir, pour deux mois à compter du 1er septembre, au plafond et aux quotas de production appliqués jusqu'en décembre dernier pour « *créer un choc* » et redresser les prix en retirant du marché environ un cinquième de sa production actuelle. Elle se retrouverait, le 6 octobre prochain, pour tenter de s'entendre sur un accord, définitif cette fois, permettant de stabiliser durablement les prix du brut à un niveau à déterminer. D'ici là, elle contacterait les producteurs non membres de l'Organisation pour leur demander de participer à l'effort de stabilisation générale et étudierait un nouveau système de prix destiné à mettre fin à la pagaille actuelle, ainsi qu'une répartition équitable de quotas définitifs pays par pays.

Mais, derrière l'unanimité, transparaissaient déjà, mardi, des rancœurs plus vives que jamais, chaque camp tentant de tirer la couverture à lui. « *Il y a un cessez-le-feu, mais la guerre continue* », assurait un consultant.

D'un côté, les pays du Golfe, qui, derrière l'Arabie saoudite, ont dû s'incliner devant la volonté de la majorité, soulignaient le caractère provisoire de cet accord, assurant, contre toute évidence, qu'il ne signifiait en rien un abandon de la stratégie de reconquête du marché menée depuis décembre.

Il s'agit seulement d'une trêve. L'Organisation n'a pas, assurent-ils, l'intention de se contenter éternellement d'une production de 16 millions de barils par jour et d'un rôle de producteur résiduel. « *Le sacrifice que nous consentons est si grand que nous ne pourrons accepter qu'un seul pays viole cet accord. Si tel était le cas nous nous sentirions de nouveau libres,* a indiqué le ministre du Koweït. *Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour pouvoir augmenter instantanément notre production...* »

« Une période de grâce »

De l'autre côté, les pays qui, comme l'Iran et l'Algérie, se battaient depuis des mois pour que l'OPEP revienne à sa stratégie passée et accepte de plafonner sa production ont souligné au contraire l'importance du revirement opéré à Genève. « *Nous ne continuons pas la guerre des prix, nous avons décidé de nous battre tous ensemble*, assurait le ministre algérien. *Cela fait six fois que nous nous réunissons depuis le début de l'année. Ce résultat est fondamentalement différent des précédents. Il offre incontestablement de meilleures perspectives pour l'ensemble des pays producteurs de pétroles.* »

En fait, si le résultat à court terme de cet accord sera presque inévitablement un redressement notable des cours du pétrole, ses perspectives à plus long terme restent largement ouvertes. « *Il y a une période de grâce. Tout dépend de la façon dont l'OPEP la mettra à profit* », assurait M. Nourredine Aït Laoussine, consultant international basé à Genève et ancien dirigeant de la compagnie nationale algérienne Sonatrach. Mais un certain nombre d'éléments paraissent militer en faveur d'un redressement durable des prix et d'une entente au sein de l'OPEP. D'abord, la détermination manifestée par tous les membres à respecter leurs engagements. « *Cette fois je suis persuadé que, pendant deux mois au moins, tout le monde respectera ses quotas* », assurait un haut responsable de l'Organisation. Outre la peur d'un effondrement des prix, l'importance des contacts politiques au plus haut niveau qui ont entouré cet accord constitue en soi une garantie.

« Sur le même bateau... »

Second élément positif : la bonne volonté manifestée par un certain nombre de producteurs extérieurs à l'Organisation, soulagés par l'arrêt de la guerre des prix et peu désireux de la voir reprendre. Dès lundi soir, cinq pays – Egypte, Mexique, Angola, Malaisie et le sultanat d'Oman – avaient manifesté leur désir de coopération et proposé de réduire leur production de quelque cinq cent mille barils par jour.

Enfin, dernier point positif : le rapprochement des positions des pays de l'OPEP sur le fond. Au-delà des apparences, chaque camp a fait d'importantes concessions à l'occasion de cet accord provisoire. Les pays du Golfe en acceptant de renoncer, pour deux mois, de fait sinon officiellement, à la stratégie qu'ils prônaient depuis l'hiver dernier et de réduire massivement leur production ; l'Iran, l'Algérie et la Libye en renonçant à défendre avec acharnement le retour aux prix du pétrole élevés de l'an dernier.

C'est probablement là le plus important. Le niveau auquel il convient de stabiliser à long terme les prix du pétrole est en effet la vraie pomme de discorde de l'Organisation. Contre les pays du Golfe, qui souhaitent maintenir les cours autour de 16 dollars par baril, afin de protéger durablement leurs marchés contre les autres énergies, les pays ayant de faibles réserves ou des besoins financiers pressants, comme l'Algérie et l'Iran, soutenaient jusque-là un retour à des prix beaucoup plus élevés de 28 dollars à 29 dollars par baril.

Si, comme ils l'ont fait cette semaine à Genève, les « *durs* » acceptent de renoncer à maximiser les prix du brut, il sera beaucoup plus facile à l'Organisation de s'entendre en octobre sur un plafond et des quotas de production. Compte tenu de la reprise saisonnière de la demande, du dégonflement des stocks et, éventuellement, de la coopération des producteurs extérieurs, l'OPEP peut espérer pousser son plafond jusqu'à 18 millions de barils par jour, un niveau beaucoup plus facile à répartir et qui constitue, selon un dirigeant de l'Organisation, son objectif réel pour les deux derniers mois de l'année. Ce plafond permettrait seulement de maintenir les prix dans une fourchette de 16 dollars à 18 dollars par baril. Pas de les remonter au-delà. Mais, au bout du compte, tout le monde y serait peut-être gagnant. « *S'il y a un bénéfice à la guerre des prix*, assurait mardi soir le ministre algérien du pétrole, *c'est le fait que tous les pays producteurs et exportateurs de pétrole ont réalisé qu'ils sont embarqués sur le même bateau.* » L'esprit de coopération nouveau qui s'est dégagé à Genève au cours du dernier week-end résistera-t-il à l'expérience ? A moins, bien entendu, que la guerre du Golfe ne vienne, une fois de plus, faire voler en éclats ce fragile consensus.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Après avoir coté jusqu'à 15,65 dollars par baril sur le marché à terme de New-York, pour une livraison en septembre du West Texas Intermediate (qualité de référence), le prix est redescendu vers 15 dollars en fin de journée du 5 août. Le gazole, à Rotterdam, est monté à 136 dollars la tonne avant de retomber à 127 dollars pour livraison en août.

● **Réserves américaines sur la portée de l'accord.** – M. Herrington, secrétaire américain à l'énergie, a émis, le 5 août à Washington, des réserves sur la portée de l'accord obtenu à Genève. La baisse de la production devrait être supportée principalement par l'Arabie saoudite : « *Ça ne va pas très bien se passer chez les Saoudiens* », a-t-il déclaré. « *Une nouvelle domination du marché pétrolier mondial par l'OPEP, comparable à celle connue dans les années 70, serait malsaine pour l'Amérique et le monde libre. Plus, ce serait inacceptable.* (...) *Tant qu'ils* [les pays de l'OPEP] *se font concurrence pour vendre du pétrole, tout va bien* », a affirmé M. Herrington.

A propos du boycottage de la Libye

« *Les achats pétroliers français sont faits en fonction des conditions régnant sur le marché telles que les apprécient les entreprises, et non des décisions gouvernementales* », a indiqué le ministre de l'industrie, le mardi 5 août. L'entourage de M. Madelin commentait nos informations (*le Monde* du 6 août) sur une demande faite en avril dernier par le gouvernement français aux compagnies pétrolières opérant en France, de cesser d'acheter du pétrole libyen. Avec cette demande, la France est le premier pays européen à suivre les Etats-Unis et à appliquer des sanctions économiques contre la Libye.

« *Je ne peux vendre une seule cargaison libyenne en France, car les compagnies ne l'achèteraient pas*, a indiqué au Wall Street Journal (6 août) M. Slimane Bouguerra, directeur de Parec Limited, courtier basé à Genève. « *C'était une directive générale, c'est maintenant une politique officielle* », a-t-il ajouté. Au siège des compagnies, on nie avoir reçu une « *injonction* » gouvernementale à ce sujet. Total et Shell-France reconnaissent officieusement pourtant ne plus enlever de pétrole libyen. ELF refuse d'indiquer ses achats.

[Dans l'article de notre envoyée spéciale à la conférence de l'OPEP à Genève, nous n'avions pas parlé d'« *injonctions* » mais de « *recommandations* ». Nous maintenons nos informations, puisées aux meilleures sources des milieux pétroliers internationaux à Paris.]

● **RFA : hausse saisonnière du chômage.** – La RFA comptait 2,13 millions de chômeurs fin juillet, en hausse de 3 % sur le mois du juin, annonce l'Office fédéral du travail. Pour le président de cet Office, M. Heinrich Franke, cette poussée du chômage, qui touche désormais 8,6 % de la population active contre 8,4 % en juin, est essentiellement saisonnière car elle intervient à la fin du cycle scolaire et à un moment de traditionnel ralentissement de l'activité économique. Ce phénomène masque, selon lui, la poursuite d'une « *bonne conjoncture sur le marché du travail* », et un accroissement des offres d'emplois.

Marchés financiers

PARIS, 5 août ↑

Les pétroles en tête

La Rue Vivienne a, comme la plupart des places, favorablement réagi à l'accord conclu par les pays de l'OPEP à Genève. Les valeurs pétrolières se sont redressées d'un bloc, Elf, Total, Esso, Elf Gabon, notamment, favorisant ainsi un raffermissement non négligeable du marché. Dans la matinée déjà, l'indicateur instantané avait progressé de 0,47 %. Des prises de bénéfices, observées notamment sur le BTP, faisaient cependant reculer la cote. Au son de cloche final, le marché perdait toute son avance initiale, terminant sur un score nul.

Si de nombreux cours se sont améliorés de quelques fractions seulement (Peugeot, CSF, Compagnie Bancaire par exemple), quelques points de réelle fermeté sont apparus à la cote. Citons Roussel-Uclaf, Printemps, Carrefour, Générale Occidentale.

Bref, assoupi en début de semaine, le marché a paru se réveiller un peu.

Autour de la corbeille, toutes les conversations portaient sur le compromis auquel les pays producteurs étaient péniblement parvenus la nuit dernière. Nul ne se berçait beaucoup d'illusions sur son efficacité, le jugeant fragile. Mais tous reconnaissaient l'effet psychologique produit.

Sur le marché obligataire, toujours en petite forme, les diverses sortes de produits ont maintenu leurs prix, voire les ont très améliorés. Toujours bien orienté, le MATIF a enregistré des avances d'une demie à deux variations.

Alspi a cédé en Bourse la totalité de sa participation (25,9 %) dans le capital de la SCAC. De son côté, l'UAP a pris 10 % dans CERUS, holding des participations de M. Benedetti.

NEW-YORK, 4 août ↑

Nouvelle avance

Pour la seconde séance consécutive, les cours ont progressé mardi à Wall Street. Le marché s'est même offert le luxe de repasser la barre des 1 800 points (1 800,20). Mais, comme la veille, il n'a pas réussi à maintenir toute son avance et, à la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 777 (+ 7,04 points). Mais, cette fois, le bilan de la journée a été satisfaisant. Sur 1 943 valeurs traitées, 899 ont monté, 656 ont baissé et 388 n'ont pas varié.

Derechef, les investisseurs ont favorablement réagi à l'accord conclu par les pays de l'OPEP sur une réduction des productions et, tout naturellement, les actions des compagnies pétrolières se sont retrouvées en première ligne. De l'avis général, une stabilité des prix du baril entre 13 dollars et 16 dollars serait souhaitable pour permettre aux sociétés domestiques de renouer avec les profits. Beaucoup estimaient que les banques américaines, très impliquées dans le développement des pays producteurs, allaient pouvoir souffler.

Reste que le marasme économique aux Etats-Unis continue d'inquiéter, incitant les opérateurs à se montrer prudents. Enfin, autour du « Big Board », certains attendaient avec impatience la fin de la première opération de refinancement du Trésor.

L'activité s'est accrue et 153,09 millions de titres ont changé de mains, contre 129,99 millions la veille.

VALEURS	Cours du 4 août	Cours du 5 août
Alcoa	33 1/8	33 1/8
A.T.T.	24	23 7/8
Boeing	59 7/8	59 1/8
Chase Manhattan Bank	38 3/4	40 1/8
Du Pont de Nemours	74 7/8	77 1/4
Eastman Kodak	56 3/4	55 1/2
Exxon	61 3/4	64 3/8
Ford	54 7/8	55 3/4
General Electric	73	73 1/2
General Motors	69 3/8	69 5/8
Goodyear	30 7/8	31 3/8
I.B.M.	131 1/2	131 1/8
I.T.T.	51 3/8	51
Mobil Oil	31 3/8	33
Pfizer	67 3/4	67 1/4
Schlumberger	29 1/4	30 3/4
Texaco	29 3/4	30 3/8
U.A.L. Inc.	50 5/8	49 5/8
Union Carbide	21 7/8	21 1/2
USX Corp.	16 3/8	16 7/8
Westinghouse	54 1/2	54 1/4
Xerox Corp.	52 1/2	52 1/4

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,75 F ↓

Le dollar a rechuté mercredi 6 août sur toutes les grandes places financières internationales, pour coter 2,0820 DM à Francfort (contre 2,0983 DM) et 6,7525 F à Paris (contre 6,8250 F). La livre s'est, elle aussi, affaiblie contre les devises du SME : 10 F (contre 10,13 F).

FRANCFORT	5 août	6 août
Dollar (en DM) ...	2,0983	2,0820

TOKYO	5 août	6 août
Dollar (en yens) ...	154,30	154,65

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (6 août)	7 %
New-York (5 août) ..	6 5/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	5 août	6 août
Valeurs françaises ..	145	144,5
Valeurs étrangères .	100	102

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	379,6	379,8

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

Industrielles	1769,96	1777

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 261,5	1 265,8
Mines d'or	196,5	193,1
Fonds d'Etat	88,65	89,21

TOKYO

	4 août	5 août
Nikkei Dow Jones	17263,1	17414,8
Indice général ...	1 411,29	1 429,86

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 août
Nombre de contrats : 2 553

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Août 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,75	111,63	112,55	112,60
Précédent ...	–	110,60	111,45	112,40	112,40

AUTOUR DE LA CORBEILLE

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE BOURSE DES VALEURS EN CHINE. – La première Bourse des valeurs mobilières a ouvert ses portes le 5 août en Chine. Située à Shenyang (nord-est du pays), elle traitera, au départ, uniquement des titres émis sur une base expérimentale par des entreprises industrielles.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA COMPAGNIE DE SIGNAUX ET D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES. – La CSEE va procéder à une augmentation de capital correspondant, prime comprise, à un montant de près de 100 millions de francs.

ÉMISSION D'OAT. – Le Trésor va procéder, le 7 août, à l'émission d'une nouvelle tranche d'obligations assimilables du Trésor (OAT), 7,50 % juillet 2001, remboursable au bout de la quinzième année. Cette opération s'effectuera « *à la hollandaise* », chaque proposition retenue étant servie au prix demandé.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,7520	6,7550	+ 35	+ 47	+ 70	+ 95	+ 200	+ 280
$ can.	4,8928	4,8967	– 70	– 51	– 119	– 91	– 452	– 378
Yen (100) ...	4,3716	4,3764	+ 85	+ 101	+ 159	+ 187	+ 493	+ 566
DM	3,2430	3,2460	+ 67	+ 80	+ 131	+ 151	+ 384	+ 440
Florin	2,8781	2,8806	+ 35	+ 42	+ 72	+ 86	+ 226	+ 268
F.B. (100) ...	15,6695	15,6838	– 46	+ 9	– 92	– 20	– 334	– 5
F.S.	4,0107	4,0172	+ 85	+ 105	+ 171	+ 198	+ 500	+ 574
L (1 000) ...	4,7101	4,7155	– 149	– 125	– 302	– 261	– 916	– 815
£	10,0186	10,0298	– 252	– 228	– 471	– 420	– 1322	– 1178

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/4	6 1/2	6 5/16	6 7/16	6 5/16	6 7/16	6 3/8	6 1/2
DM	4 5/8	4 7/8	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	5 3/4	6	5 5/8	5 3/4	5 9/16	5 11/16	5 3/8	5 1/2
F.B. (100) ..	7 1/4	7 3/4	7 3/16	7 1/2	7 1/4	7 9/16	7 5/16	7 5/8
F.S.	2 1/4	3 3/4	4 3/8	4 1/2	4 3/8	4 1/2	4 3/8	4 1/2
L (1 000) ..	9 1/2	10 1/2	10 3/8	10 7/8	10 1/2	11	10 3/4	11 1/4
£	9 3/4	10	9 15/16	10 1/16	9 13/16	9 15/16	9 3/4	9 7/8
F. franç. .	6 7/8	7 1/8	7 1/16	7 5/16	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS

5 AOUT

Cours relevés à 17 h 33

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1570	4,5 % 1973	1556	1570	1566	+ 0 64
4385	C.N.E. 3 %	4415	4405	4410	- 0 11
1133	B.N.P. T.P.	1080	1080	1080	....
1135	C.C.F. T.P.	1210	1190	1190	- 1 65
....	Créd. Lyon. T.P.	1116	1119	1119	+ 0 26
2528	Électricité T.P.	2598	2605	2605	+ 0 26
1753	Renault T.P.	1830	1845	1845	+ 0 81
2300	Rhône-Poul. T.P.	2334	2334	2338	+ 0 17
1208	St-Gobain T.P.	1280	1295	1295	+ 1 17
1348	Thomson T.P.	1242	1245	1241	- 0 08
436	Accor	450	455	455	+ 1 11
1610	Agence Havas	1600	1670	1700	+ 6 25
....	Ag. Havas C. I.	1487	1485	1485	- 0 13
740	Air Liquide	765	754	754	- 1 43
2250	Alcatel	2190	2186	2182	- 0 36
1570	Als. Superm.	1589	1590	1590	+ 0 06
380	A.L.S.P.I.	391	395	394	+ 0 76
360	Alsthom	353 50	356 90	354	+ 0 14
1820	Arjom. Prioux	1901	1898	1893	- 0 42
215	Aussedat-Rey	238 50	230	230	- 3 56
1500	Aux. Entrepr.	1612	1590	1585	- 1 67
1240	Avions Dassault	1445	1445	1445	....
615	Bail-Equipem.	605	608	608	+ 0 49
1070	Bail-Investiss.	1148	1091	1091	- 4 96
1190	Cie Bancaire	1215	1220	1220	+ 0 41
595	Bazar H.-V.	650	654	654	+ 0 61
435	Béghin-Say	455 90	460	464	+ 1 77
310	Berger (Mu)	339	341	341	+ 0 58
585	Bic	598	602	602	+ 0 66
1470	B.I.S.	1483	1475	1475	- 0 53
2260	Biscuit (Géné.)	2200	2245	2245	+ 2 04
1900	Bongrain S.A.	2040	1970	1970	- 3 43
1220	Bouygues	1314	1315	1315	+ 0 07
3910	B.S.N.	4020	4050	4037	+ 0 42
1220	Carnaud	1148	1141	1133	- 1 30
3230	Carrefour	3285	3355	3340	+ 1 67
1800	Casino	1780	1750	1748	- 1 79
....	Casino A.D.P.	....	....	....	....
....	C.C.M.C.	925	939	939	+ 1 51
1440	Cetelem	1494	1499	1499	+ 0 33
1670	C.F.A.O.	1791	1760	1760	- 1 73
485	C.F.D.E.	519	518	518	- 0 19
1080	C.G.I.P.	1194	1185	1185	- 0 75
1220	Chargeurs S.A.	1419	1410	1400	- 1 33
52	Chiers-Châtill.	56	56	56	....
660	Ciments franç.	744	720	723	- 2 82
535	Club Méditerr.	584	585	585	+ 0 17
235	Codetel	234 30	234 50	234 50	+ 0 08
390	Cofimeg	400	393	394	- 1 50
865	Coles	980	980	978	- 0 20
265	Compt. Entrepr.	272	270	275	+ 1 10
615	Compt. Mod.	632	638	638	+ 0 94
1620	Créd. Foncier	1645	1655	1650	+ 0 30
530	Crédit F. Imm.	520	517	517	- 0 57
1900	Crédit Nat.	1930	1905	1905	- 1 29
285	Crouzet	274	270	269	- 1 82

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
2000	Damart S.A.	2050	2065	2066	+ 0 78
3440	Darty	3540	3530	3534	- 0 16
275	Déc. P.d.C. (Li)	275	275	275	....
470	D.M.C.	494 50	493	491 50	- 0 60
2190	Docks France	2345	2250	2250	- 4 05
1500	Dumez	1530	1465	1465	- 4 24
1150	Eaux (Gén.)	1175	1190	1190	+ 1 27
2900	Ecco	3078	3100	3095	+ 0 55
....	Electro-Finan.	1000	993	998	- 0 20
275	Elf-Aquitaine	277	298 90	296	+ 6 85
275	— (certific.)	270	284	281	+ 4 07
2280	Epeda-B-Faure	2170	2130	2140	- 1 38
2850	Essilor	2800	2790	2790	- 0 35
520	Esso S.A.F.	530	549	549	+ 3 58
2850	Eurafrance	3170	3210	3180	+ 0 31
1370	Eurocom ★	1380	1377	1419	+ 2 82
2120	Euromarché	2225	2390	2300	+ 3 37
1220	Europe n° 1	1045	1095	1090	+ 4 30
1600	Facom	1575	1580	1550	- 1 58
910	Fichet-Bauche	959	915	940	- 1 98
305	Finextel	315	310	310	- 1 58
270	Fives-Lille	285	289 90	285	....
14	Fonderie (Gén.)	15	....	....	....
200	Fraissinet (Mu)	202	202	202	....
310	Francarep	319 50	327	327	+ 2 34
1150	Fromageries Bel	1095	1097	1100	+ 0 45
1060	Gal. Lafayette	1158	1140	1140	- 1 55
395	Gascogne	425	422	422	- 0 70
290	Géophysique	275	294	294	+ 6 90
1100	Gerland	1175	1195	1175	....
345	GTM-Entrepose	368 50	365	365	- 0 94
645	Guyenne-Gasc.	685	680	680	- 0 72
2800	Hachette	2810	2820	2820	+ 0 35
650	Hénin (La)	650	652	652	+ 0 30
55	Imétal	58	58 90	58 50	+ 0 86
815	Imm. Plaine-M.	835	825	830	- 0 59
4200	Inst. Mérieux	4400	4270	4230	- 3 86
680	Interbail	700	710	710	+ 1 42
1800	Intertechnique	1800	1810	1810	+ 0 55
910	J. Lefebvre	1000	1050	1075	+ 7 50
1650	Lab. Bellon	1808	1795	1795	- 0 71
1300	Lafarge-Coppée	1418	1380	1365	- 3 73
1420	Lebon	1450	1440	1440	- 0 68
4100	Legrand	4260	4150	4150	- 2 58
1100	Lesieur	1005	1001	1001	- 0 39
....	Locabail Immob.	886	889	889	+ 0 33
665	Locafrance	671	669	667	- 0 59
1060	Locindus	1130	1130	1126	- 0 35
1020	L. Vuitton S.A ★	1020	1020	1023	+ 0 29
755	Luchaire	749	740	740	- 1 20
1360	Lyonn. Eaux	1330	1320	1309	- 1 57
200	Mais. Phénix	208 90	206 10	206 10	- 1 29

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
550	Majorette (Ly)	540	530	530	- 1 85
105	Manurhin	104	105	105	+ 0 96
390	Mar. Wendel	417	418	418	+ 0 23
1390	Martell	1358	1351	1352	- 0 51
2320	Matra	2300	2300	2295	- 0 21
3460	Merlin-Gerin	3187	3170	3165	- 0 69
3100	Michelin	3320	3310	3300	- 0 60
5170	Midi (Cie)	1697	1700	1700	+ 0 17
525	Midland Bk S.A.	554	553	550	- 0 72
460	Min. Salsig. (Mu)	512	511	511	- 0 19
37	M.M. Penarroya	39 60	39	39 20	- 1 50
2200	Moët-Hennessy	2250	2185	2180	- 3 11
860	Mot. Leroy-S ★	935	941	960	+ 2 67
65	Moulinex	74 90	73 50	73	- 2 53
1060	Navig. Mixtes	1230	1199	1200	- 2 43
163	Nord-Est	187	187	187 80	+ 0 42
485	Nordon (Ny)	470	466	466	- 0 85
480	Nouvelles Gal.	475	480	480	+ 1 05
1060	Occident. (Gén.)	1029	1049	1048	+ 1 84
1460	Omn.F.Paris	1425	1450	1450	+ 1 75
210	Olida-Caby	214	212	212	- 0 93
460	Opfi-Paribas	494 90	475	480	- 3 01
3720	Oréal (L')	3780	3715	3750	- 0 79
880	Paris-Réescompt.	948	943	940	- 0 84
1110	Pechelbronn	1098	1110	1115	+ 1 54
1380	Penhoet	1450	1415	1415	- 2 41
965	Pernod-Ricard	1036	1030	1030	- 0 57
128	Pétroles B.P.	142 50	142	139	- 2 45
930	Peugeot S.A.	990	996	994	+ 0 40
53	Poclain	59 40	58 05	58 05	- 2 27
1510	Pollet	1610	1575	1580	- 1 86
650	P.M. Labinal	625	642	641	+ 2 56
1780	Presses Cité	1975	1980	1985	+ 0 50
1680	Préabail Sic.	1850	1851	1850	....
450	Primagaz	460	460	465	+ 1 08
545	Printemps	598	600	609	+ 1 86
1720	Promodès	1741	1750	1750	+ 0 51
285	Prouvost S.A.	268	266	266	- 0 74
895	Radiotechn.	847	860	868	+ 2 47
129	Raff. Dist. Total	155	149	149 50	- 3 54
1800	Redoute (La) ★	1830	1856	1860	+ 1 63
1460	Roussel-Uclaf	1642	1689	1684	+ 2 55
1170	Roussel-C.N.I.	1215	1290	1284	+ 5 67
4280	R. Impériale (Ly)	4564	4610	4650	+ 1 88
285	Sade	253	260	260	+ 2 76
3060	Sagem	3000	3000	3000	....
595	St-Louis B.	609	601	609	....
1840	Salomon	1835	1838	1838	+ 0 16
1090	Salvepar	1265	1269	1268	+ 0 23
705	Sanofi	728	729	728	....
440	S.A.T.	467	451	454	- 2 78
740	Saupiquet (Ns)	860	860	880	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
695	Schneider	775	745	730	- 5 80
117	S.C.O.A.	116 10	115	115	- 0 94
35	S.C.R.E.G.	33 50	33 50	33 50	....
525	Seb ★	478	475	482	+ 1 26
430	Sefimeg	460	446	455	- 1 08
1830	S.F.I.M.	1780	1772	1772	- 0 44
76	S.G.E.	92 50	92	89 50	- 3 24
535	Signaux Ent. El.	550	568	575	+ 4 54
925	Silic	949	947	947	- 0 21
615	Simco-U.P.H.	601	611	612	+ 1 83
355	Sinnor (Li)	350	350	350	....
1300	Skis Rossignol	1300	1340	1340	+ 3 07
940	Siminco	937	937	937	....
240	Sodero (Ns)	220	220	220	....
2030	Sodexho	2020	2010	2010	- 0 49
410	Sogerap	400	401	401	+ 0 25
1290	Sommer-Allib.	1301	1301	1301	....
805	Source Perrier	773	774	770	- 0 38
1360	Sovac	1420	1425	1424	+ 0 28
....	Spie-Batignol.	780	773	773	- 0 89
500	Strafor	516	530	530	+ 2 31
425	Synthelabo ★	431	429 10	432	+ 0 23
540	Talcs Luzenac	562	564	562	....
3310	Tél. Elect.	3230	3220	3210	- 0 61
1470	Thomson-C.S.F.	1525	1521	1520	- 0 32
370	Total (CFP)	372 80	389	388	+ 4 07
86	— (certific.)	86 90	88 90	88 90	+ 2 30
3200	T.R.T.	3150	3060	3060	- 2 85
920	U.F.B.	919	890	890	- 3 15
....	U.I.C.	1516	1501	1501	- 0 98
....	U.I.F.	660	656	655	- 0 75
1040	U.I.S.	1025	1038	1039	+ 1 36
730	U.C.B. ★	700	700	700	....
....	Unibail	897	905	914	+ 1 89
470	Valéo	513	505	507	- 1 16
72	Vallourec	73 50	73	73	- 0 68
4820	V. Clicquot-P.	4960	4930	4930	- 0 60
910	Via Banque	929	891	910	- 2 04
720	Elf-Gabon	722	781	781	+ 8 17
82	Amax Inc.	78	77 10	84 50	+ 8 33
420	Amer. Express	403	407	407	+ 0 99
165	Amer. Teleph.	181 30	186	185	+ 2 29
72	Anglo Amer. C.	66 50	65 70	65 80	- 1 05
355	Amgold	328 70	325	325	- 1 42
775	BASF (Akt)	781	808	808	+ 3 45
865	Bayer	865	871	872	+ 0 80
122	Buffelsfont.	116 50	119	119 30	+ 2 40
275	Chase Manh.	255 50	271 50	271 50	+ 6 26
177	Cie Pétr. Imp.	180	183 80	183 80	+ 2 11
42	De Beers	40 40	40 80	40 80	+ 0 99
2420	Deutsche Bank	2555	2593	2593	+ 1 48
38	Dome Mines	37 30	37 50	37 70	+ 1 07
....	Dresdner Bank	1338	1353	1353	+ 1 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
85	Driefontein Cld	77 75	73 10	73 10 c	- 5 98
530	Du Pont-Nem.	515	522	522	+ 1 35
385	Eastman Kodak	382	392	392	+ 2 61
28	East Rand	27 30	27 80	27 80	+ 1 83
265	Electrolux	288	291	292	+ 1 38
225	Ericsson	211 50	216 50	216 50	+ 2 36
410	Exxon Corp.	408	422 20	424	+ 3 92
395	Ford Motors	388 20	375	375	+ 2 40
49	Freegold	48 50	48	48	- 1 03
73	Gencor	67 75	67 50	67 50	- 0 36
520	Gén. Electr.	494	503	503	+ 1 82
445	Gén. Belgique	459 50	470	473	+ 2 93
510	Gen. Motors	457	471	471	+ 3 06
45	Goldfields	41 40	42 50	42 70	+ 3 14
39	Gd Metropolitain	38 40	39	39 10	+ 1 82
54	Harmony	53	53 20	53 30	+ 0 56
34	Hitachi	34 60	35 35	35 50	+ 2 60
785	Hoechst Akt.	790	785	790	....
102	Imp. Chemical	97 75	98	98	+ 0 25
81	Inco. Limited	76 30	74 70	74 70	- 2 09
825	IBM	815	803	806	- 1 09
370	ITT	346	355	358	+ 3 46
200	Ito-Yokado	181	185	184 50	+ 1 93
54	Matsushita	55 40	56	56	+ 1 08
725	Merck	730	738	738	+ 1 09
765	Minnesota M.	750	764	764	+ 1 86
210	Mobil Corp.	210 50	220 30	220 30	+ 4 65
....	Morgan J.P.	582	586	586	+ 0 68
31200	Nestlé	30400	30400	30400	....
136	Norsk Hydro	115 50	127 40	127 70	+ 10 56
117	Ofsil	115	113 80	114	- 0 86
1330	Petrofina	1325	1342	1346	+ 1 58
505	Philip Morris	481	494	494	+ 2 70
140	Philips	135 50	138 30	138 30	+ 2 06
480	Quilmès	488	488	494	+ 1 22
420	Randfontein	422	422	421	- 0 23
540	Royal Dutch	534	552	552	+ 3 37
55	Rio Tinto Zinc	53 70	56 50	56 70	+ 5 58
68	St Helena Co	64 35	65	64 80	+ 0 69
205	Schlumberger	196 80	204	210	+ 6 70
80	Shell transp.	79 75	83 25	83 50	+ 4 70
1930	Siemens A.G.	1980	2035	2025	+ 2 27
127	Sony	125 50	124 50	124 50	- 0 79
139	T.D.K.	138	134 10	134 20	- 2 75
18 50	Toshiba Corp.	21 15	22 05	22	+ 4 01
1380	Unilever	1436	1450	1448	+ 0 90
300	Unit. Techn.	273	271	271 10	- 0 69
370	Vaal Reefs	363	367	366	+ 0 82
370	Volvo	370	376	374	+ 1 08
168	West Deep	170	167 50	167	- 1 76
345	Xerox Corp.	356	360	360	+ 1 12
1 05	Zambia Corp.	1 14	1 14	1 14	....

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% de coupon
Emp. 7 % 1973	7925	..
Emp. 8,80 % 77	121 87	1 808
9,80 % 78/93	106 10	0 671
8,80 % 78/86	100 70	5 714
10,80 % 79/94	108 95	9 942
13,25 % 80/90	111 05	2 323
13,80 % 80/87	107 31	11 118
13,80 % 81/89	113 70	7 675
16,75 % 81/87	109 55	15 144
16,20 % 82/90	125 60	9 099
16 % juin 82	127 75	2 542
14,60 % fév. 83	126 30	6 640
13,40 % déc. 83	130 90	8 370
12,20 % oct. 84	121 70	10 094
11 % fév. 85	125	5 003
10,25 % mars 86	116 80	4 132
ORT 12,75 % 83	1725	..
OAT 10 % 2000	118	1 945
OAT 9,90 % 1997	115 10	8 401
OAT 9,80 % 1996	112 60	6 048
Ch. France 3 %	168 10	..
CNB Bques janv. 82	103 75	0 836
CNB Paribas	106	0 835
CNB Suez	105 50	0 835
CNI janv. 82	103 60	0 836
PTT 11,20 % 85	118 40	7 015
CFF 10,30 % 86	120 50	0 871
CNE 11,50 % 85	116 30	1 815
CNT 9 % 86	105 50	2 695
CRH 10,90 % déc. 85	118	5 986

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	520	541
A.G.F. (St Cent.)	5950	5970
André Roudière	258 40	257 80
Applic. Hydraul.	592	600
Arbel	145	142 10
Astorg	276	285
Avenir Publicité	1980	1904
Bain C. Monaco	547	561
Banque Hypoth. Eur.	435	....
B.G.L.	400	405
Blanzy-Ouest	490	498
B.N.P. CI	490	480
B.N.P. Intercontin.	380	380
Bénédictine	4100	4100
Bon-Marché	462	480 50
Calf	1010	995
Cambodge	460 80	442 40
C.A.M.E.	244	245
Campenon Bern.	269	250
Carbone-Lorraine	629	650
C.E.G.Frig.	635	655
Centen. Blanzy	2000	1991
Centrest (Ny)	218 30	235 d
Cerabati	71	68 o
CERUS	685	685
Chambourcy (M.)	1010	....
Champex (Ny)	162	....
C.I.C. (Financ. de)	250	240
C.I. Maritime	448	443
Cosa-Sinas	1318	1270 d
Clause (B)	240	230
Clause	947	947
Cofradel (Ly)	850	962

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cogifi	580	570
Comiphos	376	376
Cie Industrielle	3600	3570
Comp. Lyon-Alem.	410	401
Concorde (La)	1185	1188
C.M.P.	26	25
Crédit (C.F.B.)	618	610
Créd. Gén. Ind.	1140	1185
Crédit Lyonnais C.I.	728	728
Cr. Universel (Cie)	853	887
Créditel	200	203
Darblay S.A.	515	479 o
Darcy Act. d. p.	3010	2990
De Dietrich	1700	1768
Delalande S.A.	1006	1030
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1368	1368
Didot-Bottin	534	534
Drag. Trav. Pub.	30	32 70 d
Eaux Bass. Vichy	1599	....
Eaux Vittel	1380	1380
Economats Centre	600	583
Electro-Banque	420	425
Eli-Antargaz	398	398
E.L.M. Leblanc	672	672
Enafi-Bretagne	260	270
Entrepôts Paris	630	630
Epargne (B)	2375	2380
Europ. Accumul.	80	87 50
Eternit	2340	2300
Exor	3380	3382
Finalens	234 20	243 60
Francaire Agache	794	784
FPP	255 20	....
Finac	950	950
Foncière (Cie)	504	495
Fonc. Lyonnaise	3590	3590
Foncina	450	465 d
Forinter	1150	1130
Fougerolle	145	141 50
France I.A.R.D.	400	400
France (La)	7750	8080
From. Paul Renard	590	....
GAN	1292	1290
Gaumont	420	435
Gaz et Eaux	2250	2270
Gévelot	241	250 70 d
Gr. Fin. Constr.	560	550
Gds Moul. Paris	365	365
Groupe Victoire	3601	3620
G. Transp. Ind.	494	485
Hutchinson	875	840
Immindo S.A.	478 40	487 10
Immoinvest	313	315
Immobail	530	530
Immobanque	807	....
Immob. Marseille	7900	7580
Immofice	565	545
Invest. (Sté Cent.)	3270	3280
Jaeger	253	243
Lafitte-Bail	632	640
Lambert Frères	109	109
Lille-Bonnières	905	890
Loca-Expansion	365	375
Locafinancière	497	490
Locatel	351	352
Louvre (Sté)	1850	1879
Machines Bull	56	56
Magasins Uniprix	270	265
Magnant S.A.	137	136
Marithime Part.	330	320
M. H.	....	....
Métal Déployé	428	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Mors	179	180
Naval Worms	115 80	110 90
Navig. (Nat. de)	163 20	160
OPB Paribas	480	410
Optorg	231	227
Origny-Desvroise	265 20	275 80
Palais Nouveauté	980	1000
Paribas-CIP	975	975
Paris France	250	240
Paris-Orléans	358	360
Part. Fin. Gest. Im.	1776	....
Pathé-Cinéma	475 30	480
Pechiney (cert. inv.)	199	196
Piles Wonder	1000	1000
Piper-Heidsieck	950	988 d
P.L.M.	190	190
Porcher	300	302
Providence S.A.	1501	1501
Publicis	1510	1540
Raff. Souf. R.	225 10	217
Rhône-Poul. (c. inv.)	397	395
Ricqlès-Zan	142	138
Rochefortaise S.A.	216	210
Rochette-Cenpa	58	57
Rosario (Fin.)	190	182 40
Rougier et Fils	68 50	67
Sacer	176 50	177
Saclor	18 90	18
SAFAA	767	713 o
Safic-Alcan	580	603
SAFT	1658	1630
Saga	335 90	335 90
St-Gobain C.I.	300	301
Salins du Midi	520	522
Santa-Fé	177	177
Sauzen	139	144 50
Seines	69 80	70
Saunier-Duval	69	71 80
Sucrières (M)	155	144 30 o
SCAC	438	440
Senelle Maubeuge	510	546
S.E.P. (M)	225	230
Serv. Equip. Véh.	76	79
Sicli	184 30	176 20
Sicotel	418	418
Savire	320	332
Siph (Plant. Hévéas)	335	343 50
SMAC Acieroïd	60	....
Sté Générale-CIP	1075	1080
Sofal financière	1981	2040
Soffo	340	350
Soficomi	947	908
S.O.F.I.P. (M)	141	....
Sofragi	1003	1043
Soudure Autog.	480	479
Souvabel	840	860
Spéichim	79	82 20
S.P.I.	640	640
Suez (Fin. de)-CIP	1130	1150
Steni	580	603
Taittinger	2241	2331
Testut-Aequitas	413	384 60 o
Tour Eiffel	600	590
Ufiner S.M.D.	540	518
U.A.P.	2650	2670
Unimer	5 85	6 30
U.T.A.	1960	1940
Vicat	650	....
Virax	198	192
Waterman S.A.	505	511
Brass. du Maroc	138	126 60 o

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	869	....
Akzo	445	425
Alcan Alum.	208	210
Algemeine Bank	1770	1770
American Brands	601	630
Am. Petrofina	292	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	134	....
Bco Pop Espanol	286 90	287 50
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1049	....
B. Régl. Internat.	28500	28500
Br. Lambert	515	538
Canadian-Pacific	70	70 85
Commerzbank	981	984
Dart. and Kraft	400	409
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	375	378
Gén. Belgique	459 50	473
Gevaert	890	....
Glaxo	100	100
Goodyear	220	....
Grace and Co	340	....
Gulf Canada Corp.	85	83 50
Honeywell Inc.	415	435
I. C. Industries	348 50	326 50
Int. Min. Chem	200	....
Johannesburg	505	460
Kubota	15	15
Latonia	283	283
Mannesmann	568	570
Midland Bank Plc	58	57 90
Mineral-Ressourc.	45 60	....
Noranda	86 70	85 10
Olivetti	44	44 60
Pakhoed Holding	163	164
Pfizer Inc.	467	475
Procter Gamble	504	504
Ricoh Cy Ltd	32	....
Rolinco	230	229 20
Robeco	254 40	253 50
Rodamco	376	379 60
Saipem	28 30	27
Shell fr. (port.)	79	....
S.K.F. Aktiebolag	336	325
Sperry Rand	495	496
Steel Cy of Can.	112	....
Stillfontein	33 95	....
Swedish Match	380	....
Tenneco	251	256
Thorn EMI	50	....
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	28 15	27 95
Vieille Montagne	816	847
Wagons-Lits	869	905
West Rand	16 50	13 50 o

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Asmap	13	....
C.E.M.	....	....
Cochery	62	....
Copurex	361	389
Dubois Inv. (Casto.)	780	780
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	501	540 d
Révillon	260	....
Rorento N.V.	142	142 50
Sopalem	212	119 o
S.P.R.	230	....
Ufimex	350	....
Union Brasseries	139 50	133

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1515	1500	Dauphin O.T.A.	1760	1745	Molex	290	293
Alain Manoukian	782	780	Devanlay	1750	....	Navale-Delmas	890	885
Asystel	380	365	Deville	1010	1020	Om. Gest. Fin.	380	389
BAFP	781	810	Drouot-Assurances	535	530	Pasamelle-R.D.	3890	....
B.I.P.	1410	1429	Editions Belfond	300	295	Petit Bateau	208	210
Bolloré Technologies	870	850	Elect. S. Dassault	894	892	Petrofigaz	450	440
Buitoni	511	525	Expand	398	385	Rezel	917	927
Câbles de Lyon	880	869	Filipacchi	798	775	St-Gobain Emballage	1405	1415
Calberson	615	610	Guintoli	399	400	St-Honoré Matignon	254	254
Cardif	2692	2692	Guy Degrenne	980	970	S.C.G.P.M.	170	164
Cap Gemini Sogeti	2080	2120	I.C.C.	312	334	[illegible]	952	953
C.D.M.E.	760	730	IM'Informatique	435	430	S.E.P.	988	1126 d
C. Equip. Elect.	230	227	Loca-Investissement	385	375	S.E.P.R.	1520	1521
C.E.G.I.D.	845	849	Manutan	580	580	S.M.T. Goupil	349	....
C.G.I. Informatique	490	490	Marlin Immobilier	500	500	Sofibus	402 40	403
C. Occid. Forestière	128	128	Métallurg. Minière	177 80	170 70	Supra	895	920
Dafsa	200	200	M.M.B	619	....	Valeurs de France	333	333

SICAV (sélection) 5/8

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	705 04	687 84
Actions France	452 68	432 15
Actions sélectives	589 91	563 16
Aedificandi	657 13	627 33
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1119 11	1091 81
A.G.F. 5000	532 68	519 69
A.G.F. ECU	1171 80	1160 20
A.G.F. Interfonds	449 60	438 63
A.G.F. OBLIG.	1209 23	1203 21
Agfimo	652 98	637 03
Akali	225 54	215 31
A.L.T.O.	204 86	195 57
America-Valor	768 27	733 43
Amérique Gestion	387 46	369 89
Arbitrages court terme	5049 33	5039 24
Argonautes	403 04	384 76 ◆
Associc	1250 02	1250 02
Aurecic	1220 82	1186 26
Bourse-Investiss.	459 79	438 94
Bred Associations	2681 59	2673 97
Capital Plus	1634 07	1634 07
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Colombia	841 05	802 92
Conversimmo	388 83	371 95 ◆
Cortal court terme	11911 05	11911 05 ◆
Cortexa	931 82	889 57
Credinter	453 31	440 11
Croiss. France	278 20	286 22
Croiss. Mercure	2696 85	2620 24
Croiss. Immobil.	639 26	610 28
Croiss. Prestige	361 32	344 94
Déméter	12803 64	12803 64 ◆
Drouot-France	620 15	592 03
Drouot-Investiss.	1046 12	998 68
Drouot-Sécurité	243 47	232 43
Drouot-Sélection	144 17	137 63
Ecoic	1193 98	1186 46
Elicop Sicav	10840 30	10813 27
Energie	236 18	225 47 ◆
Epacic	2868 59	2863 26
Epacourt Sicav	8026 57	8006 55
Epargne Associations	25157 75	25120 07
Epargne-Capital	7973 75	7894 80
Epargne-Croiss.	1492 87	1425 17
Epargne-Industr.	740 50	706 92
Epargne-Inter	624 04	595 74
Epargne-Long-Terme	1729 66	1683 37
Epargne-Oblig.	203 13	197 69
Epargne-Unie	1185 29	1131 54
Epargne-Valeur	417 52	398 59
Eparoblig	1319 30	1316 67
Euracic	10187 60	10037 24
Euro-Croissance	537 25	521 60
Eurodyn	1013 37	980 05
Financière Plus	26987 02	26719 82
[illegible] Placement	63027 22	62713 65
[illegible] Trimestriel	1151 49	1134 46
[illegible] Valorisation	13364 79	13102 74
Foncier Investiss.	1104 94	1077 99
Foncival	286 63	273 69
France Eco Plus	10265 15	10163 51
France-Garantie	315 62	315 19
France-Investiss.	568 47	542 69
France-Net	128 60	125 36
France-Obligations	470 45	465 79
Francic	384 36	373 16

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1270 54	1270 54
Fructicapi	307 89	303 34
Fructidor	263 78	260 03
Fructifrance	774 24	755 36
Fructivar	79732 13	79533 30
Fructi ECU	568 99	560 58
Fructi-Première	12405 21	12221 98
Fructioblig	1116 70	1114 58
Gestilion	59564 65	59416 01
Gestion Associations	147 89	144 64
Gestion Mobilière	707 70	675 61
Gest. Rendement	495 30	472 84
Gest. Sél. France	759 05	724 63
Haussmann Associat.	1283 61	1283 61
Haussmann court terme	1117 96	1117 96
Haussmann Epargne	1392 37	1392 37
Haussmann Europe	1866 37	1781 74
Haussmann Oblicrois.	1320 37	1320 37
Haussmann Obligation	1557 92	1487 27
Horizon	1223 48	1187 84
I.M.S.I.	619 48	591 39
Indo-Suez Valeurs	763 87	729 23
Ind. française	14258 10	13978 53 ◆
Interoblig.	11539 98	11086 13 ◆
Intersélect France	462 07	441 12 ◆
Intervaleurs Indust.	852 12	822 65
Invest. net	14766 95	14737 48
Invest. Obligataire	17705 01	17669 67
Japacic	184 96	180 16
Jeune épargne	227 80	224 43
Laffitte-crt-terme	81246 34	81246 34
Laffitte-Expansion	820 52	783 31
Laffitte-France	340 56	325 12
Laffitte-Japon	328 15	313 27
Laffitte-Oblig.	155 78	148 72
Laffitte-Rend.	214 30	204 58
Laffitte-Tokyo	1233 22	1177 30
Lion-Associations	11925 01	11925 01
Lion-Institutionnels	25422 02	25358 62
Lionplus	74619 12	79880 32
Livret portefeuille	586 82	569 73
Méditerranée	151 14	144 28
Mondiale Investissem.	461 43	440 51
Monecic	5881 32	5881 32
Moné.J.	50794 98	50794 98
Multi-Obligations	465	443 91
Mutuelle Unie Sél.	157 58	150 43
Natio-Assoc.	6968 23	6954 52
Natio-Epargne	13743 24	13607 17
Natio-Inter.	1132 22	1101 92
Natio-Obligations	558 45	544 48
Natio-Patrimoine	1364 44	1327 92
Natio-Placements	64620 10	64620 10
Natio-Revenus	1140 83	1129 24
Natio-Sécurité	52645 28	52645 28
Natio-Valeurs	740 39	706 82
Nord-Sud Développ.	1207 05	1204 84
Oblicoop Sicav	1491 23	1481 98
Oblico	1155 15	1124 22
Optimavalor	615 29	587 39
Orient-Gestion	158 05	150 88
Paramérique	516 50	495 37
Paneuropa	817 43	780 36
Paribas Epargne	15329 60	15299
Paribas Gestion	619 47	594 22

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Parnasse-Valor	1101 21	1100 11
Patrimoine-Retraite	1658 69	1626 16
Phénix Placements	275 17	273 80
Pierre Investiss.	737 52	704 08
Placement crt-terme	70700 05	70700 05
Placement J	52994 34	52994 34
PM'Association	21670 27	21670 27 ◆
Province Investiss.	522 28	498 60
Rentacic	171 72	169 16
Revenus Trimestriels	6217 94	6155 38
Revenu Vert	1219 38	1218 16
St-Honoré Assoc.	14181 37	14110 82 ◆
St-Honoré Bio-aliment.	721 21	688 51 ◆
St-Honoré Pacifique	507 38	484 37 ◆
St-Honoré P.M.E.	414 95	396 13 ◆
St-Honoré Réel	10986 91	10943 14 ◆
St-Honoré Rendement	12189 26	12128 62 ◆
St-Honoré Technol.	723 20	690 41 ◆
St-Honoré Valor	12452 40	12353 57 ◆
Sécuricic	10692 31	10681 63
Sécur. Mobilière	442 91	422 83
Sical Taux	10110 53	10110 53
Sél.court terme	12137 11	12046 76 ◆
Sicaden (Casden BP)	800 68	768 85
Sicav-Associations	1334	1331 34 ◆
S.F.I. fr. et étr.	567 28	550 76
Scandimmo	776 06	740 87
Sicav 5000	348 64	337 36
Sivafrance	544 78	530 18
Sivam	401 78	391 03
Sivarente	219 49	213 62
Sivinter	391 47	380 99
S.I.-Est	1281 27	1223 17
S.I.G.	888 67	847 98
S.N.I.	1160 44	1126 64
Solinvest	536 19	514 33 ◆
Sogepargne	414 90	399 90 ◆
Sogenac	52905 86	51384 90 ◆
Sogevar	1013 01	987 07 ◆
Sogiinter	1263 80	1206 30 ◆
Soleil Investiss.	512 07	489 85 ◆
Technocic	1166 36	1132 39
U.A.P. Investiss.	391 49	373 74
Uni-Associations	111 24	111 24
Unifrance	456 89	435 96
Unifoncier	1310 16	1250 76
Uni-Garantie	1457 80	1429 19
Unigestion	884 10	844 01
Uni-Japon	1404 57	1340 88
Uni-Régions	2584 43	2467 24
Unirente	2317 44	2241 24
Univer	169 47	169 47 ◆
Univers-Obligations	1617 37	1564 19
Valorem	499 36	477 41
Valoblig	81284 25	80677 49
Valorg	1432 98	1431 55
Valrel	75746 09	75708 24

c : coupon détaché
o : offert
* : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	78 50	76
Casino	170	181
Pernod Ricard	268	252
Total	5 85	6 25
Souscription		
Pechiney Réact.	67 50	65 60
Hellinage	29	19
Safimeg	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/8	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 758	6 826	6 500	7 100
ECU	6 854	6 882	....	....
Allemagne (100 DM)	325	324 550	314 500	334 500
Belgique (100 F)	15 693	15 690	15	15 850
Pays-Bas (100 fl.)	288 300	288 100	27 600	29 600
Danemark (100 krd)	86 380	86 430	85 500	90
Norvège (100 k)	91 300	91 750	86	94
Grande-Bretagne (£ 1)	9 945	10 132	9 650	10 350
Grèce (100 drachmes)	5	5 003	4 800	5 600
Italie (1 000 lires)	4 730	4 721	4 500	5
Suisse (100 fr.)	404 900	402 690	39 200	40 120
Suède (100 krs)	97 100	97 320	94 500	100
Autriche (100 sch)	46 210	46 140	44 850	47 200
Espagne (100 pes.)	5 003	5 019	4 800	5 400
Portugal (100 esc.)	4 615	4 630	4 450	5 350
Canada ($ can 1)	4 884	4 836	4 700	5 150
Japon (100 yens)	4 403	4 388	4 260	4 440

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/8
Or fin (kilo en barre)	78300	78500
Or fin (en lingot)	78500	78500
Pièce française (20 fr)	508	519
Pièce française (10 fr)	418	.....
Pièce suisse (20 fr)	514	512
Pièce latine (20 fr)	450	488
Souverain	600	600
Pièce de 20 dollars	3000	3000
Pièce de 10 dollars	1480	1500
Pièce de 5 dollars	975	.....
Pièce de 50 pesos	3095	2980
Pièce de 10 florins	459	469
Or Londres	359 75	358 50
Or Zurich	359	359
Or Hongkong	361 80	358 80
Argent Londres	5 04	.....

Le Monde

ESPAGNE : la visite de M. Pandraud

Paris et Madrid sont disposés à intensifier leur coopération antiterroriste

Madrid (*AFP, Reuter*). – Le ministre français délégué à la sécurité, M. Robert Pandraud, a effectué mardi 5 août une visite à Madrid durant laquelle il s'est entretenu avec M. Jose Barrionuevo, le ministre espagnol de l'intérieur, puis avec le chef du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, qui avait interrompu ses vacances pour la circonstance. Ces entretiens ont permis de préciser les modalités de la collaboration franco-espagnole en matière de lutte antiterroriste... et particulièrement contre l'ETA.

Le communiqué commun publié à l'issue des entretiens entre M. Pandraud et M. Barrionuevo indique que les deux ministres ont « *passé en revue les dispositions jusqu'à présent adoptées en matière de lutte antiterroriste, dans l'optique de leur continuation et, le cas échéant, de leur intensification* ». Ils sont également convenus d' « *accroître la collaboration pratique* » pour contrôler la frontière en vue de lutter contre l'immigration clandestine. Enfin, les deux ministres ont décidé de renforcer la coopération franco-espagnole dans la lutte contre la drogue.

De source diplomatique, on indiquait que M. Pandraud devait examiner avec ses interlocuteurs une nouvelle liste des séparatistes basques espagnols réfugiés en France, et discuter de la destination finale du militant de l'ETA Domingo Iturbe Abasolo, expulsé de France vers le Gabon le mois dernier.

Interrogé mardi soir par la télévision espagnole, le chef du gouvernement, M. Gonzalez, a déclaré que la visite de M. Pandraud « *ne fait que renforcer une décision raisonnable et très importante pour nous : ne pas permettre que le sud de la France soit un sanctuaire pour la préparation d'actes terroristes en Espagne* ». M. Gonzalez a, en outre, rejeté toute idée d'une négociation politique avec les indépendantistes basques : « *Si quelqu'un est partisan d'une telle négociation*, a-t-il déclaré, *il faut qu'il dise ce qu'il est disposé à céder à l'ETA sous le chantage de la terreur.* »

Il a dressé un bilan des personnes tuées par l'ETA depuis juin 1977, date des premières élections démocratiques en Espagne : « *163 gardes civils, 64 policiers nationaux, 18 membres du corps supérieur de police, 164 civils, 17 policiers municipaux.* »

La visite de M. Pandraud à Madrid faisait suite à celle du chef de la diplomatie française, M. Jean-Bernard Raimond, le 30 juillet. Elle sera suivie à l'automne d'un sommet interministériel, puis des visites successives de M. Chirac et de M. Mitterrand. Tous ces contacts témoignent d'un incontestable réchauffement des relations franco-espagnoles, empoisonnées pendant longtemps par le problème basque, jusqu'à ce que la France commence, en 1984, à expulser des réfugiés basques, politique qui a été durcie depuis un mois par le gouvernement Chirac (cinq réfugiés soupçonnés d'appartenir à l'ETA ont été récemment expulsés).

Cette coopération dans la lutte contre l'ETA a suscité de nombreuses manifestations de protestation au Pays basque français et espagnol (voir ci-contre). Une trentaine de voitures immatriculées en France ont été incendiées côté espagnol depuis le 20 juillet.

D'autre part l'ETA qui, jusqu'à présent, n'avait menacé que les intérêts et ressortissants français, a fait parvenir mardi aux ambassades de Grande-Bretagne, d'Italie et de République fédérale d'Allemagne une lettre dans laquelle elle annonce qu'elle s'en prendra désormais aux ressortissants de tous les pays membres de la CEE.

Au cours d'une conférence de presse à Bayonne

Une cinquantaine d'élus du Pays basque français s'élèvent contre les expulsions de réfugiés

BAYONNE
de notre correspondant

Dénonciation de la « *livraison de frères basques à la police tortionnaire espagnole* » pour certains, crainte de représailles pouvant nuire à la saison touristique pour d'autres et, pour tous, exigence du respect de la loi qu'ils considèrent bafouée par les expulsions administratives : telles sont les raisons qui ont conduit une cinquantaine d'élus locaux du Pays basque à réunir, le mardi 5 août, une conférence de presse pour manifester leur hostilité à la remise à la frontière de cinq réfugiés basques en l'espace de dix jours.

Des conseillers municipaux, une douzaine de maires, un conseiller général : si quelques-uns ne cachent pas leur sympathie pour les idées nationalistes, la plupart se réclament de la démocratie chrétienne. Plus surprenante dans cette assemblée, la présence de deux élus communistes de la banlieue de Bayonne.

Dans une motion adressée au ministre de l'intérieur, les élus s'appliquent à démonter l'argumentation avancée par l'administration française selon laquelle les expulsés « *s'apprêtaient à commettre des attentats* ». « *Si ces informations*, disent-ils, *proviennent de la police espagnole, il y a lieu de s'en méfier : il y a deux ans, Paris avait extradé trois réfugiés basques, affirmant qu'il y avait des preuves convaincantes de leur participation à des crimes de sang. Deux d'entre eux ont été rapidement relaxés par la justice espagnole, faute de preuves.* »

Mais c'est essentiellement le « *dérapage administratif* » que condamnent les élus : « *S'il y a eu délit ou crime sur le sol français, la justice doit être saisie : il est dangereux que l'autorité politique se substitue à elle. Livrer à la police espagnole des présumés coupables de violation de la loi républicaine, c'est un abandon de souveraineté.* »

Responsables de communes rurales vers lesquelles ont fui les réfugiés basques par crainte d'être expulsés, ils ont senti chez leurs nouveaux hôtes un sentiment de révolte. Pour le maire de Pagolle, petit village de Basse-Navarre, « *depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis le début de la guerre civile espagnole, tous les Basques qui sont venus se réfugier chez nous ne sont jamais intervenus violemment dans la vie publique française* ». « *Aujourd'hui*, ajoute-t-il, *ils dénoncent même les attentats d'Iparretarrak. Les assassinats du GAL bien que commis par des truands totalement étrangers au problème basque, ils les subissaient comme une loi de la guerre. Et quand ils repéraient des individus suspects, ils les dénonçaient à la police française. Aujourd'hui, Paris, en procédant à des extraditions déguisées, viole ses propres lois ; pourquoi eux les respectereraient-ils ?* »

Rejetée dans la clandestinité, la communauté des réfugiés basques, estimée à huit cents personnes, risque aujourd'hui de basculer dans la violence. Dans leur motion, les élus protestataires voient se profiler l'aube d'une libanisation de la situation. Pour le docteur Jean Fagoaga, ancien maire de Sare et président de l'association d'entraide aux réfugiés basques Anai Artea, « *Il est grand temps que s'assoient autour d'une table représentants des gouvernements de Paris, de Madrid, du gouvernement autonome basque, d'élus du Pays basque nord et de la communauté des réfugiés, en vue de régler, d'une façon humanitaire et pacifique, une question qui implique tout un peuple et non des groupuscules.* »

PHILIPPE ETCHEVERRY.

Au conseil des ministres

Le gouvernement adopte une ordonnance sur les « facilités d'embauche »

M. Philippe Seguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a soumis au conseil des ministres, ce mercredi 6 août, la deuxième ordonnance prévue dans le cadre de la loi d'habilitation qui, après l'emploi des jeunes, concerne sous le titre « facilités d'embauche » le travail « différencié » (contrats à durée déterminée, travail temporaire, travail à temps partiel, etc).

Telle qu'elle se présente, cette ordonnance ne diffère pas du projet, connu depuis une semaine (*le Monde* du 31 juillet). Pour l'essentiel, elle prévoit la suppression de la référence aux cas de recours (onze pour le contrat à durée déterminée, neuf pour l'intérim) que la réglementation en vigueur imposait aux utilisateurs de ces contrats de travail particulier.

L'autorisation administrative préalable, nécessaire dans deux cas, est supprimée. Le tout est remplacé par une définition générale et l'affirmation d'un principe : le contrat à durée déterminée ou la mission d'intérim ne peuvent avoir pour objet de pourvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

A cette simplification s'ajoute une deuxième mesure qui figurait dans la plate-forme UDF-RPR : l'allongement de la durée maximale. Elle est portée à vingt-quatre mois, alors qu'elle était de douze mois pour le contrat à durée déterminée et de six mois pour l'intérim, sauf pour deux cas exceptionnels. Dans cette limite, un même poste de travail pourra bénéficier de deux renouvellements pour le contrat à durée déterminée, d'un seul renouvellement pour la mission d'intérim à condition, toutefois, que toute nouvelle période soit au moins égale à la durée initiale.

Pour le reste, l'ensemble des dispositions antérieures demeure applicable. « *J'ai scrupuleusement veillé à ce que la simplification entreprise ne mette pas en cause les garanties essentielles des salariés* », tient à souligner M. Philippe Séguin. Le ministre note au passage que « *si nous souhaitons faire sauter les derniers obstacles à l'utilisation des contrats à durée déterminée, leur développement ne date pas du 16 mars. Les contrats sont passés de près d'1 million en 1981 à 1,5 million en 1985* ».

Par ailleurs, la même ordonnance modifie le mode de calcul,dans les effectifs d'une entreprise, des salariés travaillant à temps partiel. Désormais ceux-ci y figureront au prorata des heures réellement effectuées et même au-delà de vingt heures travaillées par semaine, ils ne compteront plus pour un salarié.

Deux autres mesures apportent des innovations importantes. Les travailleurs saisonniers pourront disposer d'un contrat de travail intermittent, considéré comme un contrat de travail à durée indéterminée, quand leur employeur aura recours à eux plusieurs fois dans l'année. Cependant, les modalités d'application de ce nouveau contrat, créé par l'ordonnance, devront faire l'objet d'une convention ou d'un accord collectif étendu signé entre les partenaires sociaux.

Enfin, il est prévu la possibilité d'une retraite à mi-temps, en cas de licenciements, qui ne serait plus liée, comme par le passé, à l'obligation de maintien des effectifs dans l'entreprise. Le salarié percevrait un revenu pour son travail à mi-temps, complété d'une indemnisation du Fonds national de l'emploi, pour sa préretraite.

Au nom des engagements pris

Pour partie, l'ordonnance sur le travail différencié correspond aux engagements pris pendant la campagne électorale. Mais, en l'état, elle s'apparente davantage à un effet d'annonce destiné à démontrer que la déréglementation est en marche. « *C'est du bricolage* », estime d'ailleurs M. Marchelli, président de la CGC. On veut « *déstructurer et déstabiliser les emplois existants* », affirme la CGT.

Alors que les mesures en faveur de la flexibilité se succèdent – et, pour commencer, la suppression administrative de l'autorisation de licenciement, – on peut s'interroger sur les effets d'une telle addition, qui peut ébranler le fonctionnement délicat du marché du travail. Et cela, même si l'allongement à un maximum de vingt-quatre mois des contrats à durée déterminée risque d'avoir peu d'incidences. Actuellement, la durée moyenne des missions d'intérim est de 19 semaines, et celle des contrats à durée déterminée est de 12,7 semaines, les employeurs estimant à 92 %, selon une enquête du ministère, n'avoir jamais rencontré de difficultés avec la réglementation en vigueur.

Le développement de la précarité de l'emploi sera très certainement le résultat le plus évident de cette ordonnance, comme des différents projets en cours, au moment où ce phénomène atteint déjà des proportions inquiétantes. En 1985, 1,6 million de personnes se sont inscrites à l'ANPE à la fin d'un contrat à durée déterminée ou d'intérim, sur les 4 millions de nouveaux demandeurs d'emplois enregistrés. De plus, cette évolution peut paraître contradictoire avec la volonté affichée par le patronat de voir se développer la culture d'entreprise ou l'adhésion à son projet.

Les deux mesures nouvelles – le contrat de travailleur intermittent et la préretraite à mi-temps – lèvent des blocages réels. Toutefois, il est encore trop tôt pour en prévoir les conséquences. Dans un cas il faudra des négociations entre partenaires sociaux, et dans l'autre il faudra que le projet soit précisé.

Le succès d'une préretraite à mi-temps dépendra des garanties qui seront offertes aux bénéficiaires. Pendant combien de temps pourront-ils être ainsi pris en charge ? Que se passera-t-il si, entre-temps, l'entreprise cesse son activité ? Comment et sur quelle base sera calculée leur retraite ? Autant de questions qui, par le passé, avaient retardé la mise en œuvre d'un tel projet.

A.Le.

Rentrée calme aux chantiers Normed de Dunkerque

DUNKERQUE
de notre correspondant

Initialement prévue le 28 juillet, la rentrée aux chantiers Normed de Dunkerque s'est déroulée, le mardi 5 août, dans le calme. Au cours de l'après-midi, cinq cents des mille trois cents employés de l'établissement ont assisté à une réunion d'information, organisée par l'intersyndicale, sur les récentes décisions prises par le gouvernement.

Les responsables syndicaux ont unanimement invité les employés à se tenir prêts pour des actions ponctuelles au cours du mois, sans toutefois en préciser la date ni la nature. Cependant, l'intersyndicale se divise sur la question de la livraison des deux bateaux actuellement en chantier. Si la CGC et FO y sont favorables, la CFDT et la CGT ont fait savoir qu'elles s'y opposeraient tant que des assurances fermes sur l'avenir du chantier ne leur seraient pas données.

De son côté, interrogé par FR 3, le sénateur et maire de Dunkerque, M. Prouvoyeur, continue de croire en la reprise du site par des investisseurs étrangers. Il s'est déclaré prêt à contacter leur chargé d'affaires, afin que, le cas échéant, celui-ci rencontre rapidement les différents délégués syndicaux.

GUY LEVIFVE.

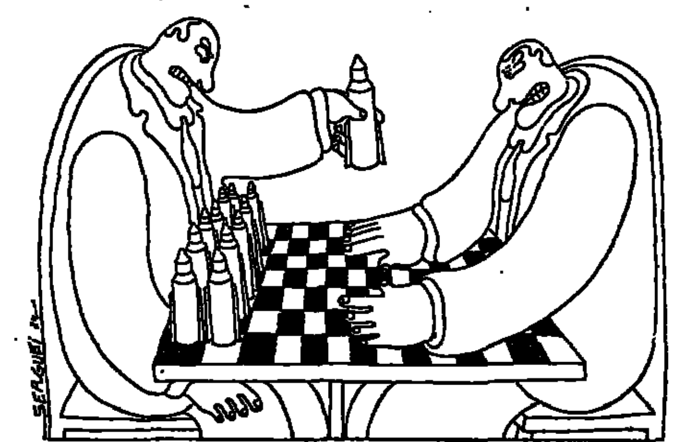
● **M. Le Pen : non à l'abus du 49-3.** – M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a indiqué, le lundi 4 août sur Antenne 2, que le groupe du Rassemblement national ne votera pas la censure sur le projet de loi relatif à l'audiovisuel : « *Nous ne voterons pas la censure parce que nous estimons que la libéralisation de l'audiovisuel va dans le sens de ce qui est souhaitable et également dans le sens du réalisme* », a-t-il indiqué. M. Le Pen a toutefois mis en cause « *l'abus de l'usage* » par le gouvernement de l'article 49-3

Le numéro du « Monde »
daté 6 août 1986
a été tiré à 438 136 exemplaires

A B C D E F G

Au trente-neuvième Salon international du dessin d'humour de Bordighera

La palme d'or à Sergueï



La palme d'or du Salon international du dessin d'humour de Bordighera (Italie) a été attribuée à notre collaborateur Sergueï Goizauskas. A trente ans, Sergueï, qui signe ses dessins de son seul prénom, devient le plus jeune lauréat de ce salon qui est le plus ancien du genre (il se tenait pour la trente-neuvième année consécutive dans cette station de la Riviera italienne) et compte parmi ses lauréats des noms prestigieux du graphisme et du dessin d'humour, dont le premier fut Peynet.

Le jury était composé de Giorgio Cavallo, Hasan Fazlic, Jurg Furrer, Luiggi Montobbio, Hans Moser, Franco et Agostino Origone, Jiris Silva, Setsu Takiya, Lucio Trojano, Nehar Tublek et Cesare Perfetto, organisateur de la manifestation.

Le deuxième prix est allé à l'illustratrice italienne Silvana Migliorati et le troisième au Japonais Mitsuro Shima. Le prix du dessin à thème imposé (cette année : l'hédonisme) a été attribué au caricaturiste moscovite Sergio Tunin.

Sergueï Goizauskas, d'origine lithuanienne et russe et de nationalité argentine, vit en France depuis sept ans. Il a collaboré à plusieurs magazines français, dont *l'Express*, et est depuis cinq ans l'un des illustrateurs réguliers du *Monde*.

Dans un communiqué à Beyrouth

L'ASALA remercie le gouvernement Chirac d'avoir fait libérer trois de ses militants

Beyrouth (*AFP*). – Les trois Arméniens de l'ASALA, auteurs de la prise d'otages du consulat de Turquie à Paris en septembre 1981, sont arrivés mardi 5 août à l'aéroport de Beyrouth, dans le secteur à majorité musulmane de la capitale. Les trois hommes, Vazgen Sislian, Agop Djulfayan et Gevork Guzelian, ont débarqué en hommes libres, comme les autres passagers du vol régulier de la compagnie libanaise MEA venant de Paris.

Condamnés le 31 janvier 1984, en France, à sept ans de réclusion criminelle pour port d'armes et détention de munitions ainsi que pour séquestration et tentative de meurtre, les trois hommes avaient été libérés le 21 juillet 1986. Un officier des services de renseignements syriens a précisé aux journalistes que les trois Arméniens étaient libres d'aller où ils voulaient, précisant qu'ils allaient être soumis uniquement aux formalités douanières d'usage.

Dans un communiqué téléphoné à l'AFP à Beyrouth, quelques minutes après leur arrivée, l'ASALA (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) a « remercié le gouvernement de M. Jacques Chirac. « *Il comprend notre lutte et la cause du peuple arménien, pour avoir fait libérer nos trois camarades, avant qu'ils n'aient purgé la peine injuste qui leur avait été infligée par le gouvernement impérialiste-socialiste du président Mitterrand* », a déclaré l'ASALA.

« *Nous espérons que le geste de M. Chirac est un prélude à la libération des autres militants, en particulier le héros Varoujan Garabedian et Soner Nayeri* » (emprisonnés pour leur participation à l'attentat d'Orly en 1983), ajoute-t-elle.

● **BERLIN-OUEST : le fuyard imposteur.** – Selon la télévision ouest-allemande, Heinz Braun, l'auteur de la fuite rocambolesque vers Berlin-Ouest, aurait avoué son imposture auprès des autorités alliées chargées de la partie occidentale de la ville. Le film de l'évasion, vendu 28 000 DM (environ 84 000 francs) à une chaîne de télévision britannique et qui le montrait, à bord d'une voiture maquillée en véhicule soviétique et revêtu d'un uniforme de l'armée rouge, aurait été entièrement realisé à l'Ouest.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 6 août

En hausse : + 0,27 %

La Bourse était de nouveau ferme le 6 août, l'indicateur instantané gagnant 0,27 % à l'issue de la séance du matin. Parmi les plus fortes hausses, on notait Havas (+ 2,94 %), Elf (+ 1,35 %), La Redoute (+ 1,25 %), Moteurs Leroy-Somer (+ 1,05 %). Au repli figuraient Synthélabo (– 1,62 %), Le Club (– 0,85 %), UCB (– 0,42 %), Chargeurs (– 0,35 %) et Peugeot (– 0,30 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	455	455	455
Agence Havas ...	1700	1730	1735
Air Liquide (L') ...	754	753	752
Alsthom	354	353	354
Bazaine (Cie)	1220	1220	1219
Bongrain	1970	1970	1960
Bouygues	1315	1315	1315
B.S.N.	4037	4037	4030
Carrefour	3340	3330	3310
Chargeurs S.A. ..	1400	1400	1389
Club Méditerranée	585	580	580
Dumez	1465	1465	1483
Eaux (Gén.)	1190	1195	1190
ELF-Aquitaine ...	296	299 90	300
Essilor	2790	2793	2788
Lafarge-Coppée ..	1365	1365	1355
Michelin	3300	3330	3310
Midi (Cie)	1700	1700	1698
Moët-Hennessy ..	2180	2200	2200
Navig. Mixtes	1200	1200	1205
Oréal (L')	3750	3790	3750
Pernod-Ricard ...	1030	1028	1025
Peugeot S.A.	994	991	993
Sanofi	726	732	728
Source Perrier ...	770	770	770
Télémécanique ...	3210	3209	3205
Thomson-C.S.F. ..	1520	1518	1518
Total-C.F.P.	388	395	391
T.R.T.	3060	3030	3030
Valéo	507	480	472